



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Procès-verbal

Présents : M.V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L.TURBANG, M. D. LAFORGE, Echevins;
M. A. EVEN, Mme A.-C. GOFFINET, M. J-M.TRIFFAUX, Mmes I.
CHAMPLUVIER, M. NEUBERG, MM. R. GAUDRON, M. SAINLEZ, H.
MANIGART, M. LAQLII, D. KARENZO, P. KIAME, Mme M. BLEROT, MM. M.
KERGER, R. GIGI, Mme G. FROGNET, MM. O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, J-
M. LAMBERT, Melle P. SCHMIT, MM. P-Ph. BALON, B. ROBERT, Conseillers;
M. A. DEWORME, Président du C.P.A.S
M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : Madame Anne LAMESCH, Échevine ;
Madame Vanessa WAGNER, Conseillère.

Ordre du jour

1. Dossier VIVALIA : En présence de Maître Bourtembourg.....**p.4**
2. Marché de travaux – En présence de l’auteur de projet. Entretien extraordinaire de voiries en 2020. Approbation des documents du marché, des conditions et mode de passation du marché.....**p.15**
3. Marché de travaux – En présence de l’auteur de projet. Aménagement d’un parking rue Henri Busch. Approbation des documents du marché, des conditions et mode de passation du marché....**p.21**
4. Marché de travaux – En présence de l’auteur de projet. Mise en conformité de la salle d’entraînement de boxe et des sanitaires à l’Espace Milan. Approbation des documents du marché, des conditions et mode de passation du marché.....**p.25**
5. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.37**
6. Communication d’ordonnances de police de réglementation de la circulation.....**p.37**

7. Confirmation des dispositions réglementaires adoptées par le Collège communal en date du 28 septembre 2020 relatives au port du masque.....**p.38**
8. Adoption du règlement sur les cimetières communaux – Funérailles et Sépultures.....**p.42**
9. Délégation de pouvoir en matière d’octroi de concessions, d’emplacements non concédés.....**p.42**
10. Marché de travaux – Réaménagement de la Place Léopold, du Parc Léopold et construction d’un parking sous-terrain sous l’Espace Léopold – Approbation de l’avis de marché à la demande du pouvoir subsidiant.....**p.43**
11. Marché de fournitures – Mise en lumière de la rue Paul Reuter. Marché de fourniture du matériel – Approbation du cahier des charges modifié par Ores à la demande du pouvoir subsidiant**p.44**
12. Marché de travaux – rénovation des chaufferies des églises de Viville et Waltzing. Approbation des conditions et mode de passation du marché.....**p.44**
13. Marché de fournitures – Fourniture du matériel pour l’entretien des espaces verts. Approbation des conditions et mode de passation du marché.....**p.44**
14. Marchés de fournitures – Réaménagement de plaines de jeux en 2020. Approbation des conditions et mode de passation du marché.....**p.45**
15. Marché de fournitures – Fourniture et placement de modules de skate à la Spetz. Approbation des conditions et mode de passation du marché.....**p.46**
16. Waltzing, rue Henri Le Blondel, partie 1 ha 83 a 92 ca à prendre dans la parcelle cadastrée Arlon – 4^{ème} division – Bonnert – Section D – n°348 P : Approbation d’un acte de résiliation de bail à la ferme.....**p.50**
17. Approbation d’un plan de bornage d’une propriété privée sise à Waltzing, rue du Beau Site à Arlon.....**p.50**
18. Approbation d’un plan de bornage d’une propriété privée sise à Fouches, route d’Etalle (parcelle cadastrales n°1360 d et e) à Arlon.....**p.50**
19. Vente de gré à gré à des particuliers d’une parcelle communale sise devant leurs propriétés à Bonnert, rue du Vicinal.....**p.51**
20. Adoption d’une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Délimitation d’une zone dans laquelle la vitesse est limitée à 50km/h dans le zoning de Weyler**p.51**
21. Adoption d’une modification au règlement, complémentaire à la circulation routière : Création d’un dispositif ralentisseur rue de Sterpenich.....**p.51**
22. Adoption d’une modification au règlement, complémentaire à la circulation routière : ajout de signaux B23 autorisant les cyclistes à continuer tout droit au feu rouge de la rue Joseph Netzer.....**p.53**
23. Adoption d’une modification au règlement, complémentaire à la circulation routière : création d’un passage pour piétons au 75, rue du Gazomètre.....**p.53**

- 24. Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2.....**p.55**
- 25. Approbation des comptes de l'asbl « Royal Office du Tourisme d'Arlon » pour l'exercice 2019.....**p.57**
- 26. Approbation du calcul du coût vérité de la gestion des déchets pour le budget 2021.....**p.28**
- 27. Adoption du règlement sur la taxe annuelle sur l'enlèvement et la gestion des déchets ménagers et y assimilés pour les exercices 2020 à 2025.....**p.33**
- 28. Remboursement du précompte immobilier au Cercle Saint Louis de Toernich pour l'année 2020.....**p.57**
- 29. Octroi d'un subside exceptionnel à OXFAM relatif à un appel aux dons en faveur du Liban.....**p.57**
- 30. Octroi et liquidation de trois primes pour l'installation de nouveaux commerces dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville.....**p.58**
- 31. Approbation du compte de l'église Protestante Luthérienne pour l'exercice 2019.....**p.58**
- 32. Approbation du budget de l'église Protestante Luthérienne pour l'exercice 2021.....**p.59**
- 33. Approbation du budget de la fabrique d'église de Guirsch pour l'exercice 2021.....**p.59**
- 34. Approbation du budget de la fabrique d'église de Bonnert pour l'exercice 2021.....**p.60**

Huis-clos

- 35. Ratification des congés accordés aux enseignants pour l'année scolaire 2020-2021**p.62**
- 36. Ratification des congés accordés à une enseignante pour l'année scolaire 2020-2021.....**p.63**
- 37. Ratification d'une décision du Collège concernant la démission d'une enseignante primaire à partir du 31 août 2020.....**p.64**
- 38. Ratification d'une décision du Collège concernant la démission partielle d'un professeur de religion catholique à partir du 31 mars 2020.....**p.64**
- 39. Ratification de la désignation d'institutrices maternelles temporaires dans le cadre du FLA (Français Langue d'Apprentissage) pour le mois de septembre.....**p.64**
- 40. Ratification de la désignation d'institutrices maternelles temporaires pour l'année 2020-2021.....**p.64**
- 41. Ratification de la désignation d'institutrices et d'instituteurs primaires temporaires pour l'année 2020-2021.....**p.67**
- 42. Prolongation d'un chef de division faisant fonction au Département technique.....**p.73**

43. Prolongation de la désignation d'un brigadier faisant fonction au cimetière communal.....p.73
44. Allocation pour fonction supérieure d'une éducatrice au service ESPAS et à l'abri de nuit.....p.73

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 19 heures et 20 minutes.

+ + +

1. ADMINISTRATION GENERALE : Dossier VIVALIA - En présence de Maître Bourtembourg.

Monsieur MAGNUS – L'hôpital d'Arlon fonctionne bien, c'est unanimement reconnu, et je crois que c'est surtout dû aussi à la proximité de cet hôpital par rapport à la population. Certes ce que l'on nous a proposé dans la presse est sans doute un beau bâtiment, on nous vante le fait qu'il aura une vue sur la forêt, c'est très bien... à mon avis il est surtout là pour satisfaire l'égo de certains, et je continue à dire que ce ne sont pas des briques qui soignent les gens, mais bien des médecins et tout le personnel médical ou paramédical, et aussi du matériel. Comme tout le monde, vous avez pu voir au début de cette pandémie qu'il manquait de respirateurs. Dans sa présentation, Maître BOURTEMBOURG nous parlera de personnel et d'équipements, nous nous rejoignons sur ce point-là. Alors s'il-vous-plait, que l'argent promis par la Région Wallonne serve à acheter du matériel qui profitera aux malades et qui les guérira.

Au niveau financier – je m'arrêterai rapidement dans ma présentation – jamais nous n'avons eu une vision d'un plan financier sérieux, avec par exemple une perte de patientèle de 20 ou 30 %. C'est évidemment cette patientèle qui pourrait partir ailleurs si l'hôpital d'Arlon ne devait plus être là. Ce serait évidemment une catastrophe financière, et plus particulièrement pour les communes qui payent dans Vivalia et qui n'ont pas le 'return' sur investissement, c'est-à-dire le personnel et les citoyens qui ne vont pas dans Vivalia. Il y en a pas mal dans le Nord de la Province – je ne vais pas en citer ici pour ne pas les blesser – mais qui ont moins de 10 % de leur population qui vont dans Vivalia, et qui payeront comme les autres.

La dernière chose qui nous a fait bondir c'est lorsque nous avons reçu ce mail de DELOITTE, et je cite « *On voudrait vous voir parce que vous risquez un chancre urbain après désaffectation.* » Et lorsque l'on demande à Vivalia pourquoi on nous écrit cela, on a devant nous ce que j'appellerais des 'pas-nous'... ce n'est pas nous ! Nous, on a simplement demandé à DELOITTE de faire certaines choses, mais ce n'est pas nous – je note ce que Yves BERNARD a dit – c'est une erreur stratégique dans la communication... On a quand même un peu l'habitude de travailler avec ce genre de société, et je peux vous dire que lorsqu'on leur donne une mission, ils l'appliquent à la lettre... donc si c'est une erreur stratégique de communication, s'ils n'ont même pas dit à DELOITTE que nous étions opposés au projet et qu'ils ont donc été très étonnés de notre attitude quand nous les avons eus en vidéo conférence, et bien c'est encore une fois un malheureux défaut de management.

Nous avons d'excellents médecins, heureusement qu'ils sont là, pour sauver Vivalia. Nous avons demandé aujourd'hui à Maître BOURTEMBOURG, sans dévoiler toutes nos cartes - c'est l'objectif même d'un avocat qui doit nous défendre - de nous expliquer les étapes au cours desquelles nous allons pouvoir agir et réagir. En guise de petite 'pique' à Maître BOURTEMBOURG pour complètement le motiver, est-ce que vraiment nous n'avons aucune chance puisqu'ils vont, je

cite « déposer une demande de permis en béton, empêchant toute recevabilité de recours »; et c'est repris dans l'Avenir du 18 septembre 2020 ? Comment allons-nous faire pour faire capoter ce projet qui ne nous convient absolument pas ?

Maître Jean BOURTEMBOURG, Avocat – Vous demandez s'il y a des chances de faire quelque chose ? Quel que soit le plaisir que j'ai de passer la soirée à Arlon, s'il n'y avait rien eu à faire, je ne serais pas venu. Il y a 4 aspects fondamentaux qui peuvent être envisagés dans la perspective d'une prise de position, qui n'est pas ça, pas comme ça et pas maintenant! Ça fait maintenant des années que des objections sont soulevées dans le désert, sur la manière avec laquelle les choses se passent. Ces objections ont d'abord concerné l'offre de soin qui, en cas de mise en œuvre du projet, va conduire à la suppression de services de soins de proximité pour tout le Sud de la Province, alors qu'aujourd'hui on dispose à Arlon, sans le moindre doute, d'un hôpital important, de qualité, qui a la confiance de la population. Un hôpital qui présente justement cette double caractéristique d'offrir des soins de qualité à la population, mais aussi d'être en équilibre sur le plan financier. On peut se dire en point de départ que détruire ce qui fonctionne bien pour diminuer la qualité du service offert à une grande partie de la population de la Province paraît être quelque chose d'étrange.

Mais l'opposition, sur le plan juridique, peut se déployer dans 4 axes : le 1^{er} axe est celui du permis qui devrait être obtenu pour pouvoir construire le nouvel hôpital à Habay-la-Neuve ; le 2^{ème} axe qui n'est pas réglé est le problème foncier... Il faut disposer des terres suffisantes pour pouvoir construire ce vaste hôpital étalé sur toute une largeur et toute une longueur ; le 3^{ème} axe est l'axe financier... pour ce faire il faut disposer de certitudes de financement et d'argent ; le 4^{ème} axe est le respect par l'intercommunale de toute une série de règles fondamentales concernant le fonctionnement de l'intercommunale, et le cas échéant, les possibilités qu'auraient certaines communes de claquer la porte de l'intercommunale.

Le 1^{er} axe reste évidemment un axe important puisque jusqu'aujourd'hui il est certain que tous les aspects mobilité, aménagement du territoire et respect de l'environnement n'ont pas fait l'objet d'un examen attentif. Il est frappant de constater que la question de la mobilité a été totalement négligée avant que le choix de l'implantation soit fait. Dans ce profil, et on le voit tous, une indispensable révision des modalités de déplacement et de dispersion des populations est l'une des caractéristiques de votre belle province, il est inimaginable de faire des choix d'implantations sans parallèlement mener des études sérieuses qui soient relatives à la mobilité. S'agissant de l'aménagement du territoire, c'est un truisme de dire que l'impact de la suppression de terrains agricoles et la création d'un hôpital en pleine campagne n'a pas été sérieusement examinée. On n'a pas tenu compte d'incidences qui sont considérables sur la qualité de l'air, sur l'hydrologie, sur l'égouttage, sur le milieu biologique, sur le patrimoine, et sur les effluves qui devront être déversées. Vous savez qu'un projet de cette ampleur va devoir donner lieu à un permis unique, qui est à la fois un permis d'environnement et d'urbanisme. Et ce permis unique va devoir être précédé d'une étude d'incidence à l'occasion de laquelle toutes les incidences du projet sur l'environnement vont devoir être examinées. Vous savez peut-être aussi qu'en fait ce permis devra déroger au plan de secteur, qui prévoit que les terres sur lesquelles le projet s'implanterait, sont des terres agricoles. Terres agricoles, caractère évidemment incompatible avec la construction d'un hôpital et de ces annexes. Il faut donc un permis qui soit dérogatoire, ce qui est possible au plan de secteur. Pour que ce permis dérogatoire au plan de secteur puisse être juridiquement admissible, il faudra notamment démontrer que l'admission de ce projet ne va pas compromettre une mise en œuvre cohérente du plan de secteur. En d'autres termes, quel va être l'impact de la création de cet hôpital sur le solde de la zone agricole sur laquelle il va être établi? Quel va être l'impact de la création de cet hôpital sur l'activité agricole dans le coin dans lequel il sera établi ? On va devoir aussi examiner différentes conditions dont l'impact paysager qu'aura l'hôpital sur des terres qui sont aujourd'hui cultivées. Le plus important va être l'étude d'incidence, qui doit mettre en exergue l'existence éventuelle d'impacts négatifs, notamment sur la mobilité et sur le milieu biologique, la faune, etc. Il va falloir aussi tenir compte que même s'il

y a des oppositions à cet égard, il existe à proximité plusieurs projets éoliens qui seraient manifestement incompatibles avec le futur hôpital. On pourrait d'ailleurs s'interroger de l'effet cumulatif sur la biodiversité de l'admission de toute une partie de ces parcs éoliens, dont les projets sont plus avancés que ceux de l'hôpital, avec l'effet de la construction de l'hôpital, de son village, de la santé et de ses aménagements routiers ; il devra y avoir à cet égard une analyse approfondie de la part de l'auteur des mesures d'incidences. Vous savez que des riverains du futur hôpital ont déjà exprimé leur crainte quant à l'impact de la circulation sur l'autoroute, la création de la bretelle qui va être construite, etc. L'enquête publique va devoir – c'est un élément essentiel – se dérouler non seulement sur le territoire de la commune sur laquelle le projet est prévu, c'est-à-dire Habay-la-Neuve, mais également sur le territoire de la ou des commune(s) susceptible(s) d'être affectée(s) par le projet. Donc la question cruciale à l'occasion de cette étude d'incidences va être de déterminer l'ensemble des impacts que peuvent avoir cette construction, surtout en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, de mobilité, de qualité de l'air, etc... et de voir quelles sont les communes qui sont susceptibles d'être impactées. Il n'y a pas moyen de prévenir, juste d'agir à l'occasion de l'étude d'incidences, des réunions publiques et des enquêtes publiques qui seraient réalisées pour attirer l'attention sur les impacts négatifs du projet, notamment sur l'environnement. Mais s'il advenait qu'un permis soit délivré, le Conseil d'État peut être saisi d'un recours en annulation en suspension du permis d'urbanisme ou unique qui serait délivré, étant entendu que dans ce cas, il ne fait guère de doute qu'une procédure d'urgence pourrait être admise dans la mesure où il serait démontré que la construction aurait effectivement des impacts négatifs sur un des points qu'on a vus tout à l'heure. Voilà le premier aspect qui me paraît être le plus délicat pour le pouvoir organisateur qui a l'intention de construire un hôpital, d'autant plus qu'il avance à reculons par rapport aux conceptions actuelles, c'est-à-dire que les terres agricoles doivent être préservées. La possibilité de production agricole doit être préservée, voire développée. Je vais ajouter que l'épidémie que l'on connaît pour le moment est en train de renforcer chez les décideurs la conception d'une absolue nécessité d'une production avec des circuits courts, impliquant que l'on garde les terres agricoles dont on a encore la chance de bénéficier aujourd'hui.

Le 2^{ème} aspect est l'aspect foncier, où on a vraiment l'impression d'une course en avant sur une route qui n'existe pas, avec le bandeau sur les yeux... je prends un exemple : l'intercommunale a désigné un architecte pour ce projet non pas pour faire l'avant-projet, le projet et puis le cas échéant pour la construction et la surveillance lorsque le permis d'urbanisme serait délivré, mais pour une mission complète comme s'il était certain qu'on pourrait accomplir cette mission complète - c'est-à-dire qu'on aurait le permis d'urbanisme les deux doigts dans le nez - et quelles que soient les oppositions qui peuvent être soulevées par les communes, les habitants, les associations de protection de l'environnement... ils s'en foutent, ils ont l'assurance d'avoir le permis d'urbanisme. Au point que s'ils n'ont pas le permis d'urbanisme et qu'ils ne peuvent pas construire, ils vont devoir payer à l'architecte des sommes importantes pour ne pas lui confier le solde de la mission qu'on lui avait demandé d'effectuer. Je reviens maintenant au problème foncier : ils n'ont pas toutes les terres, donc aujourd'hui ils ne sont même pas en état de pouvoir déposer une demande de permis d'urbanisme parce qu'ils ne sont pas propriétaires des terrains sur lesquels ils veulent implanter l'hôpital et ses annexes. Et pour avoir toutes les terres, il n'y a pas 36 solutions, il faut soit obtenir l'accord des propriétaires pour une session amiable de celles-ci, et obtenir un arrêté autorisant l'expropriation pour cause d'utilité publique, disant qu'il est indispensable à l'utilité publique de pouvoir le cas échéant forcer les gens à céder leur terrain. Cet arrêté est susceptible d'être querellé par les communes devant le Conseil d'état, et c'est le sentiment des édiles que j'ai rencontrés et qui disent « je ne laisserai passer ni un permis unique ni un arrêté d'expropriation qui permettrait la réalisation de l'hôpital. » Comment ne pas voir que là aussi, et ça rejoint ce que j'ai dit sur les aspects urbanistiques et environnementaux du dossier, qu'on va complètement à reculons ?! Bâtir un hôpital qui n'est pas en hauteur - vous avez vu les maquettes et les plans qui ont été proposés - qui s'étale et utilise le maximum de terrain, alors que chacun sait pour le moment que les terres sur lesquelles ces terrains vont être bâtis sont un bien rare et utile pour la production dans le futur, et nécessaire dans la

préservation d'une série d'équilibre naturel... ça va vraiment à reculons. Ce 2^{ème} dossier est pour moi loin d'être gagné pour l'intercommunale.

Le 3^{ème} aspect est l'aspect financier. On pourrait encore faire un inventaire complet des critiques que la position régionale peut entraîner en l'espèce. Vous savez qu'il y a une décision de principe qui a été prise aujourd'hui, mais elle devra être suivie d'une décision d'octroi, c'est-à-dire une décision de financement de l'hôpital en raison des patients qui le fréquenteraient, qui permettrait d'atteindre un pseudo équilibre financier.

Honnêtement le monde n'a pas changé ? Quand on a parlé pour la première fois de ce projet il y a des années, le monde était différent de celui que l'on connaît aujourd'hui... est-ce qu'aujourd'hui nous n'avons pas d'autres priorités en matière de santé publique et de politique hospitalière que de construire un nouvel hôpital à un jet de pierres d'un hôpital qui aujourd'hui fonctionne et rend les services que le Bourgmestre vient de rappeler ? Est-ce que le problème est la place dans les hôpitaux en Belgique aujourd'hui ? Le problème existe notamment pour les lits de soins intensifs, qui ne sont pas extensibles à l'excès, donc on peut avoir un problème marginal. Est-ce que le problème essentiel révélé par la crise ne serait pas le problème du statut des personnels hospitaliers, des médecins mais aussi du personnel soignant ?

Le second problème important est les équipements : vous avez rappelé ce qu'il en avait été des équipements de base, comme les masques que l'on porte aujourd'hui et qui n'étaient pas disponibles à l'époque, mais aussi d'équipements tels que des respirateurs qui ont fait cruellement défaut et qui ont rendus la vie tellement impossible au sein de l'hôpital. Je ne sais pas ce que l'on faisait à Arlon, mais à Bruxelles, pendant le confinement, les gens ouvraient leur fenêtre à 20h et applaudissaient le personnel hospitalier... Est-ce que ces applaudissements ou ces reconnaissances se limitent à des paroles et une aumône d'augmentation temporaire qui est donnée ? Ou est-ce que le statut du personnel hospitalier et de l'attractivité de la fonction hospitalière vont constituer une priorité ? Tout le monde dit que oui, et si c'est oui, il n'y a pas d'argent pour construire cet hôpital, tout simplement parce qu'il y a d'autres priorités. On peut dire qu'aujourd'hui, dans les circonstances actuelles ce n'est pas une vision politique mais une vision juridique. Il est déraisonnable de fermer les yeux et de ne pas réfléchir au regard de ce qui s'est passé depuis quelques mois ici, et dont on sent, et on sait tous que c'était tout d'abord le révélateur de situation qu'on ignorait, ou que l'on ne connaissait pas bien, à l'intérieur de l'hôpital. Et on sait tous que les effets seront pérennes et n'arrêteront pas du jour au lendemain, quand on aura trouvé le fameux vaccin que l'on attend tous.

Le dernier aspect concerne le fonctionnement de cette intercommunale. Je voudrais simplement souligner deux choses : il est quand même invraisemblable que dans une intercommunale il soit impossible ne fut-ce que d'écouter ce qu'aurait à dire quatre associés - historiquement d'importants piliers de l'intercommunale - notamment sur le souhait de maintenir une activité hospitalière importante et réelle sur le territoire de la ville d'Arlon. Il est totalement impossible puisque chaque fois qu'une objection est soulevée on y réplique par un vote et la seule réponse est non, parce que non on est engagé dans un autre projet. La réflexion a donc été menée parmi vos édiles sur une notion, assez connue en droit, c'est qu'en droit des sociétés on ne peut pas abuser de sa majorité... on ne peut pas faire en sorte que, parce qu'on a des voix de majorité, on peut négliger l'intérêt de tous les associés et notamment fonctionner de manière foncièrement anti-démocratique. On est des associés dans une société et chaque associé fut-il minoritaire a droit non seulement à parler mais aussi à être écouté et à être entendu mais ce n'est manifestement pas le cas dans l'intercommunale Vivalia... J'ai assisté à l'une ou l'autre réunion qui sont à proprement incroyables ; la seule chose que les dirigeants de Vivalia veulent bien faire avec vos édiles et vos représentants communaux, c'est leur expliquer comme à des enfants qu'ils sont sans doute trop ignares pour comprendre les choses que seules les grandes personnes pourraient construire... il n'y a jamais l'amorce d'un dialogue, même sur les choses fondamentales. Je prends un simple exemple : l'intercommunale a une durée de vie limitée ;

elle peut certes être prolongée mais il faudrait encore qu'elle soit prolongée...on en déduit une chose assez naturelle, c'est que lorsqu'on a une durée de vie limitée, on ne prend pas des engagements pour une durée excédant votre terme, votre durée de vie. Et bien l'intercommunale Vivalia n'hésite en rien à prendre des engagements pour au-delà sa fin, telle qu'elle est aujourd'hui programmée, en pariant sur la certitude que tout le monde sera dans l'allégresse de vouloir la proroger à l'avenir. Il y a aussi autre chose, c'est qu'à un moment donné, on peut claquer la porte, mais on ne peut pas claquer la porte d'une intercommunale aussi facilement que d'une société. On le comprend bien, quand on se groupe entre communes ou pouvoirs publics pour faire quelque chose, ce quelque chose doit avoir une certaine durée. Si au gré des caprices des uns et des autres, ou des changements de majorité, on pouvait claquer la porte, il serait impossible de concevoir un projet commun qui suppose à l'évidence un minimum de durée.

Il y a deux cas dans lesquels on peut claquer la porte : quand on n'est pas d'accord de proroger lorsque le terme arrive... on n'a pas à nous imposer de rester dans une intercommunale qui est en réalité une nouvelle intercommunale, c'est-à-dire une ancienne mais qui est prorogée. Il faut qu'elle soit prorogée avec l'accord de tous les participants ; si vous n'êtes pas d'accord, on peut partir. Donc vos Conseils communaux auront la possibilité de délibérer pour voir si au terme de l'intercommunale ils ne souhaitent pas la quitter et mettre en œuvre une autre situation, une autre solution qui permet que la santé publique soit assurée ici. Une autre possibilité, un peu technique aussi, est de faire ce qu'on appelle un retrait de rationalisation : c'est-à-dire trouver une autre solution pour la pérennité des activités ici et pour l'offre de soins au sud de la province de Luxembourg que celle qui est proposée avec l'hôpital d'Habay, et à ce moment-là quitter l'intercommunale en disant « je fais un retrait de rationalisation, j'ai deux possibilités et j'en choisis une parce que j'estime que c'est la meilleure. »

Voilà l'éventail des terrains sur lesquels la lutte peut réellement se mener. Je voudrais dire que l'important dans un combat pareil, et je vois depuis des mois à quel point - et pour des motifs qui sont loin d'être irrationnels et sentimentaux - c'est un attachement de votre part, du corps politique, et également de la population pour l'hôpital. Un attachement assez incroyable des médecins et des personnels aussi pour cet hôpital. C'est quelque chose de profond, et qui serait un petit peu désuet si l'air du temps ne faisait pas réfléchir à l'organisation d'un hôpital. Je sais que sous le précédent gouvernement on a conçu des regroupements d'hôpitaux qui seraient des hôpitaux mastodontes, et ce n'est pas toujours avec des hôpitaux mastodontes qu'on accorde... On peut avoir des spécialisations et des soins pointus qui ne sont pas obligatoirement faits partout, ça ne pose aucun problème. Mais l'éventail des soins de base que doit pouvoir offrir une institution hospitalière peut être décentralisé sans que ça nuise à la qualité. S'il y avait des indicateurs qui laissaient apparaître que la qualité des soins à Arlon était insuffisante parce qu'il n'y aurait pas suffisamment d'activités ou d'interventions dans tel domaine, ce sont évidemment des sujets sur lesquels on peut discuter. Ce n'est pas de ce constat-là que part le projet Vivalia. Donc personne ne conteste, tant sur le plan de la qualité des soins apportés que sur le plan financier, puisque c'est la seule unité de Vivalia qui est en équilibre, voire même en profit, sur les dernières années... personne n'a pu démontrer qu'il y avait un motif objectif à faire fermer une affaire qui tourne. Pour ce faire, je crois qu'il ne faut pas se lancer dans des combats qui ne servent à rien, c'est-à-dire lancer des actions, des escarmouches qui visent à égratigner ou à faire plaisir par des effets d'annonce ; je pense qu'il faut se concentrer sur les domaines sur lesquels fondamentalement le droit vient en appui de ce que vous ressentez sur le domaine urbanistique et environnemental, sur le domaine de la maîtrise du foncier, sur le domaine financier – cet hôpital va être un gouffre si jamais il est ouvert un jour – et de toute façon sa construction conduit à un gouffre pour la collectivité alors que l'on a besoin de chaque euro en matière de santé publique pour d'autres besoins que de nouvelles constructions, et sur le besoin d'une vie ensemble qui soit correcte à l'intérieur d'une intercommunale. Vous savez tous qu'en droit administratif il y a ce qu'on appelle le privilège du préalable, c'est-à-dire que l'autorité décide dans un premier temps, l'autorité en l'espèce Vivalia, en l'espèce celui ou ceux qui auraient l'intention de délivrer le permis unique, en l'espèce celle et celui qui le cas échéant signerait un arrêté d'expropriation que Vivalia leur a déjà préparé à

l'intention de la Région wallonne – on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même – sur le bas duquel les noms des Ministres sont mis ; il suffit qu'ils signent en quelque sorte sans avoir à examiner le dossier. Ce sont sur les points fondamentaux qu'on peut agir de manière décisive, malheureusement après qu'ils puissent décider : critiquer la légalité d'un permis d'urbanisme, critiquer la légalité d'un arrêté d'expropriation, critiquer la légalité de la décision définitive s'agissant du financement du projet qui viendrait de la part de la région, critiquer la manière avec laquelle cette intercommunale fonctionne, et le cas échéant essayer de dégager la route pour l'avenir du sud de la province du Luxembourg.

Monsieur GAUDRON – Je voulais remercier Maître BOURTEMBOURG pour son exposé. Je m'intéresse un peu au droit administratif, pour raison professionnelle ou autre. C'est quelque chose qui m'intéresse et j'ai l'habitude de dire, quand je parle de ce domaine, que pour moi la référence dans ce domaine, c'est Maître BOURTEMBOURG. Je suis sûr que la commune d'Arlon et ses associés sont très bien représentés, et rien que ça je pense que ça doit pousser Vivalia à réfléchir. Vous avez évoqué 5 stratégies, et j'ai surtout envie de m'arrêter sur la 5^{ème}, qui est le retrait de rationalisation, consistant en fait à créer une nouvelle structure avec nos partenaires pour récupérer notre hôpital; et j'insiste sur le « pour récupérer notre hôpital » parce que dans ce cadre-là on contrecarre tous les plans de Vivalia puisque l'hôpital d'Arlon part avec nous de l'intercommunale.

Tout à l'heure j'ai consulté mes archives, et je me rends compte qu'il y a déjà 5 ans qu'on plaide avec le groupe ECOLO pour que cette piste soit approfondie. Et quand j'entends que DELOITTE nous parle demain d'un chancre urbain, je plaide encore plus pour que nous récupérons notre hôpital. Quand je dis ça, j'insiste absolument sur le fait que je ne mets pas du tout en question la stratégie établie, les 4 axes que vous avez évoqués en premier me semblent une bonne approche, et le groupe ECOLO est vraiment à 200% derrière le Collège communal sur cette stratégie, d'autant plus que l'on travaille avec les meilleurs. Par ailleurs je pense qu'on ne peut pas s'arrêter là... ce projet est tellement désastreux pour l'avenir de nos communes, des communes avoisinantes et pour les finances de l'ensemble des communes de la Province de Luxembourg. Nous devons donc vraiment mettre toutes les chances de notre côté. Je pense que cette approche complémentaire, celle du retrait de rationalisation, a un enjeu autre qui est de terminer cette approche de Vivalia qui nous a mis un plan financier sur une page A4 qui ne ressemble à rien, et qui part sur le principe que toute cette patientèle va aller vers l'hôpital d'Houdemont... mais si demain vient cette stratégie, on leur dit « ça n'a plus de sens, vous ne pouvez pas la mettre dans votre stratégie financière étant donné que l'hôpital d'Arlon part avec nous ». Et bien on les oblige à démontrer encore plus cette ineptie financière qu'est ce projet Vivalia 2025. Maintenant je me répète peut-être, mais ce projet est tellement important, on doit tellement se battre et mettre toutes les chances de notre côté, que le groupe ECOLO trouverait dommage qu'on n'utilise pas l'ensemble des stratégies à notre disposition, donc j'en appelle à mettre toutes les chances de notre côté en avançant en parallèle sur ces 2 approches.

Maitre BOURTEMBOURG – C'est évident, mais la balle est dans votre camp... Vous avez raison de dire que la meilleure solution est de toujours prévoir quelque chose d'alternatif, avec le souci de continuer à offrir la même qualité de soins que celle que vous voulez offrir aujourd'hui et demain. Ce qui m'a vraiment frappé, c'est qu'on est aux frontières d'un autre pays... le bassin de soins ne s'arrête pas à la frontière belge, alors que tout est fait pour favoriser, notamment en matière hospitalier, les coopérations transfrontalières, rien n'a été sérieusement recherché pour permettre de le faire, je parle de Vivalia. C'est sûr qu'il faudrait insérer votre hôpital - restant un vrai hôpital et pas une polyclinique avec 3 consultations et un petit centre de médecine générale - dans un ensemble plus large permettant d'offrir une couverture totale à l'ensemble de la population, dans tous les domaines de la médecine, et que des opportunités ne sont pas très loin d'ici.

Monsieur MAGNUS - Je veux simplement répondre à cela que l'on doit avancer aussi dans cette direction. Maitre BOURTEMBOURG nous a expliqué tout à l'heure que c'est une procédure qui va

entraîner la demande de paiement de dommages et intérêts, qui sont calculés en fonction du manque d'intérêts que va avoir Vivalia parce qu'on est parti. Mais ce manque d'intérêt est la participation au déficit ... à partir du moment où il y a un déficit auquel on devra participer, il faudra nous l'expliquer. Or aujourd'hui on nous dit que c'est partout...qu'on n'a pas besoin d'avoir peur de cela...ils disent à toutes les communes, surtout aux petites communes et, comme je le disais tout à l'heure, aux communes qui ont le moins de patientèle : « Ne vous tracassez pas, il n'y aura pas de déficit. » Cette opération nous permettra aussi de mettre à jour leur plan financier et de dire éventuellement : « On ne vous demande pas de dommages et intérêts, puisqu'il n'y aura pas de déficit ! » A ce moment-là on aura tout à gagner. La difficulté va être simplement de trouver le partenaire avec qui s'allier...il ne faut pas croire que le Collège n'a pas réfléchi à la chose, c'est évidemment très important. J'aurais peut-être une question à poser à Maître BOURTEMBOURG là-dessus : le jour où on prend cette décision, vous l'avez dit tout à l'heure, ce ne sera qu'à partir du moment où on aura reçu un accord entre les partis sur les dommages et intérêts... mais est-ce que notre décision de participer à une autre intercommunale ne pourrait pas aussi être attaquée par eux ? Ou éventuellement est-ce que cette décision ne pourrait pas être annulée par une tutelle d'annulation de la Région wallonne ?

Maître BOURTEMBOURG – Je vous ai dit tout à l'heure de manière assez logique que le principe de la liberté d'associations ne trouve pas pleinement à s'appliquer aux pouvoirs publics, ils peuvent donc s'associer de la manière et selon les modalités que la loi prévoit. En l'espèce la loi prévoit notamment le régime d'intercommunale que vous connaissez. Cette loi a pu limiter les possibilités que l'on avait de sortir de l'intercommunale ; pas totalement parce que ce serait une atteinte insupportable à la liberté dont peut se prévaloir les communes, mais quand même limité. En l'espèce on peut quand même, comme l'a dit Monsieur le Conseiller tout à l'heure, procéder à un retrait de rationalisation. Lorsque sur le territoire d'une commune un même objet, par exemple l'hôpital, est confié à deux institutions différentes comme ça, vous pouvez décider librement de vous retirer d'une et de continuer avec l'autre. Il faut qu'il y ait deux accords qui existent, l'un est l'intercommunale et l'autre est l'entité à créer entre les communes belges associées avec des luxembourgeoises, ou que sais-je des pouvoirs publics luxembourgeois, et qui permettent d'avancer.

Techniquement comment cela se passe ? Quand c'est fait on notifie à l'intercommunale 'bye-bye', mais le 'bye-bye' n'est pas effectif tout de suite. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit - comme dit le code pour ne pas encourager les retraits de rationalisation - de payer à l'intercommunale le préjudice que le retrait lui cause à elle et à ses autres associés. Si on voulait plaisanter on dirait qu'on y va les yeux fermés... ils nous expliquent que dans tous les cas de figure leur projet est mirifique et qu'ils vont faire de l'argent. Ce n'est pas parce que 4 malheureuses communes se retirent que leur projet va s'écrouler, donc on leur dirait : « Vous n'avez pas réclamé d'argent puisque vous allez faire plus d'argent ! » Il n'y a aucune difficulté. Comme on est plus réaliste que rêveur on se dit qu'il est peut-être possible que leur projection ne soit pas tout à fait ce qu'ils vous présentent aujourd'hui. Dans ce cas-là il va falloir s'entendre sur le préjudice que vous acceptez ou pas de supporter, et ce par l'intermédiaire du juge ou d'un tiers expert qui serait désigné par les partis. Ce n'est qu'au terme de ces opérations que le retrait devient effectif. En d'autres termes on reste marié tant que le divorce n'est pas définitif, et il sera définitif que lorsque l'on aura réglé tous les problèmes financiers. Non, on ne divorce pas et on s'occupe du reste après... On divorce, mais on doit régler les problèmes matériels avant que le retrait ne soit effectif ; jusque-là on reste associé et on continue à supporter les déficits éventuels.

Monsieur GAUDRON – En deux mots je partage l'analyse qui est portée là et j'irais même un cran plus loin, avec un sourire en coin, en évoquant qu'on va soulager l'intercommunale en récupérant notre hôpital, étant donné que je suis certain qu'avec l'expertise de DELOITTE qui leur annonce un chancre urbain – et on sait à quel point les chancres urbains sont couteux pour des associations intercommunales – on va donc soulager gracieusement les finances de Vivalia qui seront encore meilleures suite à notre retrait.

Monsieur KIAME – Merci pour votre exposé, Maître. Dans ce que vous dites il y a une chose qui me fait peur, et j’aimerais bien attirer votre attention : on se retire demain, on veut notre hôpital, etc. mais est-ce que les médecins vont nous suivre? Est-ce qu’ils vont venir chez nous ? Est-ce qu’ils vont aller à Houdemont ? C’est la question principale... avant la brique et tout le reste, ce sont d’abord les médecins qui vont décider de quel côté ils vont aller. Pour trouver un médecin demain à Arlon, Habay ou autre, on doit vraiment se battre pour avoir quelqu’un. La grosse question est : « Les médecins qui sont actuellement à l’hôpital d’Arlon suivront-ils pour rester avec Arlon, Habay, Messancy et Martelange, ou est-ce qu’ils vont aller de l’autre côté ? » Ce sont sur eux qu’il faut se baser pour savoir ce que l’on doit faire, sinon ce sera des briques pour rien.

Maître BOURTEMBOURG – Votre question est pertinente mais je voudrais quand même rappeler que le but principal des actions qui vont être menées par les villes et communes, c’est qu’il n’y ait pas cet hôpital à Habay-la-Neuve...qu’il y ait peut-être autre chose sur lequel on peut s’entendre parce que claquer la porte à tout serait ridicule, mais qu’il n’y ait pas cet hôpital. S’il n’y a pas cet hôpital, la question ne se pose pas avec l’acuité que vous énoncez. S’il y avait maintenant cet hôpital et une autre formule, il est évident que l’autre formule doit être envisagée avec en première ligne : quid du projet médical. C’est la première ligne ! Il est inenvisageable de faire un hôpital sans médecins et j’ajouterais que je suis vraiment frappé par cela; j’enseigne dans un 3^{ème} cycle en Management Public à l’ULB, et quand on analyse la manière de fonctionner d’un hôpital on s’aperçoit que jusqu’à présent, par exemple, le personnel soignant n’avait pas son mot à dire dans l’hôpital. L’attractivité que doit avoir un hôpital, c’est pour les médecins – parce qu’il n’y a pas d’hôpital sans médecins – mais aussi pour le personnel soignant. La première ligne d’un autre projet alternatif, ce qui n’est pas le souhait car le projet est qu’il n’y ait pas cet hôpital-là, sera le personnel médical et soignant.

Monsieur KERGER – Merci beaucoup pour votre présentation qui fut claire, précise, structurée et surtout utile. Je crois qu’on pourra au moment voulu et adéquat actionner certains des leviers que vous venez de proposer, mais comme vous l’avez dit précédemment, au moment adéquat. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. J’ai retenu une phrase qui m’a vraiment interpellé, c’est « ce projet n’est pas de notre époque » et je crois que vous avez même insisté sur le fait que plus on avance, moins il est de notre époque...mais il y a des personnes qui restent semble-t-il figé avec le temps. Au vu de l’actualité récente, et ceci n’a pas directement à voir avec votre présentation, je me dis que Vivalia 2025, ce projet bi-site qu’ils n’ont jamais remis en question, est-il aux soins préventifs ou déjà curatifs ? Je m’explique : je lis simplement la presse au cours des derniers jours « *Conseil communal de Marche : il faut mobiliser les forces pour que l’hôpital de Marche ait un avenir.* » Ils ajoutent même « *Il ne faut pas que la patientèle parte.* » Est-ce que le doute s’installe déjà ? Est-ce que ce projet est si bien bâti sur des bases solides, avec tous les investissements qu’ils viennent de faire à Marche ? Parce que ceux-ci ne sont pas négligeables.

Deuxième point qui je crois est important et est apparu au grand jour, c’est le désamour entre les médecins du site de Bastogne et du site de Marche au sein de l’IFAC, et le rapprochement entre les médecins de Bastogne et ceux de Libramont, mais malheureusement sans tenir compte des médecins d’Arlon... Est-ce que c’est ça construire une équipe, un conseil médical unique ? Rappelez-vous le Conseil médical unique a toujours été la pierre angulaire de ce projet Vivalia 2025. Je crois qu’il y aura là beaucoup de travail pour mettre toutes ces équipes ensemble. Il y a aussi quelque chose qui m’interpelle, ce sont les inquiétudes des médecins de Bastogne et de Libramont quant à l’avenir de leur site... Est-ce qu’il n’y a pas doucement un doute diffus qui s’installe ?

Un dernier point que vous avez souligné, et le Bourgmestre également : c’est le personnel infirmier. On lit dans le journal qu’il nous manque 75 personnes du personnel soignant dans Vivalia, ce qui fait 5 services... De plus on dit que c’est la proximité du Grand-Duché de Luxembourg... Comme

pouvoir organisateur ou direction, je me poserais quand même quelques questions et je me dirais s'il n'y a pas autre chose. Ne faudrait-il pas plutôt, au lieu de travailler sur des briques, améliorer le statut de ce personnel et leur donner un peu les moyens et l'envie de travailler ? Parce que dire simplement que c'est le Grand-Duché la raison, je suis désolé mais Houdemont ne résoudra pas le problème. Houdemont est à quelques kilomètres, et quelqu'un qui a envie d'aller au Grand-Duché ira. Pour moi, et je résume tout ce qui a déjà été dit, il faut un plan financier solide, réaliste et mis à jour car actuellement ce n'est qu'une simple feuille pour un projet comme ça.

Je ne vais pas m'étendre sur le retrait de rationalisation ou le retrait pur et simple à la fin du terme, mais je voudrais quand même insister sur deux points : il faut que nous nous mettions ensemble avec d'autres communes car on sent clairement que certaines communes commencent à douter, à vaciller. Et aussi j'en appelle à tous les groupes qu'il faut faire appel à tous les leviers que nous avons aux différents niveaux de pouvoirs – à Namur ou au Fédéral – pour bien leur faire comprendre la gabegie financière que ceci représente, surtout en ces temps de Covid où on se rend compte que les priorités sont autre part.

Monsieur SAINLEZ – C'est salubre mais parfois délicat de parler de Vivalia aujourd'hui dans le front pandémique que l'on connaît et l'exemplarité du personnel de nos hôpitaux qui illustrent encore plus le besoin d'investissements humains en matériel nécessaires, davantage que dans les briques mais ça nous en sommes tous convaincus. Je voudrais dire que nous sommes ravis de votre venue ce soir, qui nous permet de voir quand même plus clair quant aux pistes à privilégier. Il faut bien l'avouer, je pense que tout ce qui s'écrit en ce moment, pour ceux qui sont membres des instances même de Vivalia, nous laisse pantois... Exemple récent dans l'Avenir de Luxembourg en septembre dernier - on l'a déjà dit et redit mais apparemment les affirmations se succèdent – « *les hôpitaux d'Arlon, Libramont et Bastogne accueilleront au minimum une polyclinique* »... C'est ce qui est répété à l'envie. Le hic est que rien ne définit ce qu'est une polyclinique, si ce n'est ce que l'on voudra bien y mettre. Plus tard dans le même article il est mis « *une polyclinique est 80 % des besoins en terme de soins, tel que décrit par le porte-parole de Vivalia. Outre les proxy-urgences – mais que sont les proxy-urgences, le concept n'est toujours pas établi – on y vient pour des consultations de base, donc de l'ambulatoire.* » Qui peut croire une seconde que l'ambulatoire se ferait en dehors de la structure Houdemont, structure imaginée entre autre pour je cite 'faire en sorte que les médecins se rassemblent' ? Cela est totalement contradictoire. Autre phrase sur le site web épinglée - et je peux évidemment comprendre que l'équipe du projet Vivalia 2025 soit enjouée par son projet, c'est normal – on peut lire au niveau de l'accessibilité du site d'Houdemont « *l'accessibilité sera renforcée par la mise en œuvre d'un plan de mobilité axé sur les transports en commun, avec une navette électrique reliant le futur CHR Centre-Sud à la gare de Marbehan, et des lignes de bus TEC supplémentaires.* » Comment peut-on affirmer pareille chose en termes de mobilité, lorsqu'on sait que les trois sites aigus qui seraient concernés, concentrent aujourd'hui une offre de transports en commun de deux gares IC SNCB et plus de 30 lignes de bus au départ des 3 sites hospitaliers ? Cette mobilité-là ne sera jamais égalée par le site d'Houdemont... Jamais. Je suis rassuré par ce que vous avez dit concernant les abus de majorité et le manque d'écoute de la part de l'intercommunale ; Depuis le début je peux vous dire qu'en tant que membre de l'AG – et je ne suis pas le seul, nous sommes plusieurs à en avoir fait les frais – on ressent ce manque d'écoute en première ligne, surtout par rapport à des affirmations aussi fortes pour lesquelles nous n'avons pas de réponses. Pour moi c'est insupportable, encore plus aujourd'hui qu'hier parce que je pense que tout le monde mérite d'y voir clair, d'Arlon à Marche, Virton, Libramont et Bastogne, car il y a tant de choses inconnues sur ce projet qui ne sont pas décidées. Ce qui m'interpelle le plus au niveau personnel, politique et même humain, c'est cette absence de prise de réponses circonstanciées de la part des gestionnaires de Vivalia ; vous avez parlé de la demande d'écoute de la part de l'intercommunale, je vous prie de croire que celle-ci est tout à fait insupportable. Comme d'autres mandataires de l'assemblée générale j'ai été interpellé par cette absence de leadership dans la réponse par rapport à des interpellations si fondamentales, et j'espère généralistes dans l'intérêt de tous, que celles qui concernent la pertinence

de la méthode sous-jacente au choix de ce qu'on appelle le Centre-Sud, la méthode de pondération du choix entre Habay-gare et Houdemont, les sous investissements chroniques prouvés (Arlon et Virton), l'absence de prise en compte du contexte frontalier dans le choix qui est évidente, un déni d'utilité du maillage des transports en commun sur les 3 sites appelés à fusionner et le devenir d'un concept tellement flou des proxy-urgences, le contenu de ce qu'eux appellent les polycliniques et la définition exacte de ce qu'on appelle les plans transitoires... Je pense qu'on est la seule fusion hospitalière où les plans transitoires ne sont toujours pas décidés, avant de présenter un projet de telle ampleur. C'est tout à fait incroyable... Autant d'absence de réponses claires, d'écoute et je dirais même absence de réponse mais présence de ricanement. Pour ceux qui sont présents en assemblées générales vous devez savoir que les interventions de tous les membres de l'assemblée générale d'Arlon méritent d'être entendues, quel que soit le point de vue, mais certainement pas avec des applaudissements de l'assemblée quand il s'agit de réponses contre Arlon ou les CSL. Je pense que cela doit changer au niveau de la gestion, un tel conseil d'administration peut-il fonctionner efficacement sans l'expertise et les compétences de membres aussi indépendants issus de la médecine générale des soins infirmiers, des mutualités et des tissus consécutifs de nos soins de santé en Province de Luxembourg. Personnellement, et je n'ai pas été le seul, je constate que même les présidents de CA sont en quelque sorte effacés par le Directeur général, que ce soit dans les réponses aux instances de l'assemblée générale – ce sont eux qui ont cette charge – ou par voie de presse quand il s'agit d'apostropher des Bourgmestres récalcitrants – notre Bourgmestre en a fait les frais – et sans recadrage de la part du Directeur général. Alors non, les conditions nécessaires à la confiance ne sont évidemment toujours pas réunies, malgré toutes les annonces faites en ce sens au médecin et même aux associés, mais jamais vraiment suivies des faits. Je voudrais juste citer le professeur DE WEVER qui voyait vraiment juste à ce sujet et qui a dit en 2015 « *Vivalia a davantage besoin d'une nouvelle organisation que d'une nouvelle construction.* » Je pense que c'est là tout le sujet.

Monsieur DEWORME – Je vais essayer de ne pas être trop stratégique même si je pense qu'effectivement se pose la question d'oser, davantage de transfrontaliers auront ce dossier-là, et je pense que des initiatives ont déjà été prises et que le travail transfrontalier en matière médicale n'est pas quelque chose de simple du tout. Mais dans ce dossier Vivalia, qui est un dossier, qui depuis le début est rempli de mensonges, de contre-vérités, d'abus de confiance, mais aussi de désinformation ; je voudrai quand même attirer l'attention sur le fait que nous avons eu un contact direct avec cette société DELOITTE dont on a déjà parlé, et qui voulait nous éviter que nous aillions un chancre à la place de notre hôpital. Ils nous ont contacté, on a accepté de les recevoir (ou plutôt de les entendre en vidéo conférence) et on était assez étonné en fait de savoir ce qu'ils allaient bien pouvoir nous proposer.

En réalité ils nous ont proposé deux scénarios. Le premier revenait à raser à peu près l'entièreté du site existant, façade historique exclue quand même. Et pour l'autre scénario s'était une réhabilitation vaille que vaille de l'ensemble du site. On y mettait du logement, on y mettait une maison de repos et de soin, on y mettait une résidence service, et on y laissait quand même un tout petit peu de médical. La surface consacrée au médical sur les deux projets proposés est d'environ 1.500 m² pour l'un et environ 1.600 m² pour l'autre, c'est-à-dire trois fois rien.

Je vous rappelle qu'au moment où on a vendu commune par commune ce projet de construction à Houdemont, le Directeur médical, le docteur Gillet à l'époque, un urgentiste, a pris son bâton de pèlerin pour aller convaincre commune après commune, sur base d'un maintien de 80% de l'activité médicale de chacun des sites de Libramont, Bastogne, Virton et Arlon, et de la création d'une proxie-urgence. C'est un concept qu'il a inventé et qui n'existe pas aujourd'hui, et pour lequel il n'y aucun écho du côté du fédéral - santé publique. Donc une élucubration pure et simple, le produit de son imagination, rien de concret. Mais c'est là-dessus, à partir de cela, que l'adhésion de certaines communes s'est faite, obscurcissant complètement l'aspect financier, qui est pourtant aussi important quand on voit ce que seront demain pour les partenaires les déficits qui se feront jour dans un projet

qui est titanique, qui est démesuré. Et je rejoins entièrement Vincent Magnus quand il dit que l'investissement doit aujourd'hui se faire au niveau de l'humain. C'est vrai qu'il manque une septantaine d'équivalents temps plein infirmier à travers Vivalia. Il en manque beaucoup dans notre hôpital d'Arlon. Ça perturbe le fonctionnement de nos hôpitaux et de ces services, ça met sur les rotules, le personnel infirmier notamment mais pas seulement. Et je vous rappelle qu'il y a évidemment la crise Covid et la deuxième vague qui s'annonce. Je pense que c'est vraiment tout-à-fait inconscient de la part des autorités supérieures de Vivalia que de ne pas avoir anticipé cette difficulté de personnel et d'avoir tout misé sur la brique. Parce que c'est ça qui a été fait effectivement. Pour pouvoir se payer un hôpital et bien il faut faire des économies, et les économies elles se font aujourd'hui sur le dos du personnel hospitalier à travers tout Vivalia. Ça c'est la réalité.

Monsieur MAGNUS – Vous pouvez encore parler aussi du montant investi aujourd'hui dans l'hôpital d'Arlon par rapport aux autres hôpitaux... c'est ridicule par rapport aux chiffres d'affaires, pour parler de manière financière, que nous faisons. On nous dit parfois « mais on a investi de l'argent dans l'hôpital ». Oui, avant Vivalia. Et je vois que le dernier président des Cliniques du Sud Luxembourg, Guy Schuster, est dans le fond de la salle - il le sait très bien, on a investi, oui, sur les années qui précédaient l'entrée dans Vivalia, un montant de 5.000.000 €, et 11.000.000 € pour les nouvelles ailes qui sont là.

Voilà en tout cas Maître Bourtembourg un flot d'informations pour vos conclusions qui ne manqueront pas d'être intéressantes.

Maître BOURTEMBOURG – Je ne vais évidemment pas commenter toutes les prises de positions qui ont eu lieu, qui sont à la fois légitimes, qui se situent sur le terrain politique qui n'est pas mon terrain... Mais cela m'inspire trois réflexions.

La première réflexion c'est que l'un de vous a fait des observations justifiées sur l'attractivité que devrait avoir un pôle hospitalier à Arlon demain, pour les médecins. C'est la même chose pour Bastogne, c'est la même chose pour Marche. Si on dit qu'on crée dans la Province du Luxembourg une super clinique, magnifique, avec toutes les techniques... et que restent des ersatzes de cliniques à droite et à gauche, l'attractivité de Marche, de Bastogne et d'autres va se trouver diminuée.

Deuxième réflexion : la polyclinique avec les soins de proxi-urgence. Une polyclinique sans hôpital c'est pomper les patients des généralistes. On a vu à quel point la première ligne était indispensable aujourd'hui et demain. Donc, un hôpital nouveau de demain ne peut se concevoir sans la conception d'un autre type de rapport avec les médecins généralistes, et sûrement pas établir une concurrence entre une polyclinique publique et les généralistes.

Et la troisième réaction, finalement c'est quoi une intercommunale ? Ce sont des communes qui se mettent ensemble pour mettre en œuvre un projet commun. Comment est-ce qu'on peut encore fonctionner quand il n'y plus l'once d'un début de commencement de projet commun ?

Monsieur MITRI – Merci Maître de votre acceptation de nous accompagner dans ce combat pour nos droits qui sont pour la défense des préoccupations de nos citoyens. Et je me suis tut, étant administrateur en plus, par rapport aux préoccupations de nos citoyens. Et l'expérience le montre dans ce domaine de santé publique, que les trois préoccupations principales des citoyens sont : le médical, le social, et l'environnemental. Et là, dans ce projet de Vivalia 2025 aucune de ces préoccupations de répond vraiment à ce besoin des citoyens.

Le médical, nous l'avons toujours dit, c'est la proximité des soins qui sont les 85% de mission d'un hôpital. Ce sont des soins de proximité, et la prise en charge des urgences en 15 minutes. Jusqu'à maintenant Vivalia n'a pas montré, sauf sur papier, la pertinence et la réponse à ces deux exigences.

Et il y évidemment la préoccupation sociale, et là, Vivalia le balaye. Par rapport à ce que l'ensemble de la Province demande sur le plan social. Un hôpital est le principal employeur dans son bassin de vie. Rien que sur le CSL, 835 équivalents temps plein travaillent. Enorme capacité qui est balayée dans les calculs d'un projet immobilier et politique.

Alors il y a l'environnemental. Je remercie vraiment Maître Bourtembourg d'avoir insisté là-dessus. Comment imaginer qu'actuellement sur des terres agricoles on va construire un limbe de béton de cette façon...on peut dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Il y a deux jours, au dernier Conseil d'administration, Vivalia demande de voter sur un projet de possibilité d'expropriation des terres agricoles de certains agriculteurs qui sont récalcitrants pour vendre à bas prix leurs terres, parce que ces terres sont essentielles pour leurs exploitations. Et Vivalia se permet, en puissance publique et financière, de demander un décret spécial pour exproprier. J'ai assisté à cela, et je remercie tout le monde de continuer ce combat de défense pour les préoccupations de nos citoyens, que ce soit à Arlon ou n'importe où dans la province.

Pourquoi ces préoccupations ne sont pas satisfaites ? Cela a été clairement dit, parce que la gouvernance de Vivalia est une gouvernance politique basée sur une stratégie d'intérêt sous local. Et la démonstration est régulière, et c'est pour cela qu'on appelle à une autre gouvernance. Et n'oublions pas le projet alternatif qui a été mis sur la table et qui a été balayé, il était pour toute la province, il était quatre fois moins cher, et il a été balayé parce que justement il y avait un intérêt sous-local. Voilà sept ans que ce combat est mené, et nous plaignons pour un courage politique qui n'est pas arrivé à changer la décision. Alors Maître cela vous revient, et nous sommes avec vous pour la défense de cette structure qui a montré son efficacité.

+ + +

*Maître BOURTEMBOURG sort de séance.
Monsieur MAGNUS suspend la séance à 20 heures et 30 minutes.*

+ + +

Monsieur MAGNUS reprend la séance à 20 heures et 40 minutes.

+ + +

2. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux – En présence de l'auteur de projet. Entretien extraordinaire de voiries en 2020. Approbation des documents du marché, des conditions et mode de passation du marché.

Monsieur MAGNUS – Tout d'abord je voulais simplement vous dire que Madame LAMESCH n'est pas dans la salle, mais est quand même présente pour vous présenter deux ou trois points. Elle ne fait évidemment pas partie du quorum et ne pourra pas voter, mais vous serez d'accord qu'elle participe de manière virtuelle à ce Conseil et surtout qu'elle donne des explications tout à l'heure sur les points qui la concerne.

Monsieur MITRI – C'est un point qui concerne la ligne budgétaire d'entretien extraordinaire de voirie et qui a ciblé cette année deux zones qui sont dans notre ville, à savoir le square du Hunnebour

et la rue longeant l'Académie de Musique, juste au-dessus de la place des Chasseurs Ardennais. Ce sont deux projets qui ont été confiés au bureau d'architecture de Madame Christine PIERARD. Nous la remercions d'avoir attendu un peu plus tard que prévu. Elle va nous présenter le cahier des charges qui est proposé ici, et dont le montant estimé pour ces deux emplacements est à 422.000 € HTVA et 510.714 € TTC.

Madame Christine PIERARD, Architecte – On va commencer par la première voirie, celle qui longe l'Académie de Musique, en face de la place des Chasseurs Ardennais. J'ai mis la localisation ici sur le pdf. Donc on part en contrebas à la rue Paul Reuter et la fin des travaux se situe à la rue du Marquisat. Actuellement il y a des trottoirs mais qui ne sont pas continus, le long de l'Académie de Musique. Un des principaux objectifs est justement de rendre ces trottoirs continus et de les faire rejoindre les trottoirs existants à la rue Paul Reuter. Il a aussi été décidé de mettre la voirie à sens unique, à savoir qu'on pourra monter cette rue-là. Le bas de la rue devra rester à double sens puisqu'il y a l'entrée et la sortie du parking des Chasseurs Ardennais. La largeur de la voirie, la partie hydrocarbonée fait 3m de large. De part et d'autre on a placé un filet d'eau pour la récolte des eaux de pluie. Côté trottoir, à côté du jet d'eau on a mis une bordure saillante pour sécuriser un maximum les piétons. Il faut savoir qu'il y a deux entrées existantes à des bâtiments publics qui sont en contrebas de la voirie, c'est déjà comme ça actuellement. Evidemment on ne sait pas remonter les seuils de ces bâtiments-là, il y en a un ici en bas et un ici au-dessus. L'infrastructure existante pour cette entrée-là en contrebas du bâtiment en bas sera maintenue, et on fait une chicane avec le trottoir à côté du muret de soutènement existant pour maintenir un accès piétons sécurisé. La chicane se répercute forcément sur la partie hydrocarbonée mais ce n'est que mieux puisqu'on est justement à l'endroit où on rétrécit la voirie pour le sens unique. La deuxième entrée en contrebas se situe ici, il y a actuellement un escalier de deux marches pour arriver à l'entrée du bâtiment, on enlève les escaliers et on crée des rampes PMR descendantes et montantes pour entrer et sortir. Latéralement il y aura toujours la possibilité de passer sans utiliser la rampe. Au-dessus de cette rampe il est prévu une zone de stationnement pour la camionnette du CPAS qui vient régulièrement livrer des repas. La ligne noircie est la bordure saillante qui est mise en contrebas pour permettre le stationnement de la camionnette du CPAS. Au carrefour de la rue du Marquisat, on va créer des rayons de courbures pour aller rechercher les éléments linéaires existants. Les trottoirs seront en pavés béton, similaires aux trottoirs qui ont été refaits à la rue Paul Reuter. Vous voyez ça ici en bas, le trottoir de la rue Paul Reuter est traversant, donc quand vous viendrez rue Paul Reuter et que vous voudrez remonter la rue qui longe l'Académie de Musique, l'automobiliste sentira le passage du trottoir. Le montant pour les travaux de la rue des Chasseurs Ardennais s'élève à 152.893 € HTVA.

Monsieur BALON – Par rapport au filet d'eau, on s'est rendu compte il y a peu qu'on avait un problème avec des murs à Saint-Donat, où justement les filets d'eau en bordures ont provoqués justement des infiltrations et provoquant maintenant des effondrements. Est-ce qu'un filet central ne serait pas plus intéressant ?

Madame PIERARD – En fait actuellement il y a déjà un filet d'eau contre le mur de soutènement.

Monsieur BALON – Il commence déjà à s'écarter, on voit à certains endroits qu'il est décalé par rapport au mur.

Madame PIERARD – On va replacer contre le mur de soutènement un nouveau filet d'eau en béton préfabriqué. Et c'est prévu dans le cahier des charges, on a une attention particulière à ça, on va coller une étanchéité contre le mur, entre le mur et le filet d'eau. Le problème, si dans ce cas-ci on mettait un filet d'eau central, on aurait dû faire aller le revêtement hydrocarboné jusque contre le mur, et là on a de nouveau un problème d'infiltration entre le mur et l'hydrocarboné. Le point faible entre l'élément linéaire et le mur est plus facilement maîtrisable avec un filet d'eau qu'avec de l'hydrocarboné. Il y a donc une étanchéité qui est prévue, comme vous voyez dans les murs enterrés

dans les habitations, ou pour les toitures plates etc... c'est vraiment un film étanche qui sera placé à cet endroit-là.

Monsieur BALON – J'ai une deuxième question, peut-être plus pour Monsieur l'Echevin. On a toujours ces deux camionnettes du CPAS qui, je comprends bien, doivent faire leur travail, mais on ne solutionne pas le problème des enfants qui vont venir dans leur école, qui passent sur un passage, sur un trottoir, où des camionnettes sont garées, et qui doivent emprunter la voirie. Qu'est-ce qui est prévu pour solutionner ce problème ?

Monsieur MITRI – La solution décidée est de mettre une continuité du trottoir tout le long, jusqu'en haut. Evidemment je pense qu'à part pour le chargement et le déchargement des camionnettes du CPAS, rien d'autre ne peut se mettre sur ce trottoir. Et même, je crois que la camionnette ne peut pas se mettre sur ce trottoir, même temps de décharger. Le trottoir est fait pour un cheminement piéton. Et nous l'avons fait exprès pour sécuriser ce passage, qui jusqu'à maintenant on essaye de sécuriser par des barrières Nadar, mais tout le monde sait comment les barrières peuvent résister, et ce n'est pas la bonne solution. Evidemment il fallait trouver un compromis pour la camionnette du CPAS. D'abord on a réfléchi à plusieurs possibilités, mais le trottoir il faut le garder libre d'accès.

Madame PIERARD – Je voulais simplement dire que même quand la camionnette du CPAS est garée à cet endroit-là il reste plus d'un mètre de passage entre le coin de la place de parking entre guillemets dédiée à la camionnette du CPAS et le mur du bâtiment.

Monsieur BALON – Vous irez une fois le matin voir les rangs des enfants qui descendent de la garderie.

Monsieur MITRI – Dans l'état actuel c'est vrai qu'il n'y a rien qui est prévu... les enfants doivent se faufiler un tout petit peu avec leurs parents pour trouver un chemin. Mais quand il y aura un trottoir où il y a moyen d'avoir la largeur nécessaire pour mettre plusieurs enfants, à ce moment-là la sécurité sera assurée tout le long du bâtiment, mais ce n'est pas le cas maintenant. On y a même réfléchi si nous ne pouvions pas mettre simplement cette voirie en voirie piétonne. Cela a été discuté avec les écoles et la police, malheureusement les enfants qui vont être déposés par les parents sur le parking des Chasseurs Ardennais vont être en insécurité... il n'y a plus moyen d'avoir une place dans la rue pour déposer les enfants, il faut les déposer sur le parking, et là ça va être un problème.

Monsieur BALON – C'est déjà le cas actuellement.

Monsieur MITRI – C'est pour cela que le processus le plus simple c'est que « le trottoir est libre, la voiture prend la voirie, la portière s'ouvre, l'enfant descend et va sur le trottoir sécurisé, et ensuite la voiture continue. »

Monsieur LAMBERT – Mon intervention allait un peu dans le même sens que celle de Monsieur BALON... sur la partie supérieure de la voirie, il y a le mur de soutènement qui est déjà conséquent en hauteur, il y a des gros charrois qui vont être amenés pour refaire la route, etc... La mésaventure de Saint-Donat ! Est-ce que ce mur de soutènement a été vérifié ? Est-ce qu'il est suffisamment apte à accueillir ce genre de charroi sans avoir une grosse pierre qui tombe ?

Madame PIERARD – Comme ça au niveau de l'étude ce n'est pas facile d'aller vérifier la stabilité de ce mur-là, maintenant, il y a du charroi qui passe actuellement, il n'y aura pas d'avantage de charrois pour la réalisation. On a bien pris la précaution de mettre des bordures filets d'eau préfabriqués. Pour revenir également sur les trottoirs, les pointillés sur le plan représentent les anciens éléments linéaires, donc on voit bien qu'on s'écarte d'avantage des façades que ce qu'on fait

maintenant. Maintenant on a l'espace libre entre le mur et la façade, c'est une donnée obligée, on ne sait pas faire avec plus que ce qu'on a. On a privilégié la qualité des trottoirs, on a fait le tarmac le moins large possible pour un sens unique, et le reste de l'espace est dédié aux usagers faibles.

Madame FROGNET – C'est plutôt une question suite à l'intervention de Pierre-Philippe sur la voiture. Avec le dessin, honnêtement je ne me rends pas très bien compte mais je pense que ce n'est peut-être pas très facile pour les mamans avec des poussettes par exemple, de passer entre la voiture et le mur du bâtiment, si c'est ce que j'ai compris. Mais est-ce qu'il n'est pas possible de voir avec le CPAS pour éviter que cette voiture soit là au moment où il y a un nombre particulier d'enfants, aux moins à ces heures-là.

Monsieur DEWORME – Tout d'abord, c'est un endroit où il y a pas mal d'activités, et il faut pouvoir concilier des choses différentes et ce n'est certainement pas un travail facile. Il faut savoir aussi que c'est la seule voie d'accès pour la Résidence de la Knippchen, pour les fournitures et la livraison des repas notamment. Effectivement il y a un horaire qui peut être proposé, qui doit permettre une coexistence la meilleure possible sur cette voirie. Je pense que les livraisons se font un peu plus tard dans la journée que les 'embarquements' de repas se font un peu plus tard que les passages à l'école pour les enfants. Et aussi pour la fin de journée, l'école de musique etc. qui ont lieu dans le quartier, là il n'y a pas de livraison du tout. Donc bien sûr cela va rester une rue qui est pleine d'activités mais je pense que les choses sont tout à fait compatibles avec le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Monsieur BALON – Juste une remarque sur l'horaire. Le chargement commence à 08h15 et fini à 8h45, donc on peut dire qu'on est en plein dans l'horaire scolaire. Moi j'avais une autre proposition que j'avais déjà fait, qui était de fermer la rue à la circulation durant la période scolaire, donc de 08h15 à 08h45, le temps que les élèves rentrent dans l'école. Il faudrait étudier pour qu'il y ait quelque chose de cohérent, le pense que des enfants qui doivent rentrer dans une école cela doit être une priorité.

Monsieur MAGNUS – J'ai entendu le Président du CPAS nous dire qu'il allait regarder avec ses équipes comment on pouvait faire en sorte peut-être de retarder de quelques minutes le passage ou l'arrêt de camionnettes en question même si je sais qu'elles doivent arriver de manière fort matinale.

Madame NEUBERG – Je voulais aussi réagir sur le fait que c'est une entrée principale pour la livraison de toutes les denrées de la maison de repos, il est donc évidemment difficile de condamner cet accès-là. Ma question est : « Vous créez des trottoirs, c'est une excellent chose pour sécuriser les piétons et les enfants en particulier. Maintenant, lorsque vous aurez un de ces gros camions, est-ce que le passage va encore être possible durant la livraison des denrées ? » Et ma deuxième intervention c'est aussi le fait que, j'entends bien que la circulation des enfants au moment où ils rentrent à l'école et le passage entre la crèche vers l'école, maintenant évidemment les services du CPAS doivent également fonctionner, ce sont des véhicules qui nécessitent également un chargement et il faut donc essayer de trouver une solution compatible autant pour les travailleurs que pour les enfants, qui eux ne rentrent qu'entre 08h et 08h30. Est-ce que quand il y a des déchargements de denrées l'accès est toujours possible vu maintenant le trottoir ? La deuxième chose également, qui posait déjà problème à l'époque c'était au niveau de la verbalisation, puisque parfois les véhicules du CPAS qui sont là pour travailler se font verbaliser comme n'importe quel autre véhicule. Or ces personnes ont besoin de ces places-là pour travailler aussi pendant un certain laps de temps. J'attire donc votre attention pour éviter ce type de verbalisation.

Monsieur MAGNUS – La police est maintenant partie, mais elle verbalisait les camionnettes du CPAS ?

Madame NEUBERG – Oui, j'étais déjà intervenue plusieurs fois au Collège en ce sens.

Monsieur MITRI – Pour l’interpellation de Madame Neuberg, il faut espérer que les différents services utilisateurs, qui sont des services communaux, puissent vraiment établir une coordination pour permettre justement le meilleur pour la circulation de cette voirie, pour les trois services surtout. Et je crois que le président du CPAS a certainement déjà démontré qu’il y a moyen, alors on ne peut qu’espérer puisqu’il y a une amélioration de la configuration de la rue. La sécurité peut être assurée moyennant cette coordination entre les différents services.

Monsieur MAGNUS – S’adressant à Madame Pierard – Est-ce que vous nous confirmez donc bien que lorsqu’il y a la camionnette du CPAS est garée là les voitures savent toujours et encore passer ?

Madame PIERARD – Oui, la camionnette n’entrave pas la circulation automobile.

+ + +

Monsieur MAGNUS propose le vote pour les travaux de la rue longeant l’Académie de Musique

+ + +

Madame PIERARD – Square du Hunnebour : On démarre à la rue de Diekirch où on a l’allée principale et deux antennes qui se terminent toutes les deux en cul de sac. Ici la problématique est différente par rapport au premier projet qu’on vient de voir. On est plus dans quelque chose de plus localisé et il y a beaucoup moins de circulation. On a décidé de créer un espace partagé. A savoir espace partagé pour la mobilité douce et les automobiles. Donc un seul revêtement, des pavés de béton, sur la largeur de l’espace public qui est retracé, l’allée principale sur laquelle actuellement il y a du parking sauvage : on va tracer des places de parking en quinconce et ces places serviront en même temps pour ralentir les gens. Même principe à la place des Chasseurs Ardennais, on va créer un trottoir traversant pour relier les choses entre elles au niveau de la rue de Diekirch. Donc des trottoirs traversants un petit peu surélevés, et puis on arrive dans la zone partagée en pavé de béton. Si on prend la partie droit du ‘Y’ il y a déjà un petit rond-point existant, il est réfectionné, de l’autre côté il n’existe pas et on va le recréer en symétrie. Il y a un petit chemin qui va vers la résidence Le Clos des Salines, on va prolonger le cheminement piéton pour rejoindre celui qui a été construit en même temps que les appartements. Ici évidemment, bordures extérieures et récoltes des eaux centrales.

Monsieur BALON – Par rapport à la rue de Diekirch, sur la partie en haut à gauche il y a une traversée piétonne qui est pour le moment assez large (voirie large et espaces de stationnement à gauche et à droite). Est qu’il serait possible à cet endroit-là de faire une avancée, ou de délimiter l’espace pour réduire cette traversée qui est très grande et assez insécurisante. J’entends souvent les riverains me dire « là les voitures sont garées, on n’a pas de visibilité, on doit s’avancer, on a peur de traverser... »

Madame PIERARD – Ce qu’il y a c’est qu’au-delà des zones de parking il y a la zone de trottoirs. Ce que nous on a fait, c’est qu’on a rendu la zone de trottoir continue, on a relié les deux morceaux de trottoirs entre eux ; la zone de trottoir qu’on ajoute est surélevée pour bien marquer l’entrée dans le square du Hunnebourg. Et les raccords entre le square du Hunnebourg et la rue de Diekirch ont été retravaillés et rétrécis, on arrive perpendiculairement à la rue de Diekirch pour justement avoir une meilleure visibilité. Nous on ne peut pas décaler les trottoirs, si on veut relier les deux morceaux de trottoirs on doit bien rester dans l’alignement. On rétréci et on se met plus perpendiculaire à la voirie pour avoir une meilleure visibilité.

Monsieur BALON – J’ai une deuxième question par rapport au square de la Lys, qui pour le moment est assez étroit, est-ce qu’il y avait une possibilité de gagner quelques centimètres ?

Madame PIERARD – Elargir ce n’est pas possible car on n’est plus sur le domaine public. On refait le revêtement, on remet des nouveaux potelets et des éléments linéaires, mais malheureusement on ne peut pas élargir à cet endroit-là.

Monsieur MITRI – C’est vrai que par exemple avec une poussette il faut manœuvrer pour passer entre les potelets. Nous en avons parlé, on pourrait retravailler éventuellement ces potelets pour permettre de passer plus aisément. Mais comme Madame PIERARD l’a dit, nous ne pouvons pas élargir.

Monsieur KERGER – Par rapport aux deux branches qui mènent vers les deux ronds-points, il n’y a absolument pas de places de parkings prévues ?

Madame PIERARD – Il n’y en a pas de prévu, c’est un peu le principe de l’espace partagé, sachant que chaque propriété a des zones de cour ouverte pour accueillir leur véhicule personnel.

Monsieur KERGER – Pour l’instant il y a encore des voitures à l’embranchement, quand vous montez et que vous arrivez à la branche du « T », qui sont souvent garées tout le long, donc il n’y aura plus rien là ?

Madame PIERARD – Non. Les places de parking sur voirie sont matérialisées, le reste doit se faire sur domaine privé.

Monsieur KERGER – Une autre question, c’est un petit détail, mais au milieu des ronds-points on a un beau terre-plein, je ne sais pas ce que vous allez faire... est-ce qu’il est prévu de mettre éventuellement un bel arbre pour faire beau ?

Madame PIERARD – Dans le cadre du dossier ici en tout cas, on va mettre de la terre végétale et il a été convenu que ce soit le service environnement de la ville qui aménage ces espaces-là.

Madame SCHMIT – Est-ce que la rue de Frassem va bientôt ouvrir ?

Monsieur MITRI – Malgré que ce ne soit pas à l’ordre du jour je peux vous dire qu’elle sera peut-être remise à la circulation demain, au plus tard début de la semaine prochaine. Le problème est que le marquage n’est pas encore mis, mais il est possible qu’on la laisse à la circulation malgré cela. Mais les deux trottoirs sont terminés et la voirie a été tarmaquée.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide

Article 1er : D’approuver, dans le cadre du marché “Entretien extraordinaire de voiries en 2020”, les travaux au Square du Hunnebour, repris dans le cahier des charges N° MT-PO/20-2050 établi par l’auteur de projet, la S.P.R.L Christine PIERARD à 6870 HATRIVAL. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant global estimé s’élève à 422.077,95 € hors TVA ou 510.714,32 € TVA 21% comprise, dont 269.184,60 € HTVA ou 325.713,37 € TVAC pour le Square du Hunnebour.

Article 2 : D’approuver, dans le cadre du marché “Entretien extraordinaire de voiries en 2020”, les travaux de la rue longeant l’Académie de Musique Place des Chasseurs Ardennais, repris dans le cahier des charges N° MT-PO/20-2050 établi par l’auteur de projet, la S.P.R.L Christine PIERARD à 6870 HATRIVAL. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles

générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé s'élève à 422.077,95 € hors TVA ou 510.714,32 € TVA 21% comprise, dont 152.893,35 € HTVA ou 185.000,95 € TVAC pour la rue longeant l'Académie de Musique Place des Chasseurs Ardennais.

Article 3 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60/20204012 et qui sera augmenté, le cas échéant, lors de la prochaine modification budgétaire.

+ + +

Madame Christine PIERARD, Architecte, sort de séance

+ + +

3. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux – En présence de l'auteur de projet. Aménagement d'un parking rue Henri Busch. Approbation des documents du marché, des conditions et mode de passation du marché.

Monsieur MITRI – Voilà un projet qui entre dans le cadre de politique de stationnement que la ville et le Collège réfléchissent à assurer le plus possible par rapport au centre-ville et en dehors du centre, puisqu'une voie s'étend entre le site Callemeyn et le centre-ville et sera pénétrante pour le centre., nous avons pensé équiper cet espace qui est à la rue Henri Busch d'un parking, et le marché de conception et de réfection du trottoir a été attribué au bureau d'architecture De PIMENTEL, que nous remercions d'être là et à qui je cède directement la parole.

Monsieur Filipe DE PIMENTEL, Architecte – Effectivement j'ai été désigné pour l'aménagement d'un parking paysager et drainant, ainsi que la réfection du trottoir le long des habitations de la rue Henri Busch. Pour vous situer un peu l'implantation, on a affaire le long de la rue Henri Busch à une zone gazonnée qui est actuellement entretenue par la commune, et du trottoir le long des habitations, et on prolonge en même temps un nouveau trottoir pour déboucher sur l'Avenue du 10^{ème} de Ligne. Voilà l'extrait cadastral pour situer l'ensemble des deux parcelles concernées... la situation existante établie par un géomètre et on voit très bien la zone de plus ou moins 1.900 m² engazonnée pour le moment, et de la route qu'il faut légèrement retravailler pour avoir un accès aisé au futur parking. Vous voyez la situation actuellement de la zone gazonnée... pour les particuliers au niveau de l'accès, à partir du 10^{ème} de Ligne, c'est un sens unique, donc on ne rentre que du côté de l'avenue du 10^{ème} de Ligne ; par contre côté rue Henri Busch, on rentre à double sens... la difficulté ici pour avoir l'accès au parking était de trouver le sens unique, à quelle hauteur on va l'arrêter pour avoir un accès aisé au parking. Comme vous pouvez le constater déjà au niveau du paysage qu'il y a, il y a un grand arbre coté latéral droit, et deux tilleuls coté gauche que j'ai maintenus au niveau du projet. Pour le trottoir rue Henri Busch, on voit tout de suite à la dégradation du trottoir qu'il était grand temps de faire une réfection... ça a donc tout son sens. Pour le sens du parking, on peut rentrer côté Avenue du 10^{ème} de Ligne à droite, et avoir un accès de deux entrées au niveau du parking, et de l'autre côté on peut rentrer des deux sens et on mettra un panneau de sens unique juste avant – pour ceux qui connaissent les lieux il y a un endroit où il y a deux mains courantes, et on trouvera le sens unique là, comme ça on pourra rentrer dans les deux sens. Voilà une coupe de principe... L'intérêt ici de l'aménagement de ce parking est d'avoir un parking drainant et surtout garder aussi son contexte paysager ; il faut savoir qu'il y avait 1.900 mètres de gazon et on en a maintenu environ 1.000, grâce à des dalles gazon – ce sont des dalles en polyéthylène haute densité prévus à cet effet – et pour la

partie circulation on a mis un fin gravier qui sera suffisamment stabilisé pour la circulation. Voilà un peu le type de parking que ça peut éventuellement donner... Ici on voit une coupe de principe du trottoir le long du parking, c'est donc un tout nouveau trottoir parce qu'il faut savoir qu'au niveau de la mobilité, et surtout des PMR, entre la rue Godefroid Kurth et l'Avenue du 10^{ème} de Ligne, elle est perturbée par une petite zone, et grâce à ce nouveau trottoir on permet d'avoir un accès aisé... Sauf qu'en arrivant du côté de l'avenue du 10^{ème} de Ligne nous n'avons que 3-3,5 mètres maximum de rue, donc impossible de matérialiser un trottoir. On a donc fait un passage piétons pour symboliser visuellement le passage éventuellement des piétonniers à cet endroit-là... Ici une coupe type concernant le trottoir le long des habitations, où on a maintenu 1,5 mètre qui est le minimum légal pour les trottoirs et on a laissé une bande de 50 cms pour trouver les raccords adéquats pour toutes les maisons parce que chaque maison aura un raccord assez particulier à chaque fois ; soit c'est une entrée de parking, soit c'est le long d'une haie, soit le long d'une entrée... on a donc laissé 50 cms pour laisser le choix de finitions qu'on va avoir vis-à-vis des voisins... On a ici le parking dans son ensemble... on a essayé de garder un contexte paysager de ce parking, comme je l'ai déjà expliqué on essaye de garder 1.000 mètres de gazon... on y ajoute 6 arbres supplémentaires par rapport aux 3 qui sont déjà présents sur place, et on le prolonge de 85 mètres courant de haies vives, et j'y ai intégré aussi des petits fruits, histoire d'ajouter une convivialité dans le quartier. Voilà un peu la philosophie de ce parking qui est un peu autre que les parkings où on utilise du béton ou autre chose ; ici c'est entièrement drainant, filtrant, vert et paysager. Il y aura 61 places, dont 2 PMR... On a également établi 4 places pour 4 véhicules électriques éventuellement – c'est l'avenir aussi – et on a fait un box de rangement pour 6 vélos. Les fonctionnalités essentielles du parking est premièrement pour pallier au manque de place de l'avenue du 10^{ème} de Ligne, et deuxièmement de faire du covoiturage à partir de ce parking là car nous avons tout de suite un accès sur la N4 via la rue Godefroid Kurth, et ça permet d'avoir un emplacement aisé, sécurisé pour laisser à long terme ces voitures et de plus gratuitement.

Monsieur MAGNUS - C'est évidemment aussi pour notre monde commercial et pour les employés du monde commercial du centre- ville de trouver des emplacements de parking qui sont gratuits, parce que nous parlons bien ici d'un parking gratuit. Je crois qu'on n'est ici pas très loin du centre-ville lorsqu'on veut y laisser sa voiture toute la journée, il y a moyen d'avoir des trottinettes électriques ou autre chose pour pouvoir éventuellement rejoindre le centre-ville de manière plus rapide. Je crois que c'est une demande qui apparaît sans cesse d'avoir des parkings pas trop loin où on puisse rester durant la journée, en espérant que ça ne devienne pas un parking où on se gare 24h/24 et qu'il y ait une certaine rotation pour qu'éventuellement ces objectifs soient bien atteints. Ce sera aussi faciliter demain par le passage au travers de la caserne Léopold par l'entrée dont on vous a déjà suffisamment parlé, et ça fluidifiera également le trafic piéton. C'est également pour les gens de l'Avenue du 10^{ème} de Ligne qui n'ont pas toujours des parkings, on sait très bien que la police va verbaliser, mais je dis toujours que ce n'est pas toujours la solution parce qu'énormément de gens se garent sur les trottoirs, il y a de plus en plus d'activités dans ce quartier là – restaurants, clubs de sports, clubs de danse, l'école, etc. – et donc de plus en plus de gens qui vont là-bas et donc il faut également pouvoir faire en sorte que la circulation sur les trottoirs puissent continuer à fonctionner. Je crois que ces 60 places vont être rapidement utilisées à bon escient.

Monsieur P.-Ph. BALON – Je voulais vous féliciter parce que c'est un très beau projet, je suis enthousiaste et très heureux que l'on puisse refaire les trottoirs de la rue Henri Busch, on en avait vraiment besoin. J'avais une petite question par rapport au triangle qui est hors de la carte, la rue Henri Busch tourne un peu à droite et ça forme une sorte de triangle et on ne sait pas trop ce que c'est en fait et où il y a déjà quelques voitures qui se garent ... J'ai donc peur que ça déborde et je ne sais pas ce qui est prévu comme aménagement à cet endroit-là. Il faudrait être attentif à cet endroit-là, peut-être faire un marquage au sol pour que celui qui n'arrive pas à se garer sur le parking vienne se mettre là.

Monsieur De PIMENTEL - C'est une zone macadamisée à cet endroit-là, on n'en a pas parlé ; comme je l'ai dit c'est la seule partie de la rue Henri Busch qui est à double sens. C'est une esplanade où pour les moments les véhicules font demi-tour. On n'en a pas parlé au moment de la mobilité mais on n'y touche pas pour le moment.

Monsieur P.-Ph. BALON - Il n'y a pas un demi-tour organisé pour que ce soit plus simple ?

Monsieur DE PIMENTEL - Je crois que le demi-tour va se faire dans le parking, ça sera plus logique...

Monsieur LAMBERT – Je voulais juste attirer l'attention de l'auteur de projet que lorsqu'il fera ses appels d'offres de mentionner s'il veut assurer la pérennité des arbres existants, parce que les travaux qui sont réalisés au pied des arbres soient faits manuellement, et non mécaniquement. C'est capital pour les racines.

Monsieur DEWORME – Un petit mot pour remercier Monsieur DE PIMENTEL pour la rapidité avec laquelle il a monté ce dossier, et je voulais aussi attirer l'attention quand même sur la vision qu'à le Collège des travaux dans ce quartier avec Callemeyn, avec ce parking de délestage qui permettra une mobilité bimodale, comme vous le disiez tout à l'heure avec les trottinettes et les vélos. Mon petit doigt me dit qu'on aurait peut-être bien la réhabilitation de la voirie du 10^{ème} de Ligne dans le budget l'année prochaine... il y a le percement de la caserne... ce serait bien de verduriser le centre de la caserne Léopold qui est aujourd'hui beaucoup trop minéral selon moi, et c'est tout juste pour avoir un parking de délestage. On a parlé de la place des Chasseurs Ardennais et de la montée avec l'accès à la RK, et la rue du Marquisat... On a également voté au dernier Conseil communal la Montée de St-Donat. Je pense qu'il y a dans ce quartier une volonté de relier leur projet entre eux.

Monsieur WALTZING – Je voulais tout d'abord féliciter Monsieur DE PIMENTEL pour ce projet qui est un très beau projet, qui n'est pas de la bétonisation comme on entend souvent le terme et qui s'intègre bien dans la stratégie future. Je voulais juste attirer l'attention concernant la signalisation de ce parking, vu qu'il est très caché par l'ensemble des bâtiments. Est-il prévu d'avoir une signalisation spécifique pour renseigner à tout un chacun ce parking ?

Monsieur MAGNUS – Vous savez que l'on a un projet très ambitieux en matière de signalisation des parkings, qu'on appelle notre projet « smart parking » ; c'était un budget de départ de 750.000 €... Avec le temps et la baisse des prix de ce genre de matériel, on est maintenant à 500.000 € mais on a toujours dit qu'on souhaitait, parce qu'on a raté de peu un appel à projets, avoir un financement régional de 250.000 €. Au niveau d'Idelux, qui a les contacts qu'il faut pour cela au niveau du numérique à la région wallonne, on aimerait bien avoir un budget d'environ 500.000 € avec un subside de 250.000 €, on espère pour 2021-2022 parce qu'ils vont relancer des appels à projets pour cela. C'était un projet à toutes les entrées de villes, nous avons des panneaux qui indiquent combien de parking il y a, le nombre d'emplacements libres et qui permettaient également de mettre des informations tels que les degrés de pollution et également les activités qu'il y avait à Arlon. C'est effectivement un très beau projet mais il faut qu'on trouve les finances pour pouvoir le mener à bien.

Monsieur MITRI – Il est certain qu'avec la position et l'attrait de ce parking il n'y aura pas besoin de beaucoup de publicités pour qu'il soit utilisé. Il est tellement bien placé dans tous les axes que ce sera très vite plein.

Monsieur SAINLEZ – Merci pour ce beau projet, c'est vraiment très utile pour ce quartier en tension de parcage intense. J'ai deux petites remarques pour le Collège par rapport au passage piétons au croisement avec la rue Godefroid Kurth – toujours à la rue Henri Busch – je trouve que la zone n'est pas idéalement sécurisée à mon sens déjà aujourd'hui donc il y a peut-être une réflexion à faire là

pour la rendre plus sécurisée, surtout s'il y a plus de trafic. Aujourd'hui la zone n'est pas terriblement sécurisée, donc il y a une réflexion à faire là-dessus. Une deuxième remarque à faire au Collège à ce niveau-là, je sais qu'il y a eu des réflexions, des demandes, des discussions de la part de la police pour mettre des potelets sur le pont de l'Avenue du 10^{ème} de Ligne, et j'aimerais réinsister là-dessus pour que les services les mettent assez rapidement parce que ça devient intenable sur ce pont.

Monsieur MITRI - Vous savez que le point sur les potelets nous tient à cœur et ça va certainement arriver, c'est dans le programme... nous regarderons avec intérêt la sécurité du passage pour piétons et nous reviendrons vers vous à ce moment-là s'il y a des modifications à faire.

Monsieur KIAME – Merci beaucoup pour ce beau projet ; j'ai une réflexion et vous me dites si c'est possible ou pas : est-ce qu'on peut prévoir sur les places pour personnes à mobilité réduite ou celles prévues pour les familles de faire comme des parkings avec des panneaux photovoltaïques qui couvrent la voiture pour qu'elle ne soit pas mouillée et les gens pourront utiliser l'électricité pour charger leur voiture. Est-ce que ça coûte trop cher ou est-ce que c'est envisageable juste pour les PMR ou les familles pour qu'ils ne soient pas mouillés pendant la période de l'hiver ?

Monsieur DE PIMENTEL – Je suis tout à fait ouvert à ce genre d'idée, sauf qu'ici on fonctionne avec un budget déjà serré au départ...

Monsieur MITRI - Rien n'empêche que ça puisse être implémenté plus tard, d'ailleurs les câblages pour les parcmètres ou autres sont déjà prévus dans le projet. Il y a moyen de passer par ces câbles.

Monsieur DE PIMENTEL - On a prévu des gaines techniques en suffisance pour pallier à l'avenir.

Monsieur MAGNUS - Si par exemple nous n'avons plus que des voitures électriques, on pourrait en faire un parking pour véhicules électriques. On verra ce que l'avenir nous dira.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNDAPP/20-2052 et le montant estimé du marché "Aménagement d'un parking filtrant et réfection du trottoir rue Henri Busch", établis par l'auteur de projet, le Bureau d'Architecture de Pimentel, Place de l'Yser, 9 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 192.160,72 € hors TVA ou 232.514,47 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 424/731-60/20204031 et qui sera augmenté, le cas échéant, lors de la prochaine modification budgétaire.

4. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux – En présence de l'auteur de projet. Mise en conformité de la salle d'entraînement de boxe et des sanitaires à l'Espace Milan. Approbation des documents du marché, des conditions et mode de passation du marché.

Monsieur LAFORGE – Ce point concerne la mise en conformité de la salle d'entraînement de la boxe et des sanitaires du bloc Milan. S'y ajoute la réalisation d'un monte-personnes avec plateforme

et la réalisation d'un accès extérieur conforme pour les personnes à mobilité réduite. Comme vous le savez un des locaux du bloc Milan est occupé par le club de boxe HAN-GEKI, qui comporte environ 165 membres et existe depuis 2003. Il pratique le kick-boxing, la boxe thai, la boxe anglaise et la boxe éducative ; la salle qu'ils occupent n'a fait l'objet d'aucune transformation ni d'amélioration qui répondent aux exigences de ce type d'activités. En effet cette salle d'entraînement comme vous l'avez vu ne comporte ni de sanitaires ni de vestiaires équipés ; il a été constaté de nombreux problèmes au niveau de l'humidité, de fortes condensations lors des entraînements et il n'y a pas de ventilation, et on a de nombreuses fissurations. D'où l'urgence des travaux. On profite également pour rénover les sanitaires qui seront à destination de l'ensemble des occupants du bloc Milan, avec un WC PMR pour répondre évidemment aux impositions d'Infrasport, et également une douche qui sera fermée à clé et disponible sur demande. Le marché est estimé à un montant global de 293.188,52 € TVAC ; on vous propose de passer par un marché par procédure négociée directe avec publication préalable. Il faut aussi savoir que ce dossier contient déjà les nombreuses remarques émises par Infrasport mais aussi par le club. Il sera évidemment conduit par la nouvelle mouture du décret de subventionnement des infrastructures sportives. On espère avoir des précisions rapidement et je donne la parole maintenant à Madame COLLET du bureau Architectes Associés afin de présenter en détails ce beau projet et je la remercie d'ores et déjà pour sa présence.

Monsieur COLLET – Je pense que vous avez fait un résumé assez complet de ma présentation donc je vais parcourir maintenant les slides. C'est la salle d'entraînement de boxe qui est située à l'Espace Milan ; c'est une salle qui est située en façade arrière au premier étage. Dans la situation existante, pour y accéder il faut emprunter un escalier à double volée droite avec un palier intermédiaire. L'espace d'entraînement se compose de sols en hourdis béton avec une chape lissée qui était recouverte partiellement d'un revêtement sportif en dalle souple de caoutchouc et qui sont maintenus en place par des lices en bois ; les murs de façade sont composés soit d'un mur thermo isolé avec murs extérieurs et intérieurs en bloc béton peint, crépi à l'extérieur, apparent à l'intérieur. Une partie du mur de façade est constituée de béton architectonique doublé du côté intérieur d'un isolant. Les châssis sont en PVC de deux couleurs, gris à l'extérieur, blanc à l'intérieur, et ont été rénovés assez récemment ; pour les murs intérieurs ce sont des blocs de béton lourd apparents et peints ; plafond, hourdis lisses, peints et c'est une toiture plate. En matière de vestiaire voilà la situation actuelle : l'espace de vestiaire et de rangement consiste en un cloisonnement de 3 locaux, sans fenêtres, séparés par des plaques de plâtre non équipés à l'exception d'un radiateur et de luminaires LED. L'installation électrique est l'ancienne installation de l'armée réalisée en tubage câblage apparent à partie d'un tableau électrique situé sur le palier. Par contre les luminaires sont de factures très récentes ; ce sont des luminaires LED fixés sous les hourdis. En matière de chauffage l'installation est également récente, c'est une chaudière au gaz qui est située dans la chaufferie qui est sous les vestiaires. C'est une chaudière gaz type Remeha ; les tuyauteries d'alimentation sont en acier calorifugé dans les locaux techniques et apparent en plein dans l'espace d'entraînement, les radiateurs standards placés en façade nord soit sur le mur des vestiaires soit en allèges des fenêtres. Il n'y a pas d'installation de sanitaires ni de système de ventilation. Quels sont les désordres apparents constatés dans la salle de boxe ? Un certain nombre de fissures sur les murs intérieurs et dans la chape lissée. En fait ces fissures se situent au droit des murs de refente de l'étage inférieure, et en structure il se passe que les murs inférieurs constituent des points durs sur lesquels soit les chapes soit les longs murs de couloir prennent appui et ce point dur provoque une rupture au niveau soit des maçonneries soit des chapes. De qui est étonnant c'est que dans les chapes, les joints de fractionnement ont été réalisés mais pas sur les murs de refends ; on aurait donc pu éviter les fissures qui ne sont pas contrôlées. Ce sont des fissures anciennes qui sont actuellement non évolutives. La question était posée de voir si les encrages de sacs de boxe n'amenaient pas de désordre additionnel, et suite à l'analyse de calcul et l'examen sur place des encrages, on peut conclure que ce n'est pas le cas. Le 2^{ème} désordre constaté est des entrées d'eau au niveau des plafonds, au droit du joint de dilatation entre deux poutres structurelles et le long d'un mur longitudinal. Ces entrées d'eau ne sont pas reprises dans le dossier, elles feront l'objet d'une révision en recherche de la membrane d'étanchéité de la toiture qui est réalisée sur le

marché stock... Voilà les traces d'entrée d'eau avec un saut sur le ring... le 3^{ème} problème est la condensation. En fait la salle d'entraînement ne comporte pas de système de ventilation ; la pratique intensive d'un sport génère un dégagement de vapeur d'eau important et celle-ci se fixe sur les surfaces les plus froides, et donc les vitrages. Pour pallier à ce manque de ventilation certaines fenêtres sont ouvertes en permanence au détriment des économies d'énergie. Un système de ventilation bien dimensionné supprimera ces désagréments. Un 2^{ème} point de condensation a été constaté dans le doublage des panneaux en béton architectonique des façades, en faisant un sondage dans l'isolant on a constaté que le vide d'air ruisselait, donc pour supprimer ce problème il faut supprimer le vide d'air. Principe de conception du projet : la salle d'entraînement n'a ni vestiaire ni sanitaires équipés, donc le projet conçoit deux vestiaires, un pour les dames et un pour les hommes, équipés avec des douches et des sanitaires, ainsi qu'un vestiaire arbitre. La discussion s'est portée sur la nécessité de l'accessibilité PMR pour ces vestiaires et sanitaires ; l'utilisateur ne préconisait ni vestiaire arbitre parce qu'il organise ces compétitions ailleurs, ni sanitaires et vestiaires PMR puisque pour lui la pratique de la boxe n'est pas compatible avec une personne en chaise. Pourtant le projet inclus un vestiaire arbitre et des vestiaires PMR, ainsi qu'un sanitaire PMR, et c'est à la demande d'Infrasports ; en fait la gestionnaire chez Infrasport pour la Province du Luxembourg pratique la boxe et nous dit qu'il faut équiper les vestiaires pour les personnes à mobilité réduite. Dans le cadre du projet le chemin d'accès doit être adapté ; actuellement il n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite puisqu'à l'intermédiaire il y a une volée d'escaliers, et d'autre part la porte d'entrée est située 18 cm au-dessus du chemin. Donc le projet intègre un nouveau tracé pour les personnes à mobilité réduite qui va se faire entre le parking à rue et le chemin actuel, mais après l'escalier. Le relief du terrain le permet de façon aisée et devant la porte d'entrée, une petite rampe permettra de supprimer la marche de manière à laisser une marche conforme maximale de 2 cms. L'escalier doit être équipé d'un plateau monte-personnes motorisé, et heureusement la configuration de cet escalier qui est en deux volées droites permet de le réaliser assez facilement, et donc le monte-escalier et le chemin d'accès conforme sont inclus dans le dossier. Au niveau des installations électriques elles doivent être refaites entièrement pour être mise en conformité avec les normes actuelles, en particulier en ce qui concerne les câblages et tubages sans allogènes. L'ancienne installation sera démontée et comporte un nombre important de prises et d'alimentation électrique, entre autre pour des appareils de puissance qui ne sont plus nécessaires pour une salle d'entraînement, et seront donc supprimées. Les luminaires LED présents seront démontés le temps des travaux et remontés au maximum, seuls quelques nouveaux luminaires sont prévus dans les vestiaires et les sanitaires. Les installations de chauffage sont en ordre, conservés et simplement modifiés pour assurer le confort thermique des nouveaux locaux ; on ajoutera des radiateurs dans les vestiaires. Installation de ventilation : la nouvelle installation complète de la ventilation sera conforme aux règles en vigueur, c'est une ventilation de type D, donc double flux avec récupération de chaleur. Du point de vue esthétique le dossier prévoit un rafraîchissement complet des peintures de finitions, des murs et des plafonds. C'était les parties concernant la salle de boxe.

Il y a maintenant à rénover les sanitaires existants : les sanitaires sont situés au rez-de-chaussée, ils sont accessibles après la porte d'entrée et sont de plain-pied avec le couloir qui dessert les locaux de Promo-Vélo et d'autres locaux. Ce sont en fait les seuls sanitaires de tout l'espace Milan. Les matériaux constructifs sont du même type que la salle de boxe, à l'exception des murs intérieurs des sanitaires qui sont carrelés. Voilà l'aspect extérieur de la zone... l'aspect intérieur des sanitaires... les portes intérieures sont actuellement des portes standards à peindre avec des hublots, et les huisseries sont fortement endommagées. Les installations techniques et de chauffage sont du même type que la salle de boxe ; les sanitaires sont alimentés en eau froide ; les décharges des appareils sont incluses dans le sol ; les WC sont sur pied.... Voilà pour l'installation actuelle.

Quels sont les désordres apparents qui ont été constatés ? En matière de structure, le crépi de la façade extérieure des locaux sanitaires est fissuré en plusieurs endroits, cependant ces fissures n'apparaissent que du côté extérieur et actuellement sans démontage ni sondage, l'origine des fissures n'a pu être

déterminée. Pour l'aménagement intérieur, les radiateurs présentent des traces de rouilles, ils seront déposés pour être traités et repeints, et les feuilles de portes sont bien évidemment remplacées puisqu'elles sont en très mauvais état. Pour l'hygiène il n'y a pas de système de ventilation et de nouveau ce sont les fenêtres qui sont ouvertes quasi en permanence au détriment des économies d'énergie.

Pour le projet, les espaces sanitaires seront répartis en sanitaires dames avec 3 WC, en sanitaires hommes avec 3 WC, un WC PMR sera aménagé, et une douche à l'usage de tous les occupants et avec un système de clé d'accès pour l'utilisation. Le WC est en fait aménagé au bénéfice de tous les occupants du bloc Milan mais il sera inclus dans les postes subsidiables par Infraspports, car ils ont jugé qu'il était utile aux visiteurs accompagnants et spectateurs de la salle de boxe. Les installations électriques seront remises en ordre, et de la même façon les luminaires LED seront déposés et reposés en fin de chantier. Les installations de chauffage conservées et simplement modifiées par rapport au positionnement dans les nouveaux locaux, par contre les installations sanitaires sont entièrement démontées ; les alimentations seront encastrées dans les murs ; la douche sera la seule à être alimentée en eau chaude à partir de la chaufferie qui est contiguë aux sanitaires, et tous les autres appareils étant uniquement alimentés en eau froide. Les nouveaux appareils et les nouvelles robinetteries seront choisis pour leur robustesse et efficacité en termes d'économie. Une nouvelle installation de ventilation est prévue et dans le cadre des sanitaires elle sera uniquement composée de 3 extracteurs situés dans les plafonds des locaux sanitaires ; du point de vue esthétique le remplacement complet des faïences murales et des carrelages sol, ainsi que les finitions des murs et plafonds existants en peinture. Le budget estimé est de 242.304,56 € HTVA, soit 293.188,52 € TVAC, et il se décompose en lot 1 concerné par la salle de boxe et les vestiaires, le lot 2 pour le PMR ; ces deux lots sont subsidiables par Infraspports, tandis que les sanitaires puisqu'ils sont au bénéfice de tout le bloc Milan ne seront pas subsidiables par Infraspports.

Monsieur LAQLII – Je ne vous ai pas entendu parler de la durée des travaux, donc combien de temps cela va durer ? Et une question pour Monsieur l'Echevin, pendant cette durée des travaux, je suppose que la boxe ne peut pas se faire dans ce local. Est-ce que vous avez une autre solution pour les gens qui pratiquent ce sport ?

Madame COLLET – En fait je pense que l'entraînement de la boxe pourra continuer parce qu'il y a deux doubles portes pour l'accès à la salle de boxe. Pour le moment, quand on rentre par la première porte, tout l'espace à gauche qui est occupé par ces vestiaires qui n'en sont pas est précédé par une zone où il y a des engins de musculation, etc. qui dans le futur ne seront plus à cet endroit-là. On pourra donc faire une cloison provisoire au niveau de la 1^{ère} entrée de manière à permettre l'entraînement de la boxe par la 2^{ème} entrée. Au niveau de la boxe c'est faisable parce que ça reste des travaux d'équipements intérieurs, avec peu de travaux lourds à part quelques percements dans les bétons pour la ventilation ; le reste n'est que de l'aménagement. Pour les sanitaires il faudra peut-être travailler par zone et équipé d'ailleurs les sanitaires là, et puis l'autre partie, parce qu'au moment où on travaillera sur les sanitaires, il n'y aura plus de sanitaires sur site... il faudra trouver une solution.

Monsieur LAQLII - Et pour la durée des travaux ?

Madame COLLET – On a donné 60 jours ouvrables.

Monsieur LANDRAIN – Je tiens à saluer ce projet qui répond à une demande ardente du club actuel, et même qui constitue un complexe sportif de qualité en plus dans ce quartier qui est en plein essor, donc je tiens à apporter notre soutien et à saluer ces travaux et qui seront indispensables et qui seront une plus-value, autant pour utilisateurs actuels que pour le sport en général à Arlon.

Monsieur KARENZO – Je suis très content que ce projet abouti enfin parce que ça fait des années qu'on en entend parler. J'avais une question, pas spécialement sur le projet, mais l'entretien de ces bâtiments se fait par qui ? Tout ce qui est nettoyage des couloirs, des sanitaires, etc.

Monsieur LAFORGE – C'est par la Ville.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNDAPP/20-2059 et le montant estimé du marché "Mise en conformité de la salle d'entraînement de boxe et des sanitaires à l'Espace Milan", établis par l'auteur de projet, ARCHITECTES ASSOCIES, Place de l'Yser, 33 bte 2 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 242.304,56 € hors TVA ou 293.188,52 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 764/723-60/20207028 qui sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire;

Article 4 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, le Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures Subsidiées, Infrasports, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR.

+ + +

Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX, Conseiller communal, sort de séance

+ + +

26. FINANCES COMMUNALES : Approbation du calcul du coût vérité de la gestion des déchets pour le budget 2021.

Madame LAMESCH, par vidéoconférence – Merci de me permettre de participer à ce Conseil communal et de pouvoir vous proposer des points. Tout d'abord j'ai l'occasion d'assister au Conseil avec un point de vue tout à fait opposé à celui que j'ai d'habitude puisque je suis habituellement à côté de Monsieur DEWORME. Merci aux informaticiens Monsieur MARCHAL et Madame MONFORT cette installation, le son est vraiment excellent, et la vue aussi. Le 1^{er} point concerne la fixation du taux de couverture du coût vérité pour l'année 2021. J'imagine que par obligation les communes se doivent de couvrir ensemble les frais relatifs à la gestion des déchets ménagers par des recettes spécifiques qui y seront affectées, et que par ce coût résulte les mesures de l'application du tracing du pollueur-payeur, ce qui signifie que ce sont les citoyens qui, au travers de la taxe immondices, supportent l'entièreté du coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Ce qu'on appelle le taux de couverture du coût vérité, il se calcule simplement en divisant l'ensemble des recettes par l'ensemble des dépenses, et ce taux de couverture doit se situer entre 95 et 110 %. C'est notre éco-conseiller Monsieur Stéphane BASTOGNE qui va vous présenter ce point, et vous verrez que cela va aussi déboucher sur le point suivant qui est la proposition du règlement et des composants de la taxe communale annuelle qui sera détaillée par après. Je remercie donc Stéphane BASTOGNE,

pour qui c'est la première présentation au Conseil communal en tant qu'agent de l'administration, et il va vous présenter tout cela avec la pédagogie habituelle.

Monsieur Stéphane BASTOGNE, Eco-Conseiller – Merci pour l'introduction de Madame LAMESCH concernant le cout vérité, je vais peut-être ajouter que l'application du principe du cout vérité date de 2008 ; avant 2008 les communes faisaient un peu comme elles voulaient, c'est-à-dire que les communes un peu plus riches se permettaient de demander une taxe immondices plus faibles, et inversement des communes « plus pauvres » pouvaient demander 150 % du cout vérité. Ici ça a permis d'harmoniser un peu les taxes immondices et surtout de responsabiliser le citoyen puisque le but est que chaque citoyen paye le juste prix de ce que coûte la gestion des déchets. En fait quand on regarde la situation pour la ville d'Arlon, en 2019 le cout vérité réel était de 99 %. En 2020 nous ne pouvons pas encore calculer le cout vérité réel mais le prévisionnel était de 97 %, et actuellement quand on a reçu le budget prévisionnel 2021 de la part d'Idelux, avec les taux de taxation actuels nous passons à 93 %. Cela implique que nous devons revoir le règlement taxe pour ne pas être resanctionnés, c'est-à-dire que la sanction est la non-subvention de la collecte sélective des déchets organiques, de la collecte des bâches agricoles, du Zéro Déchet – la ville d'Arlon s'est lancée dans le zéro déchet et ces subsides-là risquent de ne pas arriver si on ne respecte pas le taux entre 95 et 110 %. Comment calcule-t-on ce taux ? C'est assez simple, on prend toutes les recettes liées à la gestion des déchets et on le divise par les dépenses, donc tout ce qui concerne la gestion des déchets pour les ménages. Nous avons reçu le budget prévisionnel d'Idelux qui augmente de 6,4 % par rapport à 2020 ; les principales raisons de l'augmentation sont des couts de collecte des déchets ménagers à la hausse – on a 58.000 € en plus – et des couts de collecte et de traitement des papiers cartons. Je crois que vous avez déjà eu l'occasion d'en parler ici, notamment la raison principale est le cours du marché des papiers-cartons qui s'effondre. On a eu des années où l'intercommunale pouvait revendre les papiers-cartons aux alentours de 150 € la tonne, maintenant on est à -15 € la tonne ... c'est pour vous montrer la différence. Je ne pense pas qu'on puisse arriver à une situation pire que ce qu'on connaît actuellement pour le traitement des papiers cartons ; ici on est à 106.000 € prévus pour la collecte et le traitement des papiers-cartons et il y a aussi une mesure qui nous impacte, ce sont les nouvelles consignes de tri pour les langes. Ça fait déjà depuis plusieurs années qu'on en parle mais maintenant l'intercommunale va communiquer intensément dans les jours qui viennent concernant les langes ; ils vont passer du sac bio au sac fraction résiduelle. Du coup comme les couts de traitement de la matière organique coutent 85 € la tonne, les couts de traitement de la fraction résiduelle coutent 144 € la tonne, c'est une estimation. Je pense qu'il y a déjà beaucoup de personnes qui mettaient déjà le linge dans le sac fraction résiduelle, et ben voilà c'est un budget prévisionnel. Il faut se baser sur cette prévision-là et il y a donc une hausse aussi des couts liés de l'ordre de 13.500 €. Pour essayer de bien comprendre les dépenses et les recettes, je vous propose 2 tableaux : le 1^{er} présente les recettes fixes. C'est assez facile à comprendre, les recettes fixes communales sont les dépenses des citoyens ; actuellement nous avons ce taux de recettes fixes de la taxe forfaitaire, donc 150 € pour les ménages d'une personne, 180 € pour les ménages de 2 personnes, 210 € et 240 €. Il faut aussi rajouter qu'il y a des sacs qui sont inclus dans le forfait : il y a 10 sacs inclus pour les ménages de 1 et 2 personnes, 20 sacs pour les ménages de 3 personnes, 40 sacs pour les ménages de 4 personnes et plus, et 20 sacs pour les seconds résidents. Il faut aussi ajouter que ceux qui disposent d'un revenu global imposable inférieur ou égal aux revenus d'intégration sociale bénéficient d'une réduction de 20 % de cette taxe forfaitaire. Si on calcule l'ensemble de ces recettes, on arrive pour l'année 2021, en fonction du nombre d'habitants et de ménages, à 2.571.000 €. À côté j'ai mis « dépenses fixes », ce ne sont pas toutes des dépenses fixes mais ce sont toutes les dépenses que l'on ne peut pas rattacher aux recettes variables liées à la vente des sacs payants communaux. La vente des sacs payants communaux, ce sont le sac à fraction résiduelle à 0,50 cents/pièce, soit 5 € le rouleau ; le sac biodégradable à 0,40 cents/pièce, soit 4 € le rouleau de 10 ; et pour les sacs PMC, 2,50 € pour 20 sacs, mais là nous n'avons pas de maîtrise puisque le cout est imposé par Fost Plus et il est entièrement pris en charge. Les couts de collecte et de traitement ne coutent rien à la ville d'Arlon au niveau des PMC ; il y a juste l'achat des sacs qu'on répercute au niveau des habitants, donc on ne peut pas jouer avec le prix du sac PMC.

Nous avons donc mis toutes les dépenses qui ne concernent pas les coûts variables de collecte des déchets ménagers et les coûts de traitement de la matière organique et de la fraction résiduelle. Un exemple frappant ici c'est le coût total des recyparcs qui chiffre à 1.114.000 € ... dans ces coûts-là, il y a des coûts fixes et coûts variables en fonction des quantités de déchets que l'on apporte aux recyparcs, mais comme l'intercommunale applique une règle d'intercommunalisation des coûts en fonction du nombre d'habitants, c'est très difficile d'appliquer une recette variable liée à ce principe-là ; il faudrait alors peser les quantités de déchets que l'on amène aux recyparcs, donc c'est un peu compliqué à gérer. Pour le moment toutes les communes payent en fonction de leur nombre d'habitants. C'est le principe de l'intercommunalisation de la mutualisation des coûts.

Les coûts de collecte des déchets ménagers, il y a une partie fixe et une partie variable puisque pour la collecte on peut imaginer que certaines personnes mettent très peu de sac mais le camion doit quand même passer devant chaque habitation, donc il y a des coûts fixes liés à cette collecte. Il y a les coûts de collecte et de traitement des encombrants - pour les collectes annuelles il y a 4 collectes d'encombrants et 12 collectes de papier-carton - le coût total des recyparcs, la cotisation à l'intercommunale Idelux qui est tous les frais de structure et les charges fixes répartis aussi au prorata des équivalents habitants, la sensibilisation à la gestion des déchets d'Idelux pour 76.000 €... en plus du budget prévisionnel d'Idelux, nous devons aussi intégrer les coûts administratifs communaux qui sont estimés à 79.5000 € ; c'est le temps de travail consacré à la gestion administrative de certains employés, plus l'impression des avertissements-extraits de rôle, plus l'utilisation du logiciel taxes... on arrive à ces coûts-là. A la fin je vous montrerai un tableau qui présente les coûts pour les différents postes par habitants, ce qui permettra de se rendre compte un peu où va tout cet argent. On doit aussi rajouter la prime de fréquentation des recyparcs – 55.000 € - qui actuellement est une ristourne sous forme de cheque commerce. Vous voyez déjà que les recettes fixes couvrent déjà plus que les dépenses fixes, donc il est proposé de ne pas augmenter cette taxe forfaitaire. Voilà une photo de la collecte séparée avec la cloison, parce qu'il y a encore certaines personnes qui pensent que ça ne sert à rien de trier les déchets organiques puisqu'on le met dans le même camion... le recyparc avec plus de 30 filières de recyclage, et alors il faut savoir que ce coût de 1.000.000 € pour les recyparcs, 72 % de la production moyenne de déchets des citoyens sont amenés aux recyparcs donc ce sont de grosses quantités de déchets - en moyenne ça représente presque 400 kgs par an par habitants – alors forcément des gros coûts de gestion, de traitement pour toutes ces matières là mais je ne vais pas m'étaler là-dessus. Le second tableau correspond aux recettes et dépenses variables reliées à ces fameux sacs communaux. Ici, dans le calcul des dépenses variables nous avons la collecte de la fraction résiduelle – la partie variable de collecte – qui est facturée à 56 € la tonne par le collecteur REMONDIS, la collecte de la matière organique pour 49.000 €, les coûts de traitement de la fraction résiduelle de 506.000 €. C'est un traitement qui est par incinération... comme je vous l'ai dit, 144 € la tonne, c'est ce qui coûte le plus cher et c'est ce qui est forcément le plus polluant en matière de gestion des déchets, le moins durable possible, le mieux étant de ne pas avoir de déchets du tout, forcément le Zéro déchet... ensuite on va aller vers la réutilisation, le recyclage, et enfin vers l'incinération avec récupération d'énergie pour produire de l'électricité et de la chaleur. Je reviens à mon tableau ... les coûts de traitement des matières organiques, 85 € la tonne, soit 75.000 €, et ensuite on doit aussi rajouter l'achat des sacs gris, bios et PMC - pour les sacs PMC je vous ai expliqué que ça s'équilibrait - et donc il est proposé de fixer le prix du sac fraction résiduelle à 0,80 € au lieu de 0,50 €, et de ne pas augmenter le prix du sac bio, de le laisser à 0,40 €, afin de répondre à plusieurs objectifs : de ne pas augmenter la taxe forfaitaire, d'inciter à mieux trier les déchets organiques puisqu'on constate encore beaucoup d'erreurs de tri à ce niveau-là, des personnes qui utilisent uniquement le sac gris et aucun sac biodégradable, et surtout d'appliquer le principe du pollueur-payeur. On a aussi rajouté dans la proposition du règlement communal la possibilité de recevoir 10 sacs en plus par usager de moins de 2 ans en janvier d'exercice d'imposition, donc justement par rapport à cette problématique des langes, je pense qu'un bébé fait une tonne de langes sur 3 années, ce qui fait plus de déchets... donc à la fin de vie on a aussi prévu pour les incontinents, sur production d'une attestation médicale, 10 sacs également. Je vous ai déjà parlé de l'incinération... Pour la matière

organique il s'agit méthanisation et de compostage, ça se passe à Tenneville... les restes organiques (de repas, d'épluchures, etc.) peuvent être compostés à la maison. Je suis très sensible au compostage, donc je vais essayer de développer le compostage sur le territoire de la ville d'Arlon, le compostage collectif, individuel, pour essayer de diminuer ces quantités de déchets, et du coup espérer diminuer le cout de la gestion des déchets et forcément le cout de la taxe. J'ai montré aussi des exemples de prix des sacs des communes environnantes, j'ai pris des communes qui utilisent le sac et non le duo-bac puisqu'il faut comparer ce qui est comparable... ici vous voyez que ça va de 0,70 € à 2 €... si on va à 2€ ça fait quand même une sacrée augmentation de passer de 0,50 € à 2 €, donc la proposition d'aller à 0,80 €... si on prend les recettes prévisionnelles, qu'on les divise par les dépenses prévisionnelles, on arrive à un cout prévisionnel 2021 de 97,2 %. Le dernier tableau montre la part respective du cout de la gestion des déchets par habitant à charge du citoyen en 2021, vous voyez tous les postes sont mis dedans.... Les couts totaux des recyparcs, vous voyez 37 €, ce qui est une grosse partie...

Monsieur MAGNUS – Vous avez donc compris que la volonté du Collège était véritablement de ne pas toucher à la taxe et donc de la maintenir comme elle est maintenant depuis quelques années, mais plutôt d'essayer comme l'a dit Monsieur BASTOGNE, d'encourager les gens à mieux filtrer les choses de manière à ce qu'il y ait le moins possible dans les sacs. On n'a pas non plus voulu toucher aux sacs bios parce qu'on estime qu'il faut aussi encourager les gens à ce genre de sac, mais nous devons trouver une solution pour pouvoir équilibrer. On est à 97,2 %, il fallait bien trouver la manière de s'arranger quelque part ou de faire en sorte qu'on soit à l'équilibre, donc on a préféré jouer sur le prix du sac gris. On connaît les arguments pour ne pas augmenter le prix des sacs et des taxes ; on sait que si on augmente le prix des sacs il y a peut-être des gens qui seront plus tentés de déposer leurs détritiques ailleurs que dans les sacs – peut-être dans les bois – donc on luttera avec efficacité contre ces négligences environnementales et avec les sanctions qui en découleront. On sait aussi que ça pourrait encourager les gens à plutôt mettre leur petit sac dans les poubelles collectives ; on veillera aussi à ce que ça ne se passe pas comme ça ... mais on connaît ces dérives-là, il n'y a aucun système qui est parfait et je crois que nous avons proposé cette solution qui me semble en tout cas obéir aux règles que le Collège s'est fixé pour cette législature, c'est-à-dire de forcer d'encourager les gens à mieux gérer leurs déchets.

Madame FROGNET – Je suis hyper sensible au Zéro Déchet donc c'est la première fois que l'on en parle véritablement avec une mise en application. Vous avez déjà parlé d'une solution qui serait le compostage collectif et individuel, mais à quoi avez-vous pensé d'autre pour qu'en effet il y ait de moins en moins de déchets produits ?

Monsieur BASTOGNE - A plein de choses... l'utilisation et le fait de promouvoir les gourdes et l'eau de distribution, et d'avoir des fontaines à eau publiques et dans les bâtiments communaux ; au niveau de la ville d'Arlon on a monté une éco-team, c'est-à-dire que ce sont des employés communaux qui sont fort sensibles au Zéro Déchet et à l'environnement général, et le but est de travailler ensemble pour essayer de voir là où le bât blesse, là où il y a des possibilités d'amélioration en termes d'énergie, d'eau, de déchets, de mobilité,... On a un peu pris du retard avec le confinement mais on a eu notre première réunion il y a 2-3 semaines, on va se réunir tous les mois, et on va essayer de proposer des choses au niveau de l'exemplarité communale, parce que je pense aussi que c'est quelque chose d'important dans la sensibilisation ; lorsqu'on veut toucher les citoyens, il faut être aussi exemplaire, donc je vais dans cette direction là pour essayer de viser l'exemplarité. C'est vrai que le compostage est quelque chose qui me tient beaucoup à cœur, je pense que c'est vraiment quelque chose où on peut facilement arriver au Zéro déchet ; il y a des tas d'autres emballages où on va peut-être gagner un ou deux kilos. Ici dans les déchets organiques on est à 40 kg par an et par habitant à Arlon, et on peut facilement arriver à zéro déchet en compostant ses déchets, même dans les appartements... c'était un grand axe en premier lieu pour commencer à la Ville d'Arlon avec quelque chose que je maîtrisais bien, dont cette éco-team qui va justement essayer de diminuer les

quantités de papier... J'ai des tas d'idées... Réaliser un festival zéro déchet - qu'on devait réaliser mais finalement c'était très difficile de s'organiser – pour montrer un peu un festival 'Do it yourself' où les personnes pouvaient assister à des stands et des ateliers pratiques pour justement voir comment faire des conserves, des choses soi-même... je pense que beaucoup de choses peuvent se faire soi-même pour éviter de produire des déchets.

Monsieur MAGNUS - C'est la 1^{ère} fois que Stéphane BASTOGNE vient devant nous, donc il fait ça magnifiquement bien, et il est évident que lorsqu'il dit que ça lui tient à cœur, ça tient également à cœur à l'ensemble du Collège... et si on l'a engagé, c'est parce qu'il était sur la même longueur d'ondes que le Collège, donc c'est évidemment ce qui nous a séduit dans la présentation de sa personne lorsqu'il est venu devant le jury.

Madame LAMESCH – Par rapport au Zéro déchet, quelque chose qui est important aussi ce sont toutes les actions au niveau des écoles ; c'est vraiment aussi chez les enfants qu'il faut travailler cela parce qu'ils sont déjà habitués à beaucoup de choses au niveau du tri, mais c'est vraiment là qu'il faut aussi axer la sensibilisation, en complément à ce que Stéphane a déjà expliqué.

Monsieur GAUDRON – Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur BASTOGNE pour sa présentation. Je faisais un peu le calcul, c'est la 8^{ème} année que je vais voter le cout-vérité et c'est la première fois qu'on a une présentation avec les parts fixes et variables qui permettent de justifier des choix politiques opérés dans ce sens-là, et je le remercie pour cela. Je le remercie aussi d'autant plus que cette présentation a permis de confirmer une intuition qui était celle de longue date du groupe ECOLO de dire qu'on peut faire un transfert des dépenses vers les dépenses variables pour récompenser les personnes qui vont vers une pratique Zéro déchet ou une moins grande production de déchets. Le règlement qui nous est donc proposé aujourd'hui va dans ce sens-là mais les chiffres nous montrent aussi qu'il y a encore une marge pour aller dans ce sens-là, donc peut-être qu'à un moment donné baisser un peu la part forfaitaire et rééquilibrer autrement les dépenses pour atteindre le coût vérité... mais je répète c'est un premier pas dans le bon sens, et un autre pas sera aussi tout ce que vous nous avez annoncé au niveau du Collège et de Monsieur BASTOGNE pour une politique de tentative de réduction des quantités de déchets, ce qui aura aussi un incidence sur les couts et pourra aussi se répercuter positivement. Vous savez qu'habituellement on vote contre le règlement taxes avec les éléments que je viens de vous évoquer ; on trouve qu'il y a une avancée dans le bon sens mais qu'il y a encore des petits efforts à faire, donc nous nous abstiendrons cette année.

Monsieur SAINLEZ – Il est vrai que les autres années nous n'avions pas de présentation aussi enjouée que celle de Monsieur BASTOGNE et je félicite qu'il soit le nouvel éco-conseiller de la ville, personnellement. Mais je suis presque sûr que nous avons déjà les chiffres les autres années, Romain, donc on savait le calculer dans les documents... En tout cas, quelque chose qui m'a marqué dans votre présentation et c'est quelque chose que j'ai vécu lors du passage à ma 2^{ème} fille, c'est le poids des langes... et quand on passe du jetable au lavable, on voit une différence incroyable au niveau du poids des poubelles, et des déchets. Ce que j'ai vu dans d'autres communes, je ne sais pas si une réflexion peut se faire à ce niveau-là - je ne dis pas que c'est facile car je n'ai pas vu tous les modus operandi qui se font ailleurs mais je sais que Marche-en-Famenne a réfléchi à la chose - d'inciter financièrement parlant à l'acquisition de langes lavables. Je ne sais pas si c'est une voie qui est privilégiée, mais en tout cas dans une démarche Zéro déchet je peux vous dire que c'est une démarche efficace. C'était plus la question que j'avais à vous poser à ce niveau.

Madame LAMESCH – Je pense que c'est une proposition effectivement intéressante qui pourrait être étudiée dans le cadre du Zéro déchet ; la quantité de langes sur 3 ans que Stéphane a évoqué pour les enfants est quand même très impressionnante... je n'ai pas de réponse ce soir mais je pense qu'effectivement c'est une bonne suggestion, et je propose qu'on l'étudie plus en détail.

Madame LECOMTE – Juste une petite réflexion, je trouve quand même qu’il faut dire que ce règlement taxes prête quand même une attention à la situation des uns et des autres. Je sais bien que l’histoire des langes fait sourire mais on prête attention aussi aux gens qui ont une plus grande consommation de sacs en raison évidemment de problèmes de santé, et c’est effectivement important de le signaler. Par rapport à la politique du Zéro déchet dans les écoles, certaines de nos écoles ont répondu à des appels à projets et vont mettre tout cela en place cette année.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide de fixer le taux de couverture du coût-vérité à 97,2%.

27. REGLEMENT REDEVANCES COMMUNALES PLURIANNUELLES : Adoption du règlement sur la taxe annuelle sur l’enlèvement et la gestion des déchets ménagers et y assimilés pour les exercices 2020 à 2025.

Le Conseil communal, par 20 voix pour et 6 abstentions (Madame I.CHAMPLUVIER, Monsieur R.GAUDRON, Monsieur M.LAQLII, Madame G.FROGNET, Monsieur J-M.LAMBERT, Monsieur B.ROBERT) :

Arrête comme suit le règlement de la taxe communale annuelle sur l’enlèvement et la gestion des déchets ménagers et y assimilés.

Article 1er – Principe

Il est établi au profit de la commune, pour les exercices 2021 à 2025, une taxe annuelle sur les déchets résultant de l’activité usuelle des ménages et déchets y assimilés.

Article 2 – Définitions

2.1. Par « usager », on entend le producteur de déchets, bénéficiaire du service de gestion des déchets, rendu par la commune.

a) Par « sac pour la matière organique » on entend : sac compostable de 20 litres certifiés OK COMPOST et VGS classe 2 (ou équivalent) ; conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d’Arlon.

b) Par « sac pour la fraction résiduelle » on entend : sac de collecte sélective de la fraction résiduelle - EN 13592 : 2003 ou VGS – 600/850 – standard- polyéthylène basse densité radicalaire – gris claire translucide – sans soufflets – conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d’Arlon.

c) Par « sac pour la fraction PMC ou bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons » on entend : sac de collecte sélective de la fraction PMC ou bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons de 60 litres conditionné par rouleau de 20, au nom de l’AIVE.

d) Par « sac poubelle de couleur jaune » on entend : sac poubelle de couleur jaune destiné à recevoir tous types de déchets sauf les déchets dangereux, verres et encombrant, de 60 litres conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d’Arlon et réservé exclusivement aux usagers des brocantes, marchés, kermesses et toutes autres personnes autorisées au préalable par la Ville.

e) Seuls les sacs réglementaires sont admis. L’utilisation d’autres « sacs poubelle » est proscrite.

« Par sac réglementaire » on entend : tout sac distribué de manière directe ou indirecte par la commune d’Arlon et agréé par l’Intercommunale A.I.V.E. conformément aux points a), b), c) et d).

2.2 Collecte sélective de la fraction organique et de la fraction résiduelle par « conteneur » au sens du présent règlement, on entend tout récipient de collecte, rigide, d'un volume de 140, 240, 360 ou 770 litres, destiné à recevoir des déchets ménagers et assimilés.

Article 3 – Redevables

§1. La taxe est due par le responsable de tout ménage d'une ou de plusieurs personnes, inscrit au Registre de la population ou au Registre des étrangers d'ARLON au 1er janvier de l'exercice d'imposition et conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté royal du 16 juillet 1992.

A défaut de paiement, la taxe est due solidairement par les autres membres du ménage qui, au 1er janvier de l'exercice d'imposition, sont inscrits au registre de la population ou au registre des étrangers d'Arlon.

§2. La taxe est due par le responsable de tout ménage d'une ou de plusieurs personnes, non inscrit aux Registres de population d'ARLON au 1er janvier de l'exercice d'imposition, pouvant occuper ou occupant même épisodiquement, un bien immobilier (second résident ou non résident).

A défaut de connaître l'identité de la personne qui dispose du logement et/ou à défaut de paiement de la part de celle-ci, la taxe est due solidairement par le propriétaire du logement.

§3. Pour chaque lieu d'activité potentiellement desservi par le service de collecte en porte-à-porte, en application de l'article 1.5 du règlement communal concernant la gestion des déchets, la taxe est également due par toute personne physique ou morale, responsable d'une association, exerçant, au 1er janvier de l'exercice d'imposition, sur le territoire de la commune, une profession libérale ou une activité industrielle, commerciale, de services ou une activité de quelque nature qu'elle soit, lucrative ou non, autre que l'activité usuelle des ménages.

§4 La taxe est due par les communautés constituées de personnes vivant dans des foyers, homes, communautés religieuses,... répondant au terme de communauté repris par les instructions générales du Registre national

Article 4 :

Tout changement dans la composition du ménage, toute cessation d'activité intervenant après le 1er janvier de l'exercice d'imposition, ne donnent droit à aucune réduction ou dégrèvement, même partiel, dans le montant de la taxe due. De même, le fait de quitter le territoire communal au cours de l'exercice d'imposition ne donne pas droit à un dégrèvement partiel.

Article 5 – Exemptions - réductions

§1. Le responsable d'un ménage d'une ou de plusieurs personnes qui dispose d'un revenu global imposable, inférieur ou égal au revenu d'intégration social obtient une réduction de 20% de la taxe, sur demande introduite, avant paiement, auprès du Collège communal, dans les trente jours de la date d'envoi de l'avertissement-extrait du rôle ; accompagnée

- soit de l'original de l'avertissement-extrait de rôle reçu l'année précédente de l'administration des contributions, document qui lui est restitué avec la notification de la décision;
- soit d'une attestation du CPAS confirmant que l'intéressé bénéficiait du revenu d'intégration social au 1er janvier de l'exercice d'imposition.

§2. Sont exonérés de la taxe annuelle visée à l'article 3.

a) Les services d'utilité publique, gratuits ou non, ressortissant à l'Etat Fédéral, la Région wallonne, la Communauté française, la Province ou la Ville d'Arlon. Cette exonération ne s'étend

pas aux parties d'immeubles occupées par les agents de ces services à titre privé ou pour leur usage personnel.

b) aux militaires de carrière en mission à l'étranger mais effectivement domicilié au 1er janvier de l'exercice d'imposition en Belgique (adresse de référence), sur base d'une attestation délivrée par le Chef de corps.

Article 6 – Taux de taxation

§1. La taxe est composée d'une partie forfaitaire (terme A) et d'une partie variable en fonction de la quantité de déchets produite (terme B)

Terme A : partie forfaitaire de la taxe

A.1 Pour les redevables visés à l'article 3 §1 : un forfait annuel de :

- a. 150 EUR pour les ménages d'**une** personne.
- b. 180 EUR pour les ménages de **deux** personnes,
- c. 210 EUR pour les ménages de **trois** personnes,
- d. 240 EUR pour les ménages de **quatre** personnes et plus

A.2 pour les redevables visés à l'article 3 § 2 : un forfait annuel de 240 EUR, à l'exclusion des étudiants qui sont taxés au tarif forfait annuel prévu à l'article 6 § 1er Terme A point A1

A.3 Pour les redevables visés à l'article 3 §3, à l'exclusion des redevables visés au A.4 ci-dessous : un forfait annuel de 240 EUR.

A.4 Pour les communautés adhérant ou non au service ordinaire de collecte, visés à l'article 3 §4 : un forfait de 240 EUR augmentés de 15 EUR par personne, à partir de la cinquième personne, pour les personnes vivant en communauté.

Terme B : partie variable en fonction de la quantité de déchets produite

B.1 **sacs poubelle** : un montant unitaire de :

8 EUR par rouleau de 10 sacs de 60 litres destinés à recevoir la fraction résiduelle.

4 EUR par rouleau de 10 sacs de 20 litres destinés à recevoir la matière organique.

2.5 EUR par rouleau de 20 sacs de 60 litres destinés à recevoir les PMC ou bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons.

20 EUR par rouleau de 10 sacs de 60 litres de couleur jaune destinés à recevoir tous les types de déchets sauf les déchets dangereux, verres et encombrants.

B.2 **conteneurs** : un montant annuel de :

150 EUR par conteneur de 140 litres présenté au service ordinaire de collecte (matière organique).

150 EUR par conteneur de 140 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).

250 EUR par conteneur de 240 litres présenté au service ordinaire de collecte (matière organique).

250 EUR par conteneur de 240 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).

300 EUR par conteneur de 360 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).

600 EUR par conteneur de 770 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).

Les sacs fournis par la commune et les conteneurs soumis à la présente taxe sont les seuls récipients de collecte autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.

§2. Allocation de sacs gratuits

A. , les redevables visés à l'article 3 §1 recevront gratuitement, en cours d'année,

pour les ménages composés d'un et deux usagers :

Un rouleau de 10 sacs poubelle destiné à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle autorisé à être présenté au service ordinaire de collecte.

pour les ménages de trois usagers :

Deux rouleaux de 10 sacs poubelle destinés à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.

pour les ménages de quatre usagers et plus :

Quatre rouleaux de 10 sacs poubelle autorisés destinés à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle à être présentés au service ordinaire de collecte.

B. Les redevables visés à l'article 3 §2 recevront gratuitement, en cours d'année,

Deux rouleaux de 10 sacs poubelle autorisés à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle à être présentés au service ordinaire de collecte.

C. Aux ménages dont l'un des membres inscrit aux Registres de la population ou au Registre des étrangers d'ARLON au 1er janvier de l'exercice d'imposition, souffrant d'incontinence (sur production d'un certificat médical attestant de cet état), il est accordé en plus de l'allocation reprise au paragraphe 2 point A:

Un rouleau de 10 sacs poubelle destiné à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle autorisé à être présenté au service ordinaire de collecte.

D. Aux ménages comptant, dans leurs membres inscrits aux Registres de la population ou au Registre des étrangers d'ARLON au 1er janvier de l'exercice, et par enfant âgé de moins de 2 ans, il est accordé en plus de l'allocation reprise au paragraphe 2 point A :

Un rouleau de 10 sacs poubelle destiné à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle autorisé à être présenté au service ordinaire de collecte.

Article 7 – Perception

La partie forfaitaire de la taxe (terme A) ainsi que la partie variable liée à l'utilisation de conteneur (terme B.2) sont perçues par voie de rôle.

La taxe est payable dans les deux mois de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle.

En cas de non-paiement de la taxe à l'échéance, conformément aux dispositions légales applicables, un rappel sera envoyé au contribuable.

Ce rappel se fera par courrier recommandé et les frais postaux de cet envoi seront à charge du redevable. Ces frais seront recouverts avec le principal.

La partie variable liée à la quantité de sacs utilisés (terme B.1) est payable au comptant au moment de l'achat des sacs contre la délivrance d'une preuve de paiement.

La partie variable liée à la quantité de sacs utilisés (terme B.1) est payable au comptant au moment de l'achat des sacs contre la délivrance d'une preuve de paiement.

Article 8 :

Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le Gouverneur ou devant le Collège des bourgmestre et échevins en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

Article 9 :

Le règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 10:

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

5. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020.

6. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances suivantes :

- Le 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation de châssis et porte d'entrée, en date du 08.10.2020 de 07h00 à 19h00.
- Le 07 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Godefroid Kurth, 2/25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 14.10.2020 à 08h00 jusqu'à fin de l'expulsion.

- Le 07 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Ton, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 16.10.2020 à 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 07 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Porte Neuve, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de vide-appartement, en date du 09.10.2020 de 09h00 à 15h30.
- Le 07 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation d'un abri de bus, en date du 19.10.2020 à 07h00 au 30.10.2020 à 18h00.
- Le 07 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin de Jongebesch à Arlon (Freylange), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouille, en date du 07.10.2020 à 07h00 au 16.10.2020 à 18h00 (3 jours de travail).
- Le 07 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy, 310 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 16.10.2020 à 07h00 au 23.10.2020 à 18h00.
- Le 08 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules et circulation des piétons à la rue du Marché aux Légumes, 1 à 6700 Arlon, et à la rue du Palais de Justice, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 05.10.2020 à 07h00 au 12.11.2020 à 18h00.
- Le 08 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules au carrefour N82 rue d'Arlon, dans le sens de Bonnert à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du passage de convois exceptionnels, en date du 28.10.2020 de 19h00 au 29.10.2020 à 03h00.
- Le 08 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la N40 BK 5.000, en face du monument de la guerre, en date du 36.10.2020 à 21h00 au 30.10.2020 à 6h30 et à la N40, en face du n°518 au 515, en date du 28.10.2020 à 21h00 au 30.10.2020 à 6h30, à la N82 vers la BK1.8, en date du 26.10.2020 à 21h00 au 30.10.2020 à 6h30, en raison d'assurer le bon déroulement du passage de convois exceptionnels,
- Le 08 octobre 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Général Jourdan, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de mise en conformité de la cabine H0359, en date du 12.10.2020 à 07h00 au 16.10.2020 à 18h00.
- Le 08 octobre 2020 : réglementant le bon déroulement d'un déménagement à la place du Lieutenant Callemeyn, 9/1 – Résidence Am Park à Arlon, en date du 31.10.2020 de 09h00 à 18h00.
- Le 12 octobre 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Camille Cerf, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.10.2020 de 08h00 à 18h00.

7. ADMINISTRATION GENERALE : Confirmation des dispositions réglementaires adoptées par le Collège communal en date du 28 septembre 2020 relatives au port du masque.

Monsieur MAGNUS - Vous savez que nous vous avons à chaque fois avertis pratiquement immédiatement après que le Collège s'est tenu, mais par la suite il faut régulariser cela au niveau de l'ensemble du Conseil. Vous avez donc tous reçu cela, maintenant le port du masque n'est plus systématiquement obligatoire en ville ; on insiste à nouveau sur le fait qu'il faut garder 1,50 mètre, et que dans certains endroits c'est absolument indispensable de le garder ; on recommande aussi de toujours avoir un masque sur soi... tout cela a toujours un peu aujourd'hui de retard puisqu'à chaque fois qu'il y a de nouvelles dispositions qui nous viennent d'ailleurs, comme le couvre-feu maintenant, nous ne devons pas prendre de décisions là-dedans puisque ça nous est imposé par le Comité supérieur. On verra encore demain ce qu'on va nous annoncer... j'espère qu'on atteindra le pic comme la dernière fois et puis qu'après cette pandémie pourra diminuer, mais on en est pas certain évidemment et on prendra d'autres mesures si cela s'avère absolument nécessaire.

Monsieur LAQLII – Concernant le masque je propose en fait d'arrêter de suivre le Fédéral, le Régional, et il faut prendre le taureau par les cornes et décider nous-mêmes, parce que je n'arrive plus à comprendre ce qu'ils décident ! Je préfère en fait qu'on décide au niveau de la commune et arrêter de suivre ces conseils...

Monsieur MAGNUS - Je ne suis pas du tout un expert, je ne suis pas médecin... je crois simplement et je peux simplement comprendre que lorsque tu t'adresses à quelqu'un et qu'elle est trop près de toi, tu émetts comme diraient les experts des gouttelettes, et si celles-ci sont infectées, tu infectes la personne qui est près de toi... si Olivier était à moins de 1 mètre de moi j'aurais la politesse de mettre mon masque. Maintenant j'estime à 3 mètres où il est ce n'est pas absolument nécessaire. Je crois que si tout le monde pouvait comprendre que lorsque l'on parle à quelqu'un qui est relativement proche de soi, il faut se protéger et protéger l'autre, ça serait formidable. Nous on essaye ici de rappeler ça, on dit qu'aux abords des écoles et aux heures d'entrée et de sortie – parce qu'il y a plein d'élèves qui sont là – il faut encore le garder à ce moment-là ; une fois qu'ils sont un peu plus loin ce n'est plus nécessaire... Les marchés, les fêtes foraines, les brocantes, dans les commerces, dans les bâtiments publics, dans les écoles, dans l'Horeca, dans les cinémas et les salles de spectacles, et dans les transports en commun... j'encourage toujours la police à faire preuve de discernement et d'intelligence ; celui qui est dans la grand-rue, seul à 2h de la nuit, s'il ne porte pas son masque, ce n'est pas très grave. Aller verbaliser quelqu'un qui était à la rue de la Caserne, seul, ça n'a pas beaucoup de sens ; par contre je crois que dans certains établissements il faut faire plus qu'attention et il faudra également peut-être sévir de manière importante jusqu'à fermer – j'espère que non - certains établissements. J'invite donc tous nos amis de l'Horeca d'être particulièrement prudents, cette pandémie est loin d'être finie et nous devons tous faire preuve de solidarité parce que les forces de police ne savent pas tout faire non plus, et si nous, citoyens, ne sommes pas un peu responsables par rapport à cela, on n'y arrivera pas.

Monsieur GIGI – j'ai une question sur la pandémie : on voit dans les différents campus au niveau belge que c'est la catastrophe actuellement... Arlon est une ville étudiante, quoi qu'on en dise. On voit qu'il y a certains campus présents sur la ville - je pense soit à des hautes écoles bien particulières ou même des kots – alors est-ce que des contacts ont été pris avec les hautes écoles pour justement connaître la situation des étudiants, des kots, voir si ça n'influence pas trop Vivalia chez nous, et pour gérer la suite aussi ?

Monsieur MAGNUS – Ce sont évidemment les directeurs d'écoles qui sont les premiers à devoir faire face à ce qui se passe dans leur établissement et si jamais ils ont besoin de nous, on sera là pour les aider. Je dirais que c'est plutôt comme ça que les choses se passent... Maintenant je reçois en tant que Bourgmestre la liste des clusters qu'il y a, on ne me dit pas dans quelle famille il y a un problème, on me dit qu'il y a autant de familles dans lesquelles il y a un problème et on me dit il y a dans telle école il y a ça comme problème, ou qu'il y a un ou deux clusters. On dit aussi dans cette note que l'on reçoit que c'est l'AVIQ qui prend les mesures et qu'on interviendra en support si jamais c'est

nécessaire, mais ce ne sont pas les autorités communales qui doivent poursuivre le cluster et qui doivent régler le problème car on n'est pas outillé pour ça et ce n'est pas notre responsabilité donc ça se fait avec des organismes qui sont bien plus habitués à ce genre de choses.

Monsieur GAUDRON – les dispositions prises vont dans le sens des discussions que l'on a eues au dernier Conseil, donc je voulais remercier le Collège pour cela. Mais dans une réflexion plus globale, si nous sommes amenés à confirmer le dispositif pris par le Bourgmestre, c'est parce que de base c'est une compétence du Conseil communal, et de manière générale on voit que cette pandémie dure depuis un certain temps, que malheureusement elle ne va pas s'arrêter demain, et je pense qu'il faudra qu'à un moment le Conseil communal, vu que c'est sa compétence, puisse avoir une réflexion sur les objectifs qu'il se fixe par rapport à cette pandémie pour pouvoir informer le Bourgmestre pour les mesures qu'il doit prendre dans l'urgence et qui ne peuvent pas attendre le Conseil communal. J'avais une petite question avec la mise en place du couvre-feu pris par le Gouverneur, sachant que par ailleurs, à l'heure d'aujourd'hui l'abri de nuit n'est pas rouvert... quand est-il des personnes SDF qui par définition peuvent difficilement respecter ce couvre-feu ?

Monsieur MAGNUS – Pourquoi est-ce que l'abri de nuit n'est pas ouvert ? Je me disais que je l'avais déjà dit mais c'était au Conseil de police suite à une question qui avait été posée par Madame FROGNET, il y a plusieurs éléments pour cela : premièrement à cause de la pandémie on doit aussi respecter les règles de distanciation sociales à l'abri de nuit donc on aurait dû accueillir beaucoup moins de personnes. Vous allez me dire que l'un n'empêche pas l'autre ; deuxièmement on a essayé avec Hélène, quand elle était encore là, de ne pas exposer les personnes – je me vise en disant cela – de plus de 60 ans qui sont considérées comme étant plus à risques, mais lorsque l'on a enlevé les personnes de plus de 60 ans, malheureusement il ne reste plus beaucoup de bénévoles. On ne savait donc pas ouvrir l'abri de nuit avec le nombre de bénévoles que l'on avait. Il fallait être tout-à-fait réaliste et aussi se rendre compte que ce sont ceux qui ont plus de 60 ans qui pour partie sont pensionnés qui peuvent donc le lendemain rentrer chez eux et s'ils n'ont pas beaucoup dormi pendant la nuit ils peuvent se reposer. Celui qui a une activité professionnelle, c'est un peu plus difficile... l'élément supplémentaire est que Stéphanie BRAUN fait tout ce qu'elle peut avec l'équipe pour faire en sorte qu'on puisse rouvrir le 1^{er} novembre. Nous avons également demandé à la Ministre un subside complémentaire en disant qu'on va engager du personnel pour pouvoir suppléer à cette absence de bénévoles, ce qui n'a pas encore été accepté de manière écrite mais nous avons une somme qui est une partie de ce que nous avons demandé qui va probablement nous être donné par la Ministre responsable, et pour le solde la commune participera peut-être en partie mais il reste encore quelque chose du centre d'abri temporaire que nous avons organisé à l'Hydrion, avec l'ensemble des groupes qui en ont fait partie ; cet argent, de manière relativement unanime, pourrait nous être donné également pour engager du personnel, pour ainsi passer cette année un peu difficile et ouvrir en novembre. Pour répondre directement à la question qui est posée, il est évident qu'on n'a pas de solution maintenant pour ces gens-là, mais par rapport au couvre-feu j'ai lu dans la presse, et ça m'a été confirmé par le Divisionnaire lors de la réunion du Conseil de police, que c'est évidemment un cas de force majeure et on ne va pas commencer à sanctionner les gens qui éventuellement sont à Arlon dans des situations plus que précaires.

Monsieur KIAME – par rapport à la Knippchen, avec l'explosion, des cas de Covid, je peux vous confirmer que 50 % des gars testés sont asymptomatiques... on a pu les tester grâce au fait que quelqu'un d'autre avait été testé positif et qu'on lui a dit qu'il avait été en contact avec cette personne-là. Il y a 50 % de la population qui est contaminée et asymptomatique... est-ce qu'il est possible que la Knippchen soit mise un peu comme la Seigneurie la semaine prochaine, où ils vont fermer l'accès à tout le monde, pour protéger nos personnes âgées qui sont dans les homes ? Est-ce que c'est prévu ? Je suis favorable d'un point de vue médical il faut le faire pour protéger nos personnes âgées car lors de la dernière vague, plus de 50 % des décès en Belgique étaient des personnes des homes.

Monsieur DEWORME – ça va me donner l’occasion de mettre un peu la résidence de la Knippchen sur la table de la discussion. On vit une situation particulièrement difficile, peut-être même plus que celle que l’on a connu en mars/avril... je m’explique : en mars/avril on avait le sentiment, et c’est ce qu’on a fait, qu’en rendant la maison de repos la plus étanche possible, on allait se prémunir de l’introduction du virus dans la maison de repos où ça a d’ailleurs été le cas. Aujourd’hui plusieurs mois plus tard, et après être passé par une phase où tout allait mieux, on doit vivre avec le retour du virus, mais pas seulement... on doit vivre avec le fait qu’on a seulement fait certains constats par rapport à nos résidents, par exemple liés à une perte de poids moyenne – il faut savoir que l’on suit médicalement les résidents dans la maison de repos et une des choses de base que l’on fait c’est prendre le poids de nos résidents – donc c’est un assez bon reflet de l’état de santé général mais aussi de l’appétence qu’ont les gens, etc. On constate donc qu’il y a une perte de poids, donc nos résidents ont moins d’appétit et mange moins que d’habitude... c’est un premier élément ; on constate aussi qu’il y a davantage de chutes qui sont survenues, donc on répertorie toutes les chutes de nos résidents tout au long de l’année et on en a déjà nettement plus maintenant que nous n’en avions pour toute l’année passée ; on remarque aussi qu’il y a plus d’escarres... on les a répertoriés aussi et on les a comptés. Que veulent dire tous ces éléments mis ensemble ? Ils veulent dire qu’il y a à l’intérieur de la maison de repos, qui est donc Covid négatif, il y a moins d’appétence pour la vie de manière générale, plus de tristesse... donc je disais que la situation était plus difficile à gérer maintenant parce qu’il ne suffit pas de claquemurer la maison de repos pour se prémunir, il faut également tenir compte de ces éléments-là. C’est ce que propose de faire d’ailleurs l’AVIQ et c’est ce que nous avons aussi fait en permettant qu’il y ait des contacts avec les familles et tant que l’AVIQ nous permettra de maintenir ces contacts dans des conditions que l’on veut optimales – quand les visites ont lieu en maison de repos, elles ont lieu de façon très contrôlées avec toutes les mesures de précaution que l’on connaît, du lavage des mains, des semelles, de la prise de température, etc. - on fait extrêmement attention et il y a toujours un contrôle visuel qui est organisé parce qu’on s’est rendu compte que c’était nécessaire par rapport à ce que l’on avait constaté au mois d’août par exemple. On doit maintenant faire la balance entre le risque qu’il y a de voir le virus s’introduire à l’intérieur de la maison de repos, mais aussi la qualité de vie de nos résidents qui ont pu tenir le coup pendant quelques mois, mais on voit aujourd’hui qu’il y a une détérioration globale de la qualité de vie chez eux... c’est effectivement très difficile et cornélien en ce qui concerne les décisions, mais un retour à une privation totale de contact direct avec l’extérieur est quand même quelque d’extrêmement lourd et je pense que ça passerait très difficilement d’un point de vue humain. Il faut donc essayer de limiter ce risque, encore une fois l’ensemble de la population doit le comprendre parce qu’on ne peut pas limiter les mesures juste à la maison de repos ; il est évident que la maison de repos est parmi nous : il y a des travailleurs qui vivent une vie de famille et qui viennent travailler chez nous. Ils ont d’ailleurs tous été testés de nouveau il y a une 15ème de jour, et tous étaient négatifs donc on a cette attention-là par rapport à notre personnel qui pourrait lui aussi, pas seulement les familles ou les résidents à l’occasion d’une sortie – il y a une sortie autorisée par semaine – être vecteur de la maladie. C’est plus complexe qu’en mars/avril où il suffisait d’être sévère dans les contrôles pour juguler la maladie ; ici il y a d’autres éléments maintenant qui interviennent et dont on est obligés de tenir compte.

Monsieur KIAME – C’est franchement dangereux car il suffit de 2-3 cas et vous êtes quand même obligés de renforcer... et s’il y a 2-3 cas, on pourrait arriver à un Messancy n°2, et il ne faut pas arriver à cela !

Monsieur DEWORME – C’est effectivement une question de balance et d’équilibre à trouver, ce n’est pas facile, rien n’est écrit à l’avance, mais nous sommes prêts à l’intérieur de la maison de repos à faire face éventuellement à certains cas.

Monsieur LAQLII – J’entends bien ce que dit Monsieur DEWORME et j’aimerais apporter mon soutien à la proposition de Monsieur KIAME, parce que si j’ai le choix entre ma grand-mère qui plâtrée et ma grand-mère qui est morte, je préfère de loin ma grand-mère qui est plâtrée ! Si j’ai le

choix entre ma grand-mère qui déprime et ma grand-mère qui est morte, je préfère une grand-mère qui déprime, que je peux voir et embrasser ! Je sais que c'est difficile, mais dans des situations comme cela, je pense que la proposition de Monsieur KIAME est très raisonnable.

Monsieur DEWORME - On fait tout pour ne pas passer par ce choix.

Madame SCHMIT – Pour moi c'est le contraire, je soutiens la proposition de Monsieur DEWORME parce que l'ayant vécu de manière personnelle, je pense qu'il faut mettre l'humain au cœur des choses parce que là, ça se perd... Elles ont besoin de ça donc je soutiens la décision de 100 %.

Monsieur BALON – Juste un petit mot vu que la question a été lancée, je pense qu'il faut aussi qu'on prenne le temps de ne pas décider à la place des gens... je pense que dans nos maisons de repos on a du personnel de qualité, qu'on a pris le temps de les applaudir le soir... maintenant il faut aussi un peu écouter leur avis et l'avis des gens qui vivent dans ces maisons de repos car c'est d'abord leur vie et donc soyons un peu empathiques et laissons-les prendre leur vie en main.

Monsieur DEWORME – Oui effectivement, et d'ailleurs il y a eu un sondage qui a été mené puisqu'on a demandé l'avis d'une soixantaine de résidents, sur les 102 que nous avons, à même de nous donner un avis éclairé sur la situation. En synthétisant il y a 2/3 des personnes qui souhaitaient le retour à la situation que nous connaissons maintenant, c'est-à-dire une possibilité de sortie. Finalement les conditions le permettant, c'est vers cela qu'on a été et je pense que c'est difficile d'être plus coercitif aujourd'hui sans avoir des dégâts humains.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de confirmer les décisions à portée réglementaire, prises par le Collège communal en date du 28 septembre 2020.

8. CIMETIERES COMMUNALES : Adoption du règlement sur les cimetières communaux – Funérailles et Sépultures.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter le point.

9. CIMETIERES COMMUNALES : Délégation de pouvoir en matière d'octroi de concessions, d'emplacements non concédés.

Monsieur LAFORGE – Il y a un complément du point précédent qui passera au prochain Conseil, donc on vous demande de donner une délégation de pouvoir au Collège en matière d'octroi de concessions, d'emplacements non concédés en pleine terre et columbariums, d'emplacements non concédés de la parcelle des étoiles et d'emplacements non concédés dans le carré d'honneur des anciens combattants. Cette délégation avait déjà été octroyée le 14 avril 2016, mais vu qu'il y a une nouvelle législature, on doit repasser au Conseil communal.

Monsieur GAUDRON - Ça fait partie des remarques que j'avais émises dans le cadre du règlement cimetière, donc je remercie le Collège pour l'attention qui est portée pour se mettre en ordre sur ce sujet.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De déléguer au Collège communal le pouvoir d'octroyer des concessions portant sur une parcelle en pleine terre, une parcelle avec caveau, une ancienne sépulture à laquelle il a été mis fin

conformément à l'article L1232-12/1 du CDLD, une cellule de columbarium, une parcelle avec caveau à urnes et de réaliser toutes les opérations connexes ;

- De déléguer au Collège communal le pouvoir d'octroyer des emplacements non concédés en pleine terre et columbarium et de réaliser toutes les opérations connexes ;
- De déléguer au Collège communal le pouvoir d'octroyer des emplacements non-concédés de la parcelle des étoiles et de réaliser toutes les opérations connexes ;
- De déléguer au Collège communal le pouvoir d'octroyer des emplacements non-concédés dans le carré d'honneur des Anciens combattants et de réaliser toutes les opérations connexes.

10. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux – Réaménagement de la Place Léopold, du Parc Léopold et construction d'un parking sous-terrain sous l'Espace Léopold – Approbation de l'avis de marché à la demande du pouvoir subsidiant.

Monsieur MITRI – C'est un point qui revient pour une simple régularisation administrative puisque le 25 août 2020, le cahier des charges concernant le réaménagement de la place et du parc Léopold et la construction de ce parking a été approuvé, et ce sont les auteurs de projet du bureau d'architecte de Monsieur HEBBELINCK et de l'Arche Claire qui nous reviennent pour la régularisation du fait que le pouvoir subsidiant a demandé à ce que l'avis du marché soit soumis au Conseil communal. C'est pour cela qu'on vous a soumis l'avis du marché, avec une correction simplement par rapport aux lots 1, 3, 4 et 5, où il faut indiquer « Oui » au lieu de « Non » concernant l'information sur les fonds de l'Union Européenne. Il est important de le corriger et c'est comme cela que l'on sera en ordre vis-à-vis du pouvoir subsidiant.

Monsieur ROBERT – Vous vous doutez bien que l'on n'a pas changé d'avis sur ce projet, mais par rapport au marché il n'y avait pas les dates dans l'approbation de l'avis de marché. Est-ce que vous avez des dates à communiquer pour savoir quand cela va démarrer ?

Monsieur REVEMONT - Non, c'est par rapport aux attributions et notifications.

Monsieur MAGNUS - La date est à confirmer, nous n'avons pas encore la date du début des travaux aujourd'hui.

Monsieur ROBERT - Et pour les dépôts ?

Monsieur MAGNUS - Quand on saura quand on publie, on mettra les dates.

Monsieur MITRI - Il faut que le cahier des charges revienne de la tutelle et ce n'est qu'à ce moment-là qu'on peut donner éventuellement la date.

Monsieur MAGNUS - Pour l'instant nous avons voté « pour », c'est parti à la Région wallonne et on attend toujours l'accord du Feder sur le cahier des charges.

Le Conseil communal, décide par 20 voix pour et 6 voix contre (Madame I.CHAMPLUVIER, Monsieur R.GAUDRON, Monsieur M.LAQLII, Madame G.FROGNET, Monsieur J-M.LAMBERT, Monsieur B.ROBERT)

Article 1er : D'approuver l'avis de marché pour les travaux de réaménagement de la Place Léopold, du Parc Léopold et construction d'un parking sous-terrain sous l'Espace Léopold.

11. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de fournitures – Mise en lumière de la rue Paul Reuter. Marché de fourniture du matériel – Approbation du cahier des charges modifié par Ores à la demande du pouvoir subsidiant.

Monsieur MITRI – C’est aussi un dossier qui revient pour régularisation administrative concernant l’éclairage de la rue Paul Reuter où le pouvoir subsidiant, en analysant l’adjudication, a réclamé quelques modifications par rapport à ORES qui est notre associé dans la mise en place de cet éclairage. C’est pour cela que le cahier des charges sera légèrement modifié et reviendra au pouvoir subsidiant ; tout est lancé pour quand on aura le matériel, et ORES s’occupera de la mise en place de l’éclairage et de la rue Paul Reuter.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide d’approuver, pour la fourniture du matériel d’éclairage de la rue Paul Reuter, le cahier des charges modifié par Ores suite à l’avis d’opportunité de la DGO1 du 20 décembre 2019.

12. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux – rénovation des chaufferies des églises de Viville et Waltzing. Approbation des conditions et mode de passation du marché.

Monsieur LAFORGE – Ce point concerne la rénovation des chaufferies des églises de Waltzing et de Viville ; ces installations ont un certain âge et ne sont plus aux normes de sécurité incendie. Le marché est divisé en 2 lots : le 1^{er} lot pour l’église de Viville, où on passe à une installation au gaz propane, avec une citerne qui sera probablement à l’arrière de l’église ; on remplace brûleur et générateur, tout en conservant les gaines et le système de propulsion d’air ; on réalise également un conduit de cheminée avec double tubage. Pour le lot de Waltzing, le gaz de ville est déjà existant, il y a déjà un compteur qui est mis en place depuis plusieurs années ; on remplace aussi brûleur et générateur mais on met une option pour un convecteur gaz pour la sacristie – tout dépendrait évidemment des offres remises. Le montant global du marché est estimé à 49.000 € TVAC. On vous propose de passer par un marché par procédure négociée sans publication préalable en consultant 5 opérateurs économiques.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide

Article 1er : D’approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/20-2057 et le montant estimé du marché “Rénovation des chaufferies des églises de Viville et de Waltzing”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant global estimé s’élève à 40.495,87 € hors TVA ou 49.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 5 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l’exercice 2020, articles 790/723-6020207051 pour l’église de Waltzing et 790/723-60/20207063 pour l’église de Viville.

13. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de fournitures – Fourniture du matériel pour l’entretien des espaces verts. Approbation des conditions et mode de passation du marché.

Madame LAMESCH – Il s’agit d’acquérir du matériel pour les espaces verts : deux têtes de coupe complètes adaptables aux bras débroussailleurs des tracteurs pour le fauchage le long des routes ; un tracteur tondeuse débroussailleuse autoportée pour l’entretien des chemins, des bassins d’orage et des talus ; une tondeuse débroussailleuse à 3 roues pour l’entretien des hautes herbes, des ronces ; du matériel qui doit être remplacé à cause de son usure, 3 souffleurs à main, 3 tronçonneuses et 3 taille-haies. On vous propose de passer pas une procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 6 opérateurs économiques et une incidence financière estimée à 41.025,00 € HTVA.

Monsieur MAGNUS - Je note avec bonheur que notre directeur financier a remis un avis favorable.

Madame FROGNET – J’ai une question à propos des souffleurs à mains... Ce sont des souffleurs pour feuilles mortes ? Parce que ça fait un bruit de dingue... quand on les entend dans la ville on se demande à chaque fois ce que c’est, donc est-ce que c’est vraiment la bonne technologie ? Est-ce que ça s’est modernisé pour être moins bruyant ? Ça serait vraiment chouette...

Monsieur REVEMONT – Les souffleurs qui ne font pas de bruit n’existent pas encore, mais c’est vrai que pour effectuer le travail ils ont beaucoup plus de débit et il y a beaucoup de travail à faire... il n’y a pas d’autres technologies pour être plus rapide, sinon c’est au balai...

Monsieur MAGNUS - Ils ne font quand même pas cela tous les jours je suppose ?

Monsieur REVEMONT - Pas tous les jours mais ça tourne en automne...

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide

Article 1er : D’approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/20-2056 et le montant estimé du marché “Acquisition de matériel pour l’entretien des espaces verts”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant global estimé s’élève à 41.025,00 € HTVA ou 49.640,25 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 6 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2020, article 766/744-51/20207035.

14. TRAVAUX COMMUNAUX : Marchés de fournitures – Réaménagement de plaines de jeux en 2020. Approbation des conditions et mode de passation du marché.

Madame LAMESCH – C’est un réaménagement de plusieurs plaines jeux ; le 1^{er} lot concerne et la fourniture et le placement de jeux à Sampont... c’est un terrain qui est situé derrière la salle de Sampont et qui jouxte d’ailleurs la plaine de jeux actuelle. C’est vraiment un projet qui a été établi en concertation avec le comité du village et la fabrique d’église. Le comité de village a fait un très bon travail participatif pour tenir compte des besoins et des souhaits de toutes les générations confondues, et ils ont rentré un projet complet qui inclut, outre ces jeux, l’aménagement d’une zone pour jouer au football, des zones de cheminement, des plantations, des espaces de rencontre... un projet vraiment très complet. Nous vous proposons ici simplement la commande et le placement des deux jeux qui sont un bateau pour les petits et une pyramide à escalader pour les plus grands, et dans un autre temps on planifiera le reste des aménagements. Nous arrivons à une incidence de 35.000,00 € TVAC. Le lot n°2 est pour le placement d’un jeu pour les enfants de 3 à 6 ans sur la plaine de la Spetz, pour une incidence de 20.000,00 € TVAC ; le lot 3 est simplement des réserves de jeux à ressort pour des

remplacements en cas de besoin, et l'incidence est de 14.000,00 € TVAC. On vous propose de passer par un marché en procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 4 opérateurs.

Monsieur EVEN – Qu'est-ce que la Fabrique d'églises à avoir là-dedans ? Elle a donné son aval pour la plaine de jeux...

Madame LAMESCH – Parce qu'il s'agit d'un terrain qui a été cédé par la Fabrique d'églises, donc en contrepartie il a été demandé que la ville fasse des aménagements sur cette parcelle... ils ont donc aussi participé - mais surtout le comité de village - un peu à la consultation et au projet.

Monsieur EVEN - C'était un projet que j'avais mis en place il y a des années, je sais bien que c'est un terrain qui appartient à la Fabrique d'églises, mais je ne vois pas ce que la Fabrique d'églises à avoir là-dedans... ils cèdent le terrain, mais ils n'ont rien à voir là-dedans.

Madame GOFFINET – dans l'acte de cession du terrain il y a une clause spécifique de destination, donc la manière dont c'est rédigé, ça peut parfois poser à confusion et à interprétation... Dans le début du dossier il est écrit tel quel dans l'acte, la convention de cession a une clause qui définit les modalités.

Monsieur EVEN - C'est une cession qui a été faite il y a des années et je n'ai jamais vu ça ! Il faudrait alors me le montrer...

Monsieur MAGNUS - On vérifiera cette clause.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/20-2060 et le montant estimé du marché "Réaménagement de plaines de jeux en 2020". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé s'élève à 57.024,80 € hors TVA ou 69.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 4 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 764/725-54/20207034.

15. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de fournitures – Fourniture et placement de modules de skate à la Spetz. Approbation des conditions et mode de passation du marché.

Madame LAMESCH - Vous savez certainement que c'est un projet qui répond à une très forte demande des jeunes de la commune, qui a été relayée notamment via la pénalité pour l'aménagement des parcs récréatifs qui a été lancée sur la plateforme participative « Arlon c'est Vous ». On a déjà parlé qu'un projet de skate-park définitif en béton qui sera plus grand et plus complet est à l'étude dans le cadre de l'aménagement extérieur du site de la Spetz, mais sa réalisation doit s'intégrer par le SPW sur la N4, au niveau de ce carrefour, donc il mettra un certain temps... On a vraiment la volonté de mettre en place un skate-park provisoire parce que ce sont des modules qui pourraient être déplacés. Le choix des modules a été réalisé en étroite connexion avec des jeunes qui pratiquent le skate et au sein de la Maison des Jeunes, qui ont vraiment fait un travail de recherches, de comparaison, de consultation aussi, pour définir le type de modules qu'ils souhaitent, le type de matériaux qu'ils souhaitaient, et que ce skate-park puisse convenir aux débutants mais aussi à des

adeptes plus confirmés. Monsieur REVEMONT va donc vous présenter le projet et différents modules qui ont été choisis pour ce site.

Monsieur REVEMONT – Pour illustrer les propos de Madame LAMESCH la situation du skate-park provisoire serait située sur un des terrains de tennis qui est sur le site de la Spetz ; il y a deux terrains de tennis, un qui est plus en bas a déjà été amputé d'une partie avec l'extension du hall n°2... il nous reste 700 m² qu'on peut facilement aménager en skate-park parce que c'est une surface qui est vraiment bien plane et sur laquelle on pourra remettre un revêtement hydrocarboné pour rendre la surface bien lisse. Si on regarde le site actuellement on voit le terrain ; le service environnement est déjà intervenu pour nettoyer la surface pour que l'entreprise qui va poser l'hydrocarboné puisse travailler sur une surface propre. Comme disait madame LAMESCH on a travaillé en collaboration avec la Maison des Jeunes parce qu'on n'est pas spécialiste en skate-park, ils savent ce qu'ils veulent et ils nous ont proposé de faire un aménagement avec 5 modules qui leur serviront à s'entraîner régulièrement. Ils nous ont demandé une rampe, un quarter courbe, un quarter plan, une table de saut et un edge... on ne savait pas trop ce que c'était, on s'est un peu renseigné et on a vraiment travaillé avec pour faire l'aménagement de ces 700 m² et que ça rentre dans un budget raisonnable.

La rampe est le U où on peut prendre de l'élan et faire différentes figures en skateboard et, en fonction de la qualité que l'on prend, on peut éventuellement faire du BMX. Les modules pris sont en bois et qui ont peu de résonnance pour éviter de faire une caisse de résonnance quand les skaters seront dessus ; évidemment ce seront des matériaux très résistants et qui répondent à des normes obligatoires pour que les jeunes puissent s'entraîner en toute sécurité.

Le 2^{ème} module que l'on va prendre est le quarter courbe : c'est une sorte de rampe de lancement à partir de laquelle ils peuvent se rendre sur d'autres modules et éventuellement quand ils reviennent dessus ils peuvent faire des figures acrobatiques.

Le 3^{ème} module est le quarter plan : c'est vraiment une rampe de lancement pour aller sur d'autres modules qui seront situés plus en dessous, et où ils pourront aussi faire des sauts et des figures. Ils se lancent de là pour atterrir sur ce qu'on peut appeler une table de saut... ils arrivent avec de la vitesse et ils peuvent faire différents sauts, rotations, etc. L'hôpital n'est pas loin, c'est un avantage de le faire sur le site de la Spetz...

Quand on les voit dans la rue, ils essayent de glisser sur des bancs et des rails, donc ils nous ont demandé en plus de la table de saut d'amener un Ledge. C'est une sorte de mur en matériau résistant, sur lequel ils pourront aussi glisser après s'être élançé avec les deux lanceurs qu'on a vus, le courbe et le plan.

Qu'est-ce que cela peut donner ? Pour le U c'est assez simple, c'est un module qui sera construit et placé ; on aura des distances à respecter avec les autres modules – on retrouve cela dans les normes Infrasports – pour éviter que s'il y a un skate qui part ou s'il y a des enfants qui tombent, qu'ils se blessent entre eux... On voit les lanceurs ici, avec le courbe qui est au fond... On voit ici la table de saut... On voit ici le Ledge... et on voit ici un lanceur plan... On voit donc à peu près ce que cela donne avec les distances sur une zone qui est tarmaquée. Même chose avec des modules en bois... c'est plutôt ce type de module que l'on va prendre et c'est ce qu'ils nous ont préconisés au niveau de la glisse et des différentes résonnances qu'il peut y avoir. On retrouve ici le lanceur courbe, la table de saut, le Ledge et le plan incliné plat.

Les 5 modules vont revenir à un coût d'environ 45.000,00 € TVAC ; le budget est prévu au budget extraordinaire de 2020 ; le cahier des charges a été réalisé par le service environnement, en collaboration avec la Maison des Jeunes ; on propose une procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 3 opérateurs économiques, qui nous ont été conseillés pour la qualité

de leur matériel. On vous propose d'approuver les conditions et le mode de passation du marché, ainsi que le projet dans sa globalité.

Monsieur LAQLII – C'est un très beau projet, et merci Madame LAMESCH. J'avais reçu des courriers de plaintes de gens qui habitent derrière le cinéma, où des jeunes viennent faire du skateboard là-bas, et qui subissent leur bruit. Il y a un terrain de tennis juste à côté qui est très délabré, est-ce qu'il y aurait moyen de le remettre en état ?

Monsieur MAGNUS - J'ai entendu qu'une partie de ce terrain était pris par le hall n°2...

Monsieur REVEMONT - Il manque déjà un bout du terrain qui a été mangé par l'avancée du projet du hall 2 de la Spetz... même nous, au niveau du skate-park, nous n'avons pas essayé d'aller sur cette zone-là parce que c'est un peu trop près des façades, qui sont isolantes et que l'on n'a pas envie d'abimer. Même chose, des sports de balle juste là... ça peut aussi être dangereux pour les façades aussi.

Monsieur MAGNUS - Il faut savoir, on en a un peu parlé tout à l'heure, la raison pour laquelle c'est du provisoire mais quand même de qualité, c'est qu'il y a tout un projet de réaménagement de l'ensemble du carrefour de la Spetz. Il est donc évident que lorsque ce réaménagement sera fait, quand on en aura les plans, le SPW va venir nous le présenter ici et puis on verra après où on pourra réaménager cela. Il n'est pas inutile de penser qu'on pourrait à l'avenir, lorsque ce sera définitif, d'employer les deux terrains et d'aller de l'un à l'autre puisqu'il y a un dénivelé qui, pour ce sport-là, peut être favorable.

Monsieur WALTZING – Vous avez répondu à une grande partie de ma question, mais on voit surtout dans cette zone-là, entre Arlon et Steinfort, avec les travaux de la Région wallonne, on se dit qu'il y a un manque de concertation avec les ouvriers, etc... Il y a donc une partie de la population coté Est qui est assez frustrée de la gestion des travaux, et ici on va aller mettre des modules sur un terrain de tennis, qui va de nouveau être empiété par la Région wallonne... Quelle est l'image que cela va donner aux yeux de la population, de voir que l'on met de très beaux équipements en place, et puis que la Région wallonne vient faire des travaux, donc la commune doit déplacer les panneaux... La population va encore se dire qu'il y a un manque de concertation.

Monsieur MAGNUS - Non, c'est pour cela que l'on dit très clairement que c'est un provisoire de qualité, parce qu'on sait très bien que la Région wallonne, avec son carrefour de la Spetz, on est dans la prochaine programmation, donc c'est peut-être dans 4-5 ans... On a quand même la même question qui est posée par le commerçant qui a sa friagerie, quid ? Qu'est-ce qu'il va se passer ? On a tous l'habitude, on a encore vécu avec la Spetz... et on est bien contents qu'ils avancent dans les travaux, puisque les travaux au Liedel sont annoncés pour le 11 janvier, mais avec la Région wallonne, on est parfois surpris... Ils devaient continuer dans la foulée au Liedel, puis ça a été arrêté pendant plus d'un an. C'est pour ça qu'on ne veut pas aujourd'hui ne pas offrir la possibilité à ceux qui sont adeptes de ce sport, de pouvoir le pratiquer de manière sécurisée, sinon ils viennent près du cinéma. Je pourrais dire qu'ici à la commune, ça a commencé parce que c'est un beau dénivelé qui monte... Ceci dit, en plein pendant les travaux, ils n'hésitaient pas à venir sur les marches qui n'étaient pas encore complètement bétonnées. Il faut leur offrir de manière rapide un endroit où ils peuvent exercer leur sport, et à ce moment-là on pourra au moins leur dire « Ecoutez, ne venez pas ici, allez plutôt là-bas ».

Monsieur WALTZING - Je pensais que les travaux de la Spetz allaient arriver beaucoup plus vite.

Monsieur MAGNUS - J'espère que vous les verrez terminés pour la fin de cette législature, mais je ne suis pas sûr du tout... On verra bien.

Madame NEUBERG – C’est un très beau projet, même si de mémoire il avait déjà été évoqué quand j’avais 12 ans et que je participais au Conseil communal des Jeunes... pour vous dire que ça fait très longtemps que l’on attend cela. J’ai une question sur la motivation du choix d l’endroit à la Spetz, parce que j’avais entendu beaucoup de projets qui auraient pu se développer du côté de la Maison de la Culture qui était un endroit qui était à l’abri au niveau de la circulation, et où il pourrait y avoir d’autres activités à développer.

Monsieur MAGNUS - Est-ce qu’il y a eu une réflexion sur l’endroit ?

Madame LAMESCH – Oui, effectivement, et au départ on était parti plus vers la Maison de la Culture dans le cadre du projet récréatif de l’Hydrion... Il faut vraiment être très attentif d’une part d’être loin des habitations et des jardins, dans un environnement le plus urbain parce que ça fait pas mal de bruit ; suite à une discussion avec Infrasports, ils nous ont vraiment déconseillés de le mettre à l’Hydrion, et c’est suite à cette réflexion que l’on s’est orienté vers le site de la Spetz, qui s’y prête assez bien.

Madame NEUBERG - Avec humour, je vais vous dire que la Ville d’Arlon met toutes les chances de son côté parce que vous mettez un terrain de skate juste à côté de Vivalia, au cas où il y aurait quelques casses... Mais cela reste un beau projet.

Madame LECOMTE – En tant qu’Échevine de l’Enseignement, ces modules-là sont quand même très impressionnants... il ne faut pas un âge requis ? Parce que maintenant que l’on organise vraiment le sport à proprement dit, ça fait peur si ce sont des jeunes enfants qui se mettent à ce sport ... il faut peut-être prévoir un encadrement, à partir du moment où c’est organisé et où il y a un périmètre... c’est peut-être une attention qu’il y a lieu de porter à l’âge des enfants qui voudraient pratiquer ce sport pour ne pas qu’ils se blessent.

Monsieur MAGNUS – Pour répondre à la question il y a soit la ville qui organise avec des écoles le sport sur place et un encadrement est prévu, des profs qui sont là pour veiller pour que tout le monde prenne les mesures de sécurité qu’il faut... mais à partir du moment où on laisse ouvert au public, les skaters ne demandent l’autorisation de personne. Lorsque nous allons à la Région wallonne avec Monsieur TURBANG, on nous fait souvent le reproche qu’ils viennent faire du skate devant chez eux, et ils ont ras-le-bol d’entendre les crissements et les chutes de skate... On espère trouver une solution pour tous ces gens-là. Mais si ces gens y vont en dehors d’un encadrement communal, c’est à leurs risques et périls, comme celui qui va sur une balançoire, ou les parents qui vont avec leur enfant sur un château en bois dans notre parc... Mais on peut mettre un panneau.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide

Article 1er : D’approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/20-2063 et le montant estimé du marché “Fourniture et placement de modules de skatepark à la Spetz”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 37.190,08 € hors TVA ou 45.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation d’au moins 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2020, article 764/725-54/20207034.

16. BIENS COMMUNAUX : Waltzing, rue Henri Le Blondel, partie 1 ha 83 a 92 ca à prendre dans la parcelle cadastrée Arlon – 4ème division – Bonnert – Section D – n°348 P : Approbation d'un acte de résiliation de bail à la ferme.

Monsieur LAFORGE – On vous demande d'approuver ici le projet d'acte de résiliation du bail à ferme sur une partie de la parcelle qui est nommée dans le rapport, qui fait 1 ha 83 a 92 ca, et évidemment ça concerne l'aménagement du terrain du club de hockey. Il faut savoir que nous avons payé une indemnité de 20.000 € au locataire qui, conformément au projet d'acte que vous avez, a bien reçu une lettre l'informant du début des travaux 15 jours avant. À ce sujet les travaux commençaient aujourd'hui par le décapage de la couche végétale, c'est donc une bonne nouvelle pour le sport à Arlon également.

Monsieur LAQLII – Tout à l'heure j'ai entendu Maitre BOURTEMBOURG qui disait que le 1^{er} axe sur lequel il construisait sa défense, c'est la présentation des terres agricoles. Maintenant je vois qu'on oblige un fermier à céder 1,8 ha de terres agricoles, pour le donner à un terrain de hockey... je ne comprends pas cette attitude.

Monsieur LAFORGE – Ca n'a jamais été caché, vous le saviez depuis le début avec la présentation du projet du hockey. C'est votre point de vue, maintenant il fallait un endroit, il y a du sport en face et à côté donc le lieu peut convenir aussi à une autre activité sportive ; on concentre aussi les activités sportives au même endroit sur différents pôles sportifs.

Monsieur LAQLII - Quand je parle, c'est souvent mon point de vue, c'est pour cela que je m'abstiens.

Monsieur LAFORGE - C'est juste une rupture de bail à ferme où on était propriétaire... on n'exproprie pas.

Monsieur LAQLII - Malgré qu'il y ait une compensation de 20.000 €, je pense qu'il faut préserver les terres agricoles et protéger les cultivateurs.

Le Conseil communal, décide par 20 voix pour, 5 abstentions (Mme I.CHAMPLUVIER, M R.GAUDRON, Mme G.FROGNET, M J-M.LAMBERT, M B.ROBERT) et une voix contre (M M.LAQLII,) d'approuver ce projet d'acte ainsi que toutes les conditions y stipulées.

17. BIENS COMMUNAUX : Approbation d'un plan de bornage d'une propriété privée sise à Waltzing, rue du Beau Site à Arlon.

Monsieur MAGNUS - Il y a d'abord un avis d'un géomètre, ensuite ça passe chez le commissaire-voyer Monsieur TREQUATTRINI qui donne également son accord, qui nous dit que c'est très bien... et on vous propose donc d'approuver le procès-verbal de bornage qui a été dressé par la firme ARPENLUX.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le procès-verbal de bornage dressé le 23 avril 2020 par le bureau ARPENLUX.

18. BIENS COMMUNAUX : Approbation d'un plan de bornage d'une propriété privée sise à Fouches, route d'Etalle (parcelle cadastrales n°1360 d et e) à Arlon.

Monsieur MAGNUS - La même procédure est de mise, mais ici c'est un plan de bornage qui a été dressé par le bureau TMEX.

Monsieur EVEN - Où se situe ce terrain ? Quel est le numéro de la maison ?

Monsieur MAGNUS - Si ce n'est pas repris dans la note, je ne sais pas.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver ce procès-verbal de bornage dressé par le bureau TMEX.

19. BIENS COMMUNAUX : Vente de gré à gré à des particuliers d'une parcelle communale sise devant leurs propriétés à Bonnert, rue du Vicinal.

Monsieur MAGNUS - C'est la vente d'une petite parcelle à Bonnert devant une maison d'habitation, et c'est le Comité d'Acquisition qui a fixé le montant à 7.500 € l'are.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide du principe de la vente de gré à gré de ce bien, au prix de 7 500 euros l'are.

20. CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Délimitation d'une zone dans laquelle la vitesse est limitée à 50km/h dans le zoning de Weyler.

Monsieur MITRI – À la demande du zoning artisanal de Weyler, qui est en dehors de l'agglomération et où la vitesse est à 90 km/h, et Idelux qui est aussi gestionnaire de cette zone, a demandé pour revoir la limitation de vitesse dans ce zoning ; après discussion avec la police et suite à l'acceptation de la fonctionnaire déléguée de la Région wallonne, nous avons proposé de la mettre à 50 km/h pour limiter cette zone. Je remercie notre Conseiller de la mobilité qui est toujours présent, Monsieur VINCENT, de nous avoir montré la limitation de cette zone, où vous voyez qu'elle est bien limitée à 50 km/h pour faciliter la circulation à l'intérieur de cette zone.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide

Article unique: Une zone dans laquelle la vitesse est limitée à 50 km/h est délimitée comme suit:

- Zone artisanale: à hauteur de l'immeuble numéro 22
- En venant du rond-point situé sur la RN81: avant l'immeuble numéro 22

21. CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Création d'un dispositif ralentisseur rue de Sterpenich.

Monsieur MITRI – C'est un point important vu que c'est une zone qui a toujours été délicate puisqu'elle est une zone de transit d'un côté, et d'un autre côté il y a la présence de l'école entre Barnich-Sterpenich qui crée une zone fragile de circulation pour l'accès à l'école et de dangerosité par rapport à la prise de la route par les enfants ou les parents. Il y a donc un conflit avec les vitesses importantes. Du côté de Barnich vers l'école, il y a déjà des dispositifs qui ont été réalisés parce qu'on est dans une agglomération ; par contre du côté de Sterpenich vers l'école il manquait une accentuation des mesures de sécurité, et c'est pour cela qu'il y a actuellement une zone pavée qu'on a décidé d'enlever pour mettre un coussin berlinois avec rétrécissement de la voirie afin d'inciter les

véhicules à ralentir avant de passer dans une zone 30. A l'étude il reste encore la limitation de vitesse entre Sterpenich et l'école parce que c'est une zone à 90 km/h; on est en train de négocier avec la Région wallonne pour voir s'ils accepteraient malgré tout une dérogation provisoire en attendant que notre cheminement sécurisé par le terrain agricole pour lequel on a obtenu l'accord, après négociation, pour le chemin agricole longeant la rivière, pour arriver de Sterpenich d'une manière sécurisée pour les cyclopedestres jusqu'à l'école. En attendant on demande à la Région wallonne de permettre de faire une limitation de vitesse de la partie Sterpenich/école de 70 km/h à 50 km/h, avant de passer à 30 km/h. Nous n'avons pas encore cet accord, nous devons le négocier parce que c'est une dérogation vu l'aspect provisoire.

Monsieur WALTZING – Je remercie tout d'abord autant Thibaut que Kamal d'avoir pris ce sujet en main, parce que c'est vrai que j'étais intervenu en mai 2019 sur le sujet ; vous m'aviez demandé d'être patient et je vous en remercie. J'entends le 90/70/50... merci beaucoup parce que c'est vrai que c'était extrêmement dangereux et il y a des plaintes quasiment tous les jours. Par contre l'idée de la chicane et l'endroit où vous souhaitez la mettre, il faut savoir qu'il y a beaucoup de parents qui viennent de Sterpenich, qui font une boucle pour déposer leur enfant, et qui reviennent... en fait le serpent va se mordre la queue parce que les voitures qui vont vouloir sortir vont être bloquées par les voitures qui vont arriver ; si en plus il y a un blocage sur l'autoroute, ce sera le délestage par les petits villages comme je cite toujours – Autelhaut, Autelbas, Stehnen, etc. – et en plus si vous rajouter les voitures des frontaliers qui arrivent là, vous serez en plein blocage. Je proposerais de ramener la chicane plutôt à droite ou à gauche du passage piéton pour être dans la boucle.

Monsieur MITRI - Thibaut, concernant l'emplacement, est-ce que cette éventualité pourrait être techniquement faite par rapport à un déplacement de la chicane ?

Monsieur VINCENT – ça peut se faire techniquement, la question est de savoir pour le coussin berlinois... l'intérêt de la chicane ici est de la coupler avec le coussin berlinois, donc un seul coussin berlinois dans une voirie rétrécie en largeur. Cela voudrait dire qu'il faudrait mettre 2 coussins berlinois, vu qu'il y a deux voies de circulation.

Monsieur MITRI - C'est vrai que pour ceux qui vivent sur place avec cet aspect d'entrée et de sortie, cela pourrait se faire.

Monsieur KIAME – Dans les 10 emplacements de radar que l'on prévoit de mettre, possiblement d'en mettre un à côté de cette école-là, comme ça les gens respecteront beaucoup plus les 30 km/h que le coussin berlinois... est-ce qu'il y a moyen de favoriser à cet endroit un radar ?

Monsieur MITRI – Les radars répressifs sont à des endroits bien fixes et ils bougent, mais nous n'avons pas prévu là le placement de radar... les zones sensibles sont prévues mais certainement pas fixes.

Monsieur MAGNUS - Il faut voir quel type de radar... vous pensiez à des radars répressifs ou préventifs ?

Monsieur MITRI - Si c'est préventif, il y a moyen de le mobiliser et c'est ce que l'on fait actuellement, et on peut prévoir d'en mettre un éventuellement. Ça peut déjà aider.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter le point pour examen complémentaire.

22. CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement, complémentaire à la circulation routière : ajout de signaux B23 autorisant les cyclistes à continuer tout droit au feu rouge de la rue Joseph Netzer.

Monsieur MITRI - Vous étiez habitués à accepter les B22 qui sont des signaux « tourner à droite lorsqu'il y a un feu pour les cyclistes ». On vous propose à l'approbation les signaux B23 qui permettent aux cyclistes d'aller tout droit, par exemple à la rue Joseph Netzer devant l'INDA, quand le feu est rouge, évidemment avec toujours priorité aux piétons si un cycliste passe ; mais si le passage est libre et le feu rouge, il peut continuer.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide

Article 1er: Les cyclistes circulant rue Joseph Netzer sont autorisés à franchir les feux lumineux tricolores situés devant l'institut Notre-Dame d'Arlon afin de continuer tout droit lorsque ceux-ci sont soit rouges soit jaune-orange.

23. CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement, complémentaire à la circulation routière : création d'un passage pour piétons au 75, rue du Gazomètre.

Monsieur MITRI – Ceux qui habitent dans le coin savent qu'il y a un passage pour piétons dans cette rue, qui se situe devant l'immeuble n°70. Concernant l'examen des différents passages pour piétons, dès qu'il y a un problème, cela suscite l'interrogation et ils sont étudiés par la cellule de sécurité de notre ville qui est composée par le Conseiller en mobilité, la police, la représentante de la Région wallonne et l'Échevin. Ce passage posait un problème parce qu'il est en partie devant un garage. La philosophie des passages pour piétons constitue toujours un compromis par rapport aux usagers ; il faut choisir le meilleur compromis et généralement on suit une logique de cohérence de cheminement piétons. Dans cette rue il fallait déplacer ce passage pour piétons, du fait qu'il est devant un garage et que cela entraîne une manœuvre de la part de la voiture par rapport aux éventuels piétons... il fallait donc le mettre ailleurs. On a étudié pour le mettre d'un côté ou d'un autre, et la logique a voulu le mettre plus en avant, où il y a une cohérence et un cheminement piétons, pour soit revenir sur le chemin pédestre derrière la prison, soit pour aller vers la rue Saint-Dié et vers le Galgenberg. On a choisi de le mettre donc au niveau du numéro 75, juste là où il n'y a pas d'habitations juxtaposées, et où le stationnement n'est pas devant une habitation.

Monsieur KERGER – Premièrement vous dites « devant une entrée de garage », ce qui est partiellement correct, mais est-ce qu'il y a une législation qui interdit les passages pour piétons devant les entrées et sorties de garage ? Si oui, est-ce qu'on va faire un inventaire à travers toute la ville d'Arlon ?

Monsieur VINCENT - Ce n'est pas interdit mais ce n'est pas recommandé.

Monsieur KERGER – Deuxièmement, vous allez déplacer au niveau du n°75, est-ce que vous avez déjà considéré avec l'emplacement du nouveau passage pour piétons, le nouveau lotissement Schockert avec les nouvelles voiries, sortie par ici en dessous et est-ce qu'il ne va pas se trouver dans une zone qui sera fort occupée, d'autant plus que l'on parle aussi d'un réaménagement de la cité administrative en logements aussi... nous allons nous trouver là dans une zone fort fréquentée.

Monsieur MITRI - Justement s'il y a une urbanisation plus importante, là où le passage pour piétons est mis est le plus rentable du point de vue des places de mobilité pédestres, et c'est là où il y a la

confluence des différents quartiers parce qu'il y a plus d'usagers piétons qui peuvent l'utiliser et c'est pour cela qu'on l'a rapproché de là où il est.

Monsieur VINCENT - Dans le cadre du lotissement Schockert, si je me souviens bien les plans qui ont été soumis à enquête publique, la voirie d'accès au site donnait juste sur le passage pour piétons, donc de toute façon le passage pour piétons aurait dû être déplacé.

Monsieur GAUDRON – Je pense qu'on est plusieurs dans l'assemblée à avoir été interpellé par rapport à des riverains qui s'interrogent sur ce choix, et je trouve l'analyse des riverains assez pertinente. Monsieur l'Échevin de la Mobilité nous a bien dit que nous étions face à des choix et qu'il fallait trouver la moins mauvaise solution... je pense que la moins mauvaise est de maintenir le passage piétons tel qu'il est là, parce qu'entre une personne qui va sortir sa voiture de son garage une à deux fois par jour, à des moments où il n'y a pas spécialement beaucoup de circulation, et venir mettre un passage piétons dans une courbe avec une augmentation du risque du manque de visibilité pour les jeunes enfants et autres usagers de la rue qui vont passer sur ce passage piétons, avec en plus des flux de voitures qui vont venir de la cité administrative, tourner directement sur le passage piétons alors qu'ils ont leur vue portée surtout sur la gauche pour voir s'ils peuvent passer par rapport à des véhicules sur cette bande là... je pense que le choix n'est pas pertinent. Est-ce que l'idée est de vouloir faire un moins mauvais choix mais qui ne me semble pas être le moins bon, ou est-ce que l'idée est de déplacer ce passage pour piétons pour faire plaisir au projet de sortie du lotissement Schockert ?

Monsieur MITRI - Ce n'est pas une question de plaisir, ce n'est pas le plus sécurisant de voir qu'il y a partiellement un passage pour piétons devant un garage. Du point de vue visibilité, là où il est proposé, elle est meilleure. Je suis allé sur place et j'ai trouvé que la visibilité était très bonne par rapport au passage existant ; s'il faut une continuité pour aller de l'autre côté, c'est le meilleur emplacement. Vous voyez que les passages pour piétons sont toujours mis là où il y a soit un carrefour, soit une fin de rue, etc. là où il y a une confluence de différents accès ; il y a d'un côté le garage et d'un autre côté il y a une utilisation pédestre qui est plus pertinente là où il est proposé. C'est pour cela qu'en discutant avec la police et la fonctionnaire déléguée, on a décidé de le placer là ; Aucun riverain n'est pénalisé.

Monsieur GAUDRON – Personne ne dit cela, mais est-ce que vous trouvez qu'une personne qui vient de la cité administrative, qui exerce un tourne-à-droite dans la rue du gazomètre est dans une situation sécurisante pour les personnes qui vont traverser deux mètres après sur le passage pour piétons ...

Monsieur MITRI – Ce n'est pas deux mètres après...

Monsieur GAUDRON – Si, c'est juste après. Deuxième question: est-ce qu'il y a déjà eu des soucis de personnes écrasées ou de semi accidents sur le passage actuel ?

Monsieur MITRI - Il ne faut pas attendre.

Monsieur GAUDRON - Justement il est en pleine ligne droite alors où est le risque ? Il y a un risque 0 ? Cette proposition nous semble donc insensée, et si vous laissez le point à l'ordre du jour, ce sera pour nous un vote contre.

Monsieur BALON – Si je suis piéton et que je remonte de la cité administrative, je ne veux pas faire un détour, je vais traverser tout droit... c'est pour cela qu'on met les passages pour piétons au carrefour, pour que le piéton puisse traverser en continuité. Ici, il est au milieu d'une rue, donc ça n'est pas l'endroit ...

Monsieur GAUDRON - Expliquez-moi en quoi l'actuel est dangereux ?

Monsieur MITRI - Il est devant un garage.

Le Conseil communal, décide par 17 voix pour, 6 voix contre (Mme I.CHAMPLUVIER, M R.GAUDRON, Mme G.FROGNET, M M.LAQLII, M J-M.LAMBERT, M B.ROBERT) et une abstention (M H. MANIGART);

Article 1er: Le passage pour piétons existant à hauteur de l'immeuble numéro 70 de la rue du gazomètre est abrogé;

Article 2: Un passage pour piétons est créé devant l'immeuble numéro 75.

24. FINANCES COMMUNALES : Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2.

Monsieur MAGNUS – Vous vous rappelez que lors du budget initial nous avons un budget de 2020 avec à l'exercice propre un équilibre à 132.936 € - c'était avant le Covid – et après à la modification budgétaire n°1, on avait imaginé notre budget avec un déficit 1.596.000 €. Vous vous rappelez très bien que l'on pouvait avoir un déficit à l'exercice propre qui était de maximum 2% du budget initial, 3 % l'année prochaine, et donc on avait ici respecté cette règle. Avec cette modification budgétaire n°2 – c'est évidemment une bonne chose – notre déficit passe de 1.596.000 à 427.000 €, et ceci pour certaine raison que je vais vous expliquer maintenant.

Au niveau des frais de personnel, nous avons une réduction de frais de personnel de 174.000 € ; au niveau des frais de fonctionnement de 99.000 € ; au niveau des frais de transfert, étant donné la participation provinciale à la zone de secours, nous avons pour nous une réduction de notre participation de 20%, 30 % l'année prochaine, et donc ces frais de transfert ont diminué de 244.000 € ; les frais de la dette bougent tout le temps en fonction du moment où Monsieur THILL lance les emprunts, on a une petite réduction de 33.109 €. On a donc à l'exercice propre une réduction des dépenses de 551.000 €. Aux exercices antérieurs il y a eu quelques postes qui ont dû être aménagés – c'est à la page 4 de votre service ordinaire en matière de dépenses - de 94.235 €, ce qui nous donne donc des dépenses en moins de 457.061 €.

Si je passe maintenant du côté des recettes, c'est le phénomène inverse : plus le chiffre augmente, plus c'est positif. Au niveau des prestations on a un montant de 105.153 €, principalement la vente de bois ; au niveau des frais de transfert - vous le trouverez à la page 20 de votre budget ordinaire - ce sont surtout le fond des communes qui a été augmenté de 95.000 € ; c'est aussi la compensation du plan Marshall de 151.000 €... Il y en a encore d'autres ... On avait prélevé sur le fonds de provision un montant de 253.000 € - qui à ce moment-là a été considéré comme une dépense – mais c'est maintenant une recette puisqu'on a plus utilisé ce fonds de provision, et donc on l'a fait revenir dans le budget, ce qui est donc une recette de 253.302 €. Ça nous donne des recettes d'un montant de 192.756 €. J'ai voulu aussi, parce que je crois que c'est intéressant pour vous, reparler du Covid et de savoir aujourd'hui quel est le montant qui peut être attribué au Covid : dans des recettes en moins, ce sont toutes les taxes que nous avons votées ici et que nous n'allons pas percevoir... je prends les plus importantes comme les taxes de séjour, les taxes sur les panneaux publicitaires, la redevance sur le stationnement voirie, la taxe sur les écrits publicitaires toutes-boîtes, etc. Tous des montants dont on a déjà parlé ici sont des recettes en moins de 781.000 € ; nous avons aussi des recettes en plus qui sont des montants que la Région wallonne nous a attribuées pour compenser certaines pertes de recettes. En impact total sur les recettes c'est une perte de 549.000 €.

Dans les dépenses nous avons des dépenses en plus de 541.709 € - ce sont des dépenses en plus en moins, donc on a moins de dépenses – et dans les dépenses en moins on a 159.000 € de dépenses, ce qui nous donne un montant de 482.200 € de dépenses en augmentation qu'on rajoute aux diminutions de recettes pour avoir l'impact Covid total de 1.032.036 €. On avait parlé de 1.500.000 € à un certain moment, on est redescendu un peu grâce aux bonnes nouvelles que nous avons eues de la Région wallonne qui a participé un peu à nos difficultés. Voilà pour ce qui est de l'ordinaire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter les modifications budgétaires 2 ordinaires de l'exercice 2020.

Monsieur MAGNUS - Pour le budget extraordinaire, on le dit chaque année et il ne doit y avoir aucune surprise, ce sont tous les postes qui ont été acceptés – pas par tous les groupes politiques – par le Conseil communal, comme le réaménagement de la place et du parc Léopold. Monsieur THILL a la liste, je ne vais pas tous les citer, mais dans les 5 premiers il y a le parking souterrain, la place, la mise en conformité de la salle d'entraînement de l'espace Milan, la montée hydrocarbonée de Saint-Donat, l'école de Frassem, la construction du terrain de hockey, la construction du parking à la rue Henri Busch, etc. Il y a des montants qui sont à retirer, montant le plus important est évidemment Saint-Martin, parce que ça fonctionne sur 10 ans et chaque année le montant qui va être attribué ou engagé va être diminué de ce montant total. Je vous rappelle que l'on a un accord-cadre pour 8 millions d'euros, et donc ce montant va apparaître chaque année mais en le diminuant chaque année d'un montant correspondant au montant attribué ou engagé.

Monsieur GAUDRON – Il y a quand même une petite surprise dans les diminutions... Sauf si je ne me trompe mais je ne pense pas qu'on en ait parlé ici au Conseil, avec le groupe ECOLO on était surpris de voir les diminutions pour l'article concernant les travaux à la rue des Haies ainsi que les rues Hammelsmarch et de l'Eau ... Est-ce que c'est juste un report de quelques mois parce qu'on n'a pas pu attribuer sur l'année ? C'est quand même prioritaire.

Monsieur MAGNUS - Tous ces projets où vous voyez des moins sont des projets qui sont reportés à l'année prochaine ou à une année ultérieure, comme Saint-Martin.

Monsieur THILL - Un projet ne peut pas être attribué en 2020 car le crédit sera de toute façon perdu au 31 décembre. Il vaut mieux le supprimer en modification budgétaire n°2 et on le réinscrira dans le budget 2021.

Monsieur MAGNUS - Ces deux projets dont vous parlez sont importants pour le Collège.

Monsieur GAUDRON - Malgré tout, nous restons sur un vote contre, vu les majorations de plus de 3 millions pour les projets de la place Léopold.

Monsieur BALON – J'avais exactement la même question que Monsieur GAUDRON sur la rue des Haies et la rue Hammelsmarch... Elles ont été inscrites aussi au PIC.

Le Conseil communal décide d'arrêter par 20 voix pour et 6 voix contre (Mme I. CHAMPLUVIER, M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII Mme G. FROGNET, M. J.-M. LAMBERT, M. B. ROBERT) les modifications budgétaires 2 extraordinaires de l'exercice 2020

Art. 1^{er}

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire

Recettes totales exercice proprement dit	54.054.867,61	8.360.571,94
Dépenses totales exercice proprement dit	54.482.452,09	9.255.124,68
Boni / Mali exercice proprement dit	-427.584,48	-894.552,74
Recettes exercices antérieurs	6.198.589,35	34.258.207,29
Dépenses exercices antérieurs	226.560,67	37.076.602,62
Prélèvements en recettes	0,00	6.949.195,64
Prélèvements en dépenses	0,00	175.169,82
Recettes globales	60.253.456,96	49.567.974,87
Dépenses globales	54.709.012,76	46.506.897,12
Boni / Mali global	5.544.444,20	3.061.077,75

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)
[En cas de modifications par rapport au budget initial ou par rapport aux modifications budgétaires précédentes]

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
Zone de secours	Circulaire du 17 juillet 2020	

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

25. FINANCES COMMUNALES : Approbation des comptes de l'asbl « Royal Office du Tourisme d'Arlon » pour l'exercice 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable aux comptes de l'exercice 2019 de l'ASBL Royal Office du Tourisme d'Arlon.

28. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Remboursement du précompte immobilier au Cercle Saint Louis de Toernich pour l'année 2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2020 au Cercle Saint Louis de Toernich pour un montant de 1.048,32 €.

29. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Octroi d'un subside exceptionnel à OXFAM relatif à un appel aux dons en faveur du Liban.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500€ à OXFAM relatif à un appel aux dons suite à l'explosion du 4 août dernier au Liban ;

Que la subvention est engagée sur l'article 164/332-02(subside pour actions de coopération) du service ordinaire du budget 2020 ;

Décide d'autoriser la liquidation de la subvention de 500 €.

30. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Octroi et liquidation de trois primes pour l'installation de nouveaux commerces dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville.

Monsieur MAGNUS - Cela nous a fait plaisir que chaque groupe politique était présent et bien représenté pour cette prime commerciale communale, et ça a donc été accepté à l'unanimité par l'ensemble des partis politiques pour 'Vino-Terre-Happy', 'Artisphere' et 'La Focacceria'.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'octroyer une subvention de 3.000 euros (trois mille) aux candidats-commerçants :

- Vino Terre Happy, rue du Faubourgs, 16 à Arlon ;
- Artisphere, Avenue Victor Tesch, 40 à Arlon ;
- La Focacceria, Rue Paul Reuter, 43 à Arlon.

Décide que les différentes subventions seront engagées sur l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget;

Décide d'autoriser la liquidation des différentes subventions.

31. FABRIQUES D'EGLISES : Approbation du compte de l'église Protestante Luthérienne pour l'exercice 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide

Décide d'approuver les nouveaux montants du tableau ci-dessous ;

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Nouveau montant (€)	Remarques
16 Autres recettes ordinaires :	Arriérés 2018 Habay	0€	3.816,66€	Recette ordinaire et non extraordinaire
26 Autres recettes extraordinaires :	Arriérés 2018 Habay	3.816,66€	0€	Recette ordinaire et non extraordinaire

Décide d'approuver le compte de l'Eglise Protestante Luthérienne d'Arlon pour l'exercice 2019 comme suit :

Recettes ordinaires totales	14.368,80€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	9.937,14€
Recettes extraordinaires totales	11.043,63€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	11.043,63€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	10.862,11€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	10.396,69€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	25.412,43€
Dépenses totales	21.258,80€
Résultat comptable boni	4.153,63€

32. FABRIQUES D'ÉGLISES : Approbation du budget de l'église Protestante Luthérienne pour l'exercice 2021.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'arrêter le budget 2021 de l'église Protestante Luthérienne comme suit:

Recettes ordinaires totales	19.375,76€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	18.760,76€
Recettes extraordinaires totales	2.259,24€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	2.259,24€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	10.990€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	10.645€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	21.635€
Dépenses totales	21.635€
Excédent	0€

- Décide que l'Intervention communale ordinaire 2021 : 18.760,76€
Répartition entre les communes concernées pour le subside ordinaire :

ARLON 68% : 12.757,32€
 ATTERT 6% : 1.125,65€
 HABAY 12% : 2.251,28€
 MARTELANGE 6% : 1.125,65€
 SAINT-LEGER 8% : 1.500,86€

33. FABRIQUES D'ÉGLISES : Approbation du budget de la fabrique d'église de Guirsch pour l'exercice 2021.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver les nouveaux montants du tableau ci-dessous :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Nouveau montant (€)	Remarques
17. Recettes ordinaires	Supplément de la commune pour frais ord. Du culte	11.032,12€	11.517,60€	Suite aux modifications ci-dessous
20. Recettes extraordinaires	Résultat présumé de l'année 2020	2.177,47€	0€	Suivant le calcul : Excédent compte 2019 : 2.234,60€- Art.20 budget 2020 : 2.408,67€ 2.234,60€-2.408,67€= - 174,07€ La somme de 174,07€ est à mettre à l'article 52 des dépenses extraordinaires
11.a- 11B-11c - 11d Dépenses arrêtées par l'évêque		187€	150€	Modification de l'Evêché

19. Dépense ordinaires	Traitement brut de l'organiste (volontariat)	250€	0€	Tout ce qui est n bénévolat va à l'article 50....
25. Dépense ordinaires	Gage de la chorale	190€	187,50€	Montant prévu à cet article
50d Dépenses ordinaires	Sabam	0€	72€	Modification de l'Evêché
50.h Dépenses ordinaires	Organiste volontariat	0€	250€	Article prévu à cet effet, attention nécessite d'avoir un contrat de bénévolat
52. Dépenses extraordinaires	Résultat présumé de l'année 2020	0€	174,07€	Suivant le calcul : Excédent compte 2019 : 2.234,60€- Art.20 budget 2020 : 2.408,67€ 2.234,60€-2.408,67€= - 174,07€ La somme de 174,07€ est à mettre à l'article 52 des dépenses extraordinaires

- Décide d'arrêter le budget 2021 de la Fabrique d'Eglise de Guirsch comme suit:

Recettes ordinaires totales	11.721,35€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	11.517,60€
Recettes extraordinaires totales	0€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	0€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.720€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	7.827,28€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	174,07€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	174,07€
Recettes totales	11.721,35€
Dépenses totales	11.721,35€
Résultat	0€

- Décide que l'intervention communale ordinaire sera de 11.517,60€
- Emet un avis favorable au budget pour l'exercice 2021 de la Fabrique d'Eglise de Guirsch.

34. FABRIQUES D' EGLISES : Approbation du budget de la fabrique d'église de Bonnert pour l'exercice 2021.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Bonnert pour l'exercice 2021 comme suit:

Recettes ordinaires totales	7.624,64€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	5.991,30€
Recettes extraordinaires totales	4.608,47€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	4.608,47€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.967,50€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	8.265,61€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	12.233,11€

Dépenses totales	12.233,11€
Résultat comptable EXCEDENT	0€

Décide que l'intervention communale 2021 sera de 5.991,30€.

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 23 heures et 52 minutes

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS